LES MOTIFS

DE LA

Conversion à la Religion Reformée

DV

Sieur FRANCOIS DE LA MOTTE,

Cy-devant Predicateur de l'Ordre des Carmes, prononcez en partie par lui-même dans l'Eglise de la Savoye le jour de son Abjuration.

A LONDRES

Se vendent chez Moyse Pitt, à l'Enseigne de l'Ange dans le Cimetiere de S. Paul. 1675.

LES

MOTIFS

DE LA

Conversion à la Religion Réformée

DU

Sr. docteur Predicateur de l'Ordre des

Carmes pretendu Reformé, Jadis

Pere dans l'Eglise de la Sacrée Ie

Jour de Jos. Albinatica.

A LONDRES

Se vendent chez Moyle Pitt à l'Enclegne de l'Ange

dans le Cemetiere de S. Paul. 1674.

A

MONSIEUR
MONSIEUR
DE CARTERET

Chevalier & Baronet, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil Privé, Vice-Chambellan de ſa Majeſté, &c.

Monſieur,

DAns le deſir que j'ay de faire connoître par cet Ecrit la ſincerité de ma foy, & la fidelité que je voüe au Prince Souverain du Royaume où je me ſuis retiré ; j'ay crû que je ne pouvois mieux faire que de vous l'adreſſer : Car outre que le zele de la foy a toûjours paru dans Vôtre Illuſtre & Ancienne Maiſon, Vous avez toûjours témoigné une fidelité inviolable

UMI

violable à la Couronne de ce Grand & Invincible Monarche. Par cette action, Monsieur, on connoîtra que mes desseins sont justes & legitimes : Car en Dediant cet Ecrit à une Personne qui a toûjours êté fidelle à Dieu & à son Roy, je fais voir que je veus l'imiter selon mon possible : c'est à dire, être tout ensemble bon Protestant & bon Anglois. Dans cette veüe, Monsieur, je prens la liberté de vous le presenter, & ose même esperer qu'il ne vous sera pas desagreable. Recevez-le donc comme un témoignage du Respect que j'ay pour vos Vertus, & me permettez desormais de prendre la qualité de

Monsieur,

Vôtre tres-humble & tres-
obeissant Serviteur

Francois de la Motte.

Avis au Lecteur.

MOn cher Lecteur, le peril où s'expoſent aujourduy tous ceus qui donnent quelque choſe au public, particulierement touchant les matieres de la Religion, me devoit empêcher d'obeïr aus ſouhaits de pluſieurs perſonnes de qualité, qui m'ont demandé des Copies de cet Ecrit; ne doutant pas qu'il ne ſoit expoſé à bien des cenſures, & qu'il ne m'attire la haine de ceus qui ont été cy-devant mes meilleurs amis: Mais comme je ſcay il y a long tems qu'il ne ſe faut pas mettre en peine de ce que diront des gens qui font vœu de rejetter tout ce qui choque leurs ſentimens, qui font le procez à un livre ſur la lecture de ſon tiltre, & qui le condamnent au feu, avant que de l'avoir leu: j'ay penſé que cela ne me devoit pas empêcher de le mettre en lumiere, ayant tout ſujet d'eſperer qu'il ſera regardé de fort bon œil, par ceus qui le liront ſans aucun mauvais prejugé, & qu'il ſera même beaucoup utile, pour deſabuſer les eſprits qui ſont engagez dans l'erreur.

D'ailleurs comme quelques uns ont deja dit que je n'oſerois coucher ſur le papier les choſes que je dis, il y un mois, dans l'Egliſe de la Savoye Françoiſe, au ſujet de mon abjuration; étant toutes choſes controuvées, & inventées à plaiſir: pour preuve dequoy ils alleguoient que je n'avois nom-

mé ny les lieus, ny les personnes coupables des desordres que je disois avoir remarqué dans l'Eglise Romaine : que j'avois fait parler les Auteurs ou Docteurs Romains en des termes que je ne scaurois montrer en leurs écrits, &c. J'ay crû qu'il y alloit de mon honneur, de faire connoître leur calomnie par un discours plus ample ; de sorte qu'eus mêmes reconnoîtront qu'ils m'avoyent obligation, de n'avoir dit que ce que je dis, en pouvant dire beaucoup plus. Ils devoient considerer que j'étois dans un lieu, où l'on ne doit pas dire tout ce que l'on scait, & que le respect que j'ay encore pour quantité d'Ecclesiastiques de l'Eglise Romaine, à qui j'ay de grandes obligations, m'obligeoit en quelque façon de les épargner. Mais puis qu'ils demandent eus mêmes, que je leur face voir ce que je fis dire à S. *Bernard*, *Baronius*, *Bellarmin*, & autres : que je leur nomme les lieus où se sont passez les desordres que j'ay raportez touchant le culte des Images, & des Reliques des Saints : & qu'il se peut faire qu'il y en a qui le font à bonne intention, & par l'inspiration de Dieu, qui se veut servir de ce moyen pour les desabuser ; il faut que je leur donne la satisfaction qu'ils demandent, & c'est ce qui m'a principalement obligé à faire imprimer ce petit ouvrage. Je l'appelle petit, & il est tel, n'ayant pas voulu entreprendre de traitter à fond toutes les questions de controverse : je ne suis point si scavant en cette matiere, que je n'ay jamais étudiée qu'à l'Ecole des Romains, qu'une infinité d'autres qui ont écrit, & qui écrivent tous les jours là-dessus. Mon dessein n'est que de faire voir, par les motifs de mon changement, qu'il ne faut point d'autres Ecole que celle

celle de l'Egliſe Romaine, pour étre convaincu de ſes abus & de ſes deſordres.

Les Proteſtants ne doivent pas s'offencer de toutes les invectives qu'ils entendront contre ce livre & contre ſon Auteur (c'eſt de quoy je les prie) car ils doivent ſcavoir que les Papiſtes ſont obligez à cela en conſcience, & ſous peine d'un grand peché. S'ils donnoient quelque approbation à un livre qui porte un tiltre tel que celuy-cy, ou diſoient quelque mot à l'avantage d'un homme qui a fait ce que j'ay fait, ils commettroient un enorme crime contre les lois de leur Religion, dont ils ne trouveroient l'abſolution que chez ceus qui ont permiſſion d'abſoudre des cas reſervez au Saint Pere. D'ailleurs ils ſont perſuadez, ſur ce qu'on leur prêche tous les jours, qu'on ſe peut ſervir de tous moyens pour arriver à une bonne fin; c'eſt à dire, qu'on peut inventer mille fauſſetez, & publier mille calomnies, pour d'étruire le credit d'un livre, ou d'un homme, qui eſt contraire à leur opinion, on ne doit pas attendre d'eus un traitement plus favorable; ils croyent bien pouvoir en conſcience attenter ſur la vie des hommes, même des Souverains; les Hiſtories de cette Ville, & mille autres en font foy. Mais au reſte, je ne crains pas la perſecution de leur langue: j'ay toûjours vêcu ſans reproche: les employs que j'ay eu dans l'Egliſe Romaine en ſont des preuves bien autentiques. Les Evêques de cette Egliſe ne font pas prêcher un homme pluſieurs fois dans leur Egliſe Cathedrale, s'ils ne ſont bien aſſeurez de ſa probité; & les Religieus de l'Ordre dont j'ay porté l'habit, qui eſt un des mieus reglez de tous ceus de l'Egliſe Romaine, ne m'auroyent pas conſideré pour

les charges que j'ay poſſedées parmi eus, ayant été juſqu'à trois fois Souprieur dans une même maiſon (office qu'on ne donne qu'à ceus qui ſont les plus reguliers, & de meilleur exemple) s'ils ne m'avoient connu pour un homme irreprochable en ma vie, & en ma conduite. Qu'on ne s'embaraſſe donc point à s'enquerir du lieu dont je viens, & de la maniere dont j'ay vêcu dans l'Egliſe Romaine, pour diminuer le credit que pourra avoir cet petit livre. Je ne crains nullement qu'on le face, au contraire, j'en ſuis fort content: Car je ſuis aſſuré qu'il n'y a perſonne dans les Villes où j'ay été, ny même qu'il n'y à point de Religieus dans les Convents où j'ay demeuré, (ſi on leur cele mon changement) qui ne parlent de moy comme d'un homme de bien & d'honneur, irreprochable juſques icy, autant qu'on le peut étre; & qui ne témoignent avoir de bons ſentimens de ma conduite. On ſeroit donc mieus de lire cet écrit avec un eſprit de douceur & deſintereſſé, pour juger ſainement des choſes qui y ſont compriſes; & de tâcher d'en tirer les connoiſſances neceſſaires pour deſabuſer ſon eſprit, au cas qu'il ſoit dans les erreurs où je marque que le mien a été. Ceus qui en le liſant voudront apporter cette bonne diſpoſition, approuveront l'Action que j'ay faite, & ſeront contraints d'avoüer, que ce n'eſt pas ſans de tres puiſſantes raiſons, que l'on quitte l'Egliſe Romaine, pour embraſſer la Proteſtante.

Priere prononcée avant le Sermon.

Seigneur Dieu d'immenſe bonté & d'infinie miſericorde, qui par la conduite admirable de ta divine providence, m'as fait ſortir comme Abraham d'Vr des Chaldeens ; comme Lot, de l'embraſement de Sodome & de Gomorrhe ; comme Iſrael, de l'eſclavage & de la tyrannie d'Egypte ; comme Joſeph, du fond de la priſon ; comme Daniel, de la foſſe des lyons ; & comme l'aveugle de l'Evangile, des tenebres qui depuis mon enfance m'empêchoient de voir la lumiere : qui m'as tiré de tous ces lieus, & delivré de tous ces perils, avec main forte & bras étendu. Me voïci avec un eſprit convaincu, un cœur contrit & humilié, un ame abatuë un pied du trône de ta grandeur, qui parois au milieu de la generation eleuë, de la ſacrificature royalle, de la nation ſainte, de ton peuple acquis, de tes fidelles ; non pour te preſenter leurs prieres, car je ne ſuis pas digne d'un ſi grand miniſtere, ma langue ne ſcait point encore crier ſi haut que leurs ſoûpirs, & mes levres ſont trop impures : mais pour te prier, toy qui ſcais ce qui ſe paſſe dans le cœur de l'homme, d'écouter les vœus qu'ils te font en leur ame, pour l'advancement de ta gloire, pour la perfection & ſainteté de ton Egliſe, particulierement de celle qui t'adore en eſprit & en verité, dans les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irelande : pour la proſperité

proſperité du Roy qui la gouverne, de la Reine ſon Epouſe, de Monſeigneur le Duc d'York, & de toute la Famille Royalle : pour les Archeveſques, les Eveſques, & les autres Paſteurs de ton Egliſe, afin qu'il te plaiſe les remplir de l'eſprit de ta verité, & les animer de ton zele pour le ſalut des ames : pour tous les Seigneurs du Conſeil, les Magiſtrats, & les autres habitans de ces trois Royaumes ; qu'il te plaiſe les aſſiſter en toutes leurs neceſſitez, ſoit ſpirituelles, ſoit temporelles. Mais particulierement nous te prions pour tous ceus qui ſont engagez dans l'erreur : veüille, Seigneur, les retirer de l'abyme dont tu m'as tiré, malgré eus ouvre leur les yeus, afin qu'ils ſoyent contraints de ſe laiſſer éclairer aus rayons de ta verité ; ouvre leurs cœurs, par l'efficace de ton Eſprit, afin que ta parole y ſoit receuë comme dans un bonne terre & fertile pour y ſructifier au centuple. Veüille, Seigneur, qu'à cette occaſion je joigne mes vœus avec les leurs, moy qui ſcay par mon experience, qu'il n'y a que toy ſeul qui puiſſe convaincre un eſprit inſtruit en l'école du menſonge, & convaincre un cœur nourry dés ſon enfance d'un aliment contraire à celuy de ta parole. En cette veuë je te ſupplie, ou plûtoſt pour dire comme il faut, nous te ſupplions tous enſemble d'ouvrir les yeus à tant d'aveugles que je laiſſe apres moy dans la region des tenebres, & toucher du doigt de ta main victorieuſe tant de cœurs de pierre que tu connois ſi oppoſez à tes deſſeins. Seigneur, tu m'as fait cette faveur, & c'eſt de quoy je te rends aujourduy mille actions de grace ; te ſuppliant, pour ſuppleer au defaut de mon indignity, d'accepter celles que te rendent à mon ſujet tous les fidelles qui ſont aſſemblez en ce lieu.

Mais,

Mais, ô bon Dieu, en même tems que nous te rendons tous ensemble nos actions de grace, je me trouve obligé de te demander une nouvelle grace, la grace de pouvoir faire connoître à cette celebre Assemblée, les graces que tu m'as faites, pour me disposer à la grace de ma conversion. On le veut, mon Dieu, & il est raisonable; on veut que je donne aujourduy gloire à ton saint Nom, & il est juste que je le face. Ouy, mon Dieu, il est juste que je face paroître ta grace, où l'iniquité a paru avec tant d'impudence, & que j'employe pour faire connoître ce qu'elle a operé en moy les instrumens qui ont servi à luy faire la guerre; ces levres, cette langue, cette vois, qui contre tes lumieres & tes secrets mouvemens ont proferé tant de mensonges, publié tant de faux oracles, prêché tant d'abus, autorisé tant de blasphemes, fait, & fait faire tant de pechez. Pardon, mon Dieu, pardon, d'avoir si long tems retenu ta verité dans l'injustice, contre ma conscience, & tes saintes inspirations. Permets que j'en face aujourduy comme il faut l'amende honorable; que je rende le même témoignage à la verité que j'ay rendu à son contraire, pour faire un fruit qui soit convenable à ma repentance. Pour cet effet, ô bon Dieu, purifie ces levres impures, touche les d'un charbon pris de dessus ton autel: nettoye cette langue venimeuse, qui a tant de fois porté la contagion dans les cœurs; anime la de quelqu'une de ces langues de feu, qui parurent sur tes Apostres, & qui de muets qu'ils estoyent les rendirent eloquens: change le ton de cette vois qui a tonné & éclatté dans les Chaires de l'Eglise Romaine; fait qu'elle n'éclatte plus à l'avantage de l'erreur, & qu'on ne l'entende

plus

plus crier qu'au ton de ta parole. Se ſont la les graces, ô bon Dieu, que je te demande, ſur tout aujourduy: te ſuppliant auſſi de vouloir tellement diſpoſer les oreilles de mes Auditeurs, qu'ils profitent de ce que je vas dire, pour ſe confirmer, de plus en plus, en la foy qu'ils ont embraſſée, & dans la pratique de ſes œuvres. Nous te demandons toutes ces graces, ô nôtre grand Dieu, par les merites de nôtre ſeul Mediateur Jeſus Chriſt, au Nom duquel nous te faiſons la priere qu'il nous a enſeignée, Nôtre Pere, &c.

Rom.

Rom. 5. Verſ. 20.

Là où le peché a abondé, la grace y a abondé par deſſus.

C'Eſt donc, mes freres, c'eſt pour vous dire les raiſons de ce que j'ay fait ce matin en vôtre preſence, que l'on me permet de paroître, & de parler en cette chaire: C'eſt pour me donner lieu de faire une penitance proportionnée à la qualité de mes crimes, retractant publiquement les erreurs que j'ay publiées à l'avantage de Rome: C'eſt pour vous faire connoître en moy l'accompliſſement de cet oracle de l'écriture proferé par S. Paul: que là où le peché a abondé, la grace y a abondé par deſſus. Soyez-en perſuadez, mes freres, que c'eſt la grace qui m'a porté à faire ce que j'ay fait. Mon changement n'eſt point un effet de l'inconſtance de mon eſprit: je n'ay rien fait à la legere: il y a ſept ans que je raiſonne, que je combats, que je reſiſte, que je ſuis convaincu en moy-même, ſans avoir pû me determiner. Ce n'eſt point non plus un effet de la miſere du tems, n'y la ſuite de quelque diſgrace qui me ſoit arrivée: je n'ay jamais manqué de pain; j'ay toûjours eu

trop de quoy vivre; & j'ay toûjours plus eu de bonheur en mes entrepriſes que je ne m'en étois propoſé. Ce n'eſt point enfin l'effet d'aucun crime que j'aye commis: non, grace à Dieu, je n'ay rien fait qui puiſſe m'attirer aucun reproche; ceus à qui j'ay été adreſſé en ce lieu en peuvent porter témoignage ſur la depoſition de perſonnes tres dignes de foy: le plus grand crime que j'ay commis, c'eſt celuy que je fais aujourduy, en quittant une mauvaiſe Religion pour en prendre une bonne, & le chemin de l'enfer pour prendre celuy du Paradis. C'eſt donc Dieu, qui par ſa bonté, & miſericorde infinie m'a porté à faire ſe coupe contre toutes les veües naturelles que je pouvois avoir; à quitter l'aſſurance des choſes neceſſaires à la vie, pour m'abandonner aus ſoins de ſa divine providence; à faire de mes meilleurs amis mes plus grands ennemis, de mes parens, peut étre, mes perſecuteurs; & à renoncer pour jamais à un païs où j'étois auſſi bien que l'on peut étre, pour venir vivre & mourir dans un païs où je n'ay d'eſperance, ny comme on dit, de fortune à faire que celle qui dépend uniquement de vos charitez. Dieu ſcait l'effort que ces raiſons ont fait ſur mon eſprit, & les combats qu'il m'a falu ſoûtenir en moy même, avant que de pouvoir me reſoûdre: Mais enfin la grace a vaincu; Dieu l'a emporté ſur le monde, & les raiſons de mon ſalut ſur toutes les raiſons humaines: & c'eſt, mes freres, pour vous le dire, que l'on m'a permis de monter en cette chaire. Je le vas faire ſuccinctement, en vous racontant une partie des combats que j'ay ſoûtenus en moy-même, dans mon eſprit, avant que de pouvoir me reſoûdre à faire ce

que

que j'ay enfin fait. J'allegueray toûjours d'abord les raiſons qui m'ont retenu ſi long tems dans le party de la Religion Romaine, & qui y retiennent tous les autres, autant que j'en puis juger: & en ſuite j'expoſeray les raiſons qui ont combatu & détruit ces premieres, qu'on peut proprement appeller des raiſons ſans raiſon, & qui m'ont enfin fait reſoûdre à quitter la *Romaine*, pour embraſſer la *Proteſtante*, à quitter l'*erreur* pour *la foy*, l'*abus* pour la *claire verité*, *Rome la Babylone* pour *la Jeruſalem celeſte*, *mon païs* pour *le Ciel*, *tout* pour *Dieu*. C'eſt par là que vous connoîtrez la grandeur des miſericordes de l'Eternel à mon égard; qu'il a fait ſourdre d'une pierre un Enfant à Abraham, & qu'il a fait abonder la grace là où le peché a abondé.

Premiere Partie.

La premiere & la principale raiſon qui m'a ſi long tems retenu dans le party de l'Egliſe Romaine, étoit fondée ſur ce qu'on dit à l'avantage de cette Egliſe, preferablement à toute autre. Je me repreſentois cette antiquité admirable, qui luy donne pour fondateur l'Apôtre S. Pierre, lequel en a été, dit-on, le chef vingt & cinq ans: cette autorité Souveraine qu'elle a receüe de Jeſus Chriſt, dit-on encore bien hardiement, en la perſonne de cet Apôtre, laquelle a été depuis luy communiquée à tous les Papes qui ſe ſont aſſis en ſa chaire: cette ſucceſſion inviolable des Papes ou des Evêques de Rome, qui ſe ſont ſuccedez immediatement les uns aus autres, & ſans interruption, dit-on, choſe qu'on ne remarque en aucune des autres Egliſes. Ce catalogue

infini de Martyrs & autres grands Saints, qui ont vêcu dans l'obſervation des lois de la Religion Romaine, & qui ſont morts dans la confeſſion de la foy que l'on y prêche, qui eſt la même, dit-on encore, que l'on y a toûjours prêchée. Je me repreſentois tous ces ſpecieus tiltres, tous ces glorieus attributs, toutes ces divines prerogatives, telles que je les voyois d'epeintes dans les livres & dans les Ecoles de cette Confeſſion. Et en cette veüe j'en concevois une eſtime ſi ſinguliere, que je ne pouvois pas même comprendre comment il ſe trouvoit au monde des gens aſſez aveugles pour nier que ce fût là l'unique veritable Egliſe.

Mais, mes Freres, apres avoir fait pluſieurs ſolides reflections l'eſpace de ſix ou ſept ans, qui eſt le tems de mes ſcrupules ſur tout ce que je voyois que l'on diſoit de cette Egliſe, ayant pris une liberté, qu'on ne veut laiſſer prendre à perſonne, la liberté d'ouvrir les yeus pour conſiderer d'où provenoient tous ces magnifiques & incomparables attributs, & d'examiner les raiſons pour leſquelles on dit qu'elle a droit de s'en prevaloir. Ayant leu, tout à deſſein, là-deſſus la ſainte Ecriture, & ſes plus anciens Interpretes, comme étans les plus croyables, je me ſuis trouvé obligé de changer de penſée, & d'en avoir des ſentimens tous autres que ceux que j'avois pris de la tradition de mes peres, des leçons de mes maîtres, & de la lecture des livres des Theologiens Romains.

J'ay reconu que cette *Antiquité*, dont elle ſe glorifie, ne luy devoit étre qu'un ſujet de honte & de reproches, comme l'Antiquité des familles l'eſt aus Enfans qui degenerent de la nobleſſe de leurs Ancêtres.

cêtres. Que cette *Autorité*, dont elle ſe qualifie, n'avoit point d'autre fondement que l'orgueil, ou la tyrannie des Papes qui ont ſuccedé à Gregoire le Grand, veu que ni luy ni aucun de ſes predeceſſeurs n'ont jamais crû pouvoir ſans crime aſpirer à ce pretendu droit. Que cette *Succeſſion*, qu'on dit étre ſans interruption, étoit un profond abyme où les plus ſçavans Hiſtoriens perdent pié à toute heure, & ſont contraints d'avoüer qu'ils voguent ſur un ocean ſujet au calme & aus tempêtes, au flus & au reflus, où ils voyent quelque fois cette naſſelle de S. Pierre (pour me ſervir de leurs termes) ſans gouvernail & ſans Pilote, ſubmergée ſous les flots, ſans apparence de vie, ny ſans eſperance de ſalut pour ceus qui y ſont embarquez. Que cette *Sainteté* dont cette Egliſe étoit ornée ſous le tems de ſes anciens Paſteurs, a degeneré avec le tems dans une corruption generale de tous ſes membres, & que là où autre fois la grace abondoit, le peché maintenant y abonde, d'une maniere qui fait la honte & l'opprobre de tout le Chriſtianiſme. Voila ce que j'ay reconnu tout auſſi tôt que j'ay voulu ouvrir les yeus pour voir les choſes, d'un œil net & deſintereſſé, tel qu'il faut pour en bien juger: Voila ce que j'ay appris à l'étude de l'Ecriture ſainte, des Peres de l'Egliſe, & de l'experience des tems, ſans avoir jamais leu aucun livre des Proteſtants, ny eu de conference avec aucun Miniſtre.

§.

L'Antiquité a eu de tout tems un grand pouvoir ſur les Eſprits. On regarde avec un œil plein de reſpect

reſpect & veneration une teſte que l'âge a blanchie, & qui ſur les rides de ſon front tient le conte de ſes vieilles années. On fait quelque fois plus d'état des ruïnes d'une vieille maiſon, entourée de quelques vieus chênes, mal-rangez & demi pourris, qu'on ne fait de ces nouveaus chéd'œuvres bâtis ſelon toutes les regles de l'Architecture. Vne Medaille de cuivre eſt plus eſtimée que dix autres d'un metail plus precieus, ſi elle porte les marques du coin de quelque ancien Monarque, & l'image faite au naturel de quelque ancien Conquerant. Ces reſpects que la Nature & l'Art même témoignent avoir pour les choſes qui ſont ancienes, ſe trouvent encore dans la Morale, ſoit Chrêtienne, ſoit Politique. Celle-cy veut que l'on regarde tout autrement un état qui ſubſiſte depuis mille ans, qu'un autre qui ne s'eſt erigé que depuis cent, ou deus cens ans ; & celle-là veut que l'on ait égard, en fait de Religion, à celle qui conte plus d'années depuis ſon Etabliſſement, & qui porte dans ſes Archives les tiltres d'une longue Antiquité.

J'ay toûjours crû cecy ; & comme j'ay auſſi toûjours crû que l'Egliſe Romaine excelloit ſur toutes les autres par ſon *Antiquité*, comme ayant été fondée par l'Apôtre S. Pierre, ſelon que croyent tous les Romains, j'ay auſſi long tems conſervé l'eſtime de cette préeminence, qui m'a fait regarder toutes celles qui ne luy ſont pas ajointes comme avortons aupres de l'arbre, & comme un enfant bâtard aupres d'un enfant legitime. Je m'étonnois de ce qu'il y avoit des hommes qui euſſent d'autres penſées ; & dans l'eſtime que je faiſois de l'ancieneté

de

de ma Religion, le ne pouvois m'imaginer qu'un homme d'eſprit, ſans un profond & horrible aveuglement, pût prendre le party d'une autre. Eſt-il poſſible, diſois-je quelque fois en moy-même, qu'il y ait des hommes aſſez aveugles pour preferer une Religion que nous avons veu naître, à une Religion qui ſubſiſte depuis ſeize cens ans ? Vne Egliſe que Calvin, Beze, & quelques autres ont fabriquée, à celle qui a été bâtie par Jeſus Chriſt, & par ſes Apôtres ? &c.

C'eſt ainſi, dit Lactance au livre qu'il a compoſé touchant l'Origine de l'Erreur, l. 2. c. 7. C'eſt ainſi que l'Antiquité triomphe de l'eſprit humain : *Son Autorité eſt ſi grande, qu'on tient que c'eſt un crime de s'enquerir des qualitez d'une choſe qui eſt ancienne, & de revoquer ſes droits en doute : on y ajoûte foy d'abord, comme à la verité connuë.* C'eſt ainſi, dit encore le même, l. 2. c. 8. que quelques uns *renoncent imprudemment à toute ſageſſe, approuvans, ſans examen, les inventions de leurs Majeurs*, ſe laiſſans conduire comme des beſtes, allans où l'on les mene, & non pas où l'on doit aller. C'eſt ainſi *qu'ils ſe trompent, & qu'ils veulent être trompez*, prenant pour regle de leur foy celle de leurs Ancêtres, *dans la penſée qu'ils ont de ne pouvoir être plus ſages, parce qu'ils ſont venus apres eux; & que ceux-là n'ont pû ſe tromper, parce qu'ils les ont precedez, & ſont appellez leurs Majeurs.*

Les paroles de ce grand homme, & de quelques autres qui parlent en mêmes termes, m'ont fait croire que ce n'eſt pas un ſi grand crime, comme l'on dit en l'Egliſe Romaine, d'examiner l'antiquité de la Religon de ſes Peres, pour voir d'où elle vient,

vient, où elle va, ce qu'elle a été, ce qu'elle doit étre, quels ſont ſes droits, quels ſont ſes devoirs, ſa Doctrine, ſes Lois, ſa Conduite; ſi celle d'aujourduy eſt celle de l'autre jour, celle de ce ſiecle, celle des anciens ſiecles, ou plûtoſt ſi ce n'eſt point quelque étrangere, quelque bâtarde, qui ſe ſoit gliſſée en ſa place; & qui apres luy avoir dérobé tous ſes tiltres, apres s'étre faite ſubroger en ſes droits, par de fauſſes letres; apres avoir ſaiſi ſes terres, aprés l'avoir chaſſée de ſon païs, & bannie de ſon Empire, s'eſt traveſtie ſous quelques uns de ſes plus beaus habits, & ainſi deguiſée, s'eſt venuë placer en ſon ſiege, pour ſe faire admirer des hommes, & pour exiger d'eus les reſpects qu'ils ont pour toutes les choſes ancienes.

Je l'ay fait, j'ay ſerieuſement examiné toutes ces choſes: Je ſuis allé chercher les tiltres de l'Egliſe Romaine, entre les mains de ſes ayeuls, Jeſus Chriſt, S. Pierre, & S. Paul, qui ſont, dit-elle, ſes fondateurs; j'ay leu les droits qu'ils luy donnent, & les choſes qu'ils luy recommandent, ce qu'elle herite d'eus, & ce qu'ils demandent d'elle; le langage qu'ils luy ont apris, & les lois qu'ils luy ont impoſées; comment s'en ſont acquitez ceus-là d'entre ſes Ancêtres qui ont immediatement ſuccedez à ſes fondateurs: Et apres avoir comparé l'une a l'autre, Rome d'aujourduy à Rome du tems jadis, monde à monde, les enfans aus peres, ce que l'on croit à ce que l'on doit croire, ce qu'on prêche à ce qu'on à prêché, ce que l'on fait, à ce qui s'eſt fait, ce qu'on voit à ce qui s'eſt veu, j'ay trouvé qu'il n'y avoit rien de plus contraire que ces deus choſes, *Rome* & *Rome*, *l'Egliſe*

&

& *l'Egliſe, la foy, & la Religion Chrêtienne* ſous le gouvernement du Pape, comparée à *la foy, & à la Religion Chrêtienne* que les Romains ont embraſſée, & dont ils ont, aſſez long tems, fait une digne profeſſion, ſous la conduite des Paſteurs, que les Apôtres leurs ont laiſſez.

En effet, qu'on liſe l'Evangile, & l'Hiſtoire des premiers Chrêtiens, depuis le tems des Apôtres, juſques au quatriême, ou cinquiême ſiecle; qu'on aille là chercher l'Egliſe, que Jeſus Chriſt a établie ſur le fondement inébranlable de ſa Parole, & de ſes Merites; cette Egliſe, telle que la d'epeint S. Luc au livre des Actes, bien mieus avec la plume, qu'il n'euſt fait avec le pinceau qu'il ſçavoit ſi bien manier, & telle que la décrivent tous les veritables Hiſtoriens Eccleſiaſtiques qui l'ont ſuivi; cette Egliſe qui faiſoit état de ne croire qu'en Jeſus Chriſt, qui eût refuſé de croire une Ange, s'il luy eût annoncé autre choſe, que ce qui étoit dans l'Evangile, & dans les autres livres de l'Ecriture; cette Egliſe qui ne reconnoiſſoit point d'autre Chef que Jeſus Chriſt, & qui tenoit pour Schiſmatiques ceus qui diſoient qu'ils étoient du Party d'Apollo, de Pierre, ou de Paul, ne voulant que Jeſus Chriſt ſeul pour Juge de ſes Controverſes, & pour Regle de ſa conduite. R'appellez-vous en la memoire, tout ce que vous avez jamais leu, ou entendu de cette Egliſe, depuis le tems de ſon origine, juſques au tems que les Evêques de Rome ſe ſont declarez ſouverains, ſous la qualité de Papes; venez en ſuite comparer cette premiere Egliſe de Rome à celle de ce tems; conſiderez les Dogmes, les Maximes, les Lois, la Conduite, & les Mœurs

de l'une & de l'autre, vous ſerez contraints de m'avoüer, que ce n'eſt point la même Egliſe, mais deus Egliſes plus differentes, que le jour ne l'eſt de la nuit.

Il ne faut donc plus parler de *l'Antiquité* de cette Egliſe, que comme d'une languiſſante & deplorable *caducité*. On peut dire qu'elle eſt anciene: mais ce n'eſt que d'une Antiquité pareille à celle de ces femmes qui ſe ſont long tems abandonées au vice: dans leur jeuneſſe, & tandis qu'elles ſont ſages, elles vous paroiſſent enrichies & ornées de mille beautez, qui les font regarder de tous avec quelque ſorte d'admiration: mais depuis que l'âge, & la débauche, le tems & le crime s'en ſont une fois rendus les maîtres, ils y cauſent un ſi grand changement, qu'on n'oſe plus dire, ny penſer, que ce ſont les mêmes Perſonnes. C'eſt ainſi qu'il nous faut regarder l'Egliſe Romaine: ce n'eſt plus cette jeune Merveille, cette charmante *Epouſe*, dont Salomon fait le pourtrait au livre des Cantiques c. 4. mais une vieille *proſtituée*, *la mere des fornications*, *& des abominations de la terre*, que S. Jean nous d'écrit ſi bien en ſon Apoc. c. 17. Elle eſt anciene, je l'avouë: mais ce n'eſt que d'une Antiquité pareille à celle de ces vieux bâtimens, que le mauvais tems, & la negligence, a fait tomber en ruîne, & preſque tous reduits en cendres. Ou bien (ſi vous voulez que je vous exprime encore la choſe par une autre ſimilitude) elle eſt anciene de la maniere que le ſont ces vieux lepreux, ces vieux corps pleins de mauvaiſes humeurs, qui ſe pourriſſent en vieilliſſant, qui ſe corrompent avec l'âge, & que la longueur des maladies reduit enfin

à

à un état où ils ne ſont plus reconnoiſſables. Voila quelle eſt l'Antiquité de l'Egliſe Romaine : ce n'eſt qu'une revelation de ſes ignominies, qu'une preuve de ſon changement, & une marque de ſa corruption. Diſons-en quelque choſe de plus particulier.

On connoit particulierement les hommes à la parole, on diſtingue facilement ceus qui ſont naturels d'un païs, d'avec les étrangers, par la difference de l'idiome, & de la prononciation. Je ne demande que cela, pour faire voir que l'Egliſe Romaine n'eſt point la vraye Egliſe Chrêtienne, que celle d'à preſent n'eſt point celle du tems paſſé : il ne faut qu'écouter le langage de ces deus Egliſes, pour connoître qu'il n'y a rien de plus oppoſé qu'elles : il ne faut qu'écouter comment parle le Pape, & comment parle Jeſus Chriſt ; ce que celuy-là commande, & ce que defend celuy-cy ; ce que dit l'un, & ce que dit l'autre ; ce que Jeſus Chriſt prêche avec ſes Apôtres, & ce que le Pape prêche avec ſes Docteurs : il ne faut que lire l'Evangile, & les Decretales Eccleſiaſtiques, l'Ecriture Sainte, & les Canons du Concile de Trente ; les livres des Anciens Docteurs, & les livres des Peres Jeſuîtes, ou des autres Auteurs modernes, pour reconnoître que l'Egliſe qui ſe nomme aujourduy *Chrêtienne*, *Catholique*, *Apoſtolique*, *& Romaine*, comme autrefois, n'eſt rien de tout cela, & ne merite aucun de tous ces tiltres ; qu'elle n'eſt ny *Chrêtienne*, ny *Catholique*, ny *Apoſtolique*, ny *Romaine*, ſi l'on prend l'Egliſe Romaine pour ce qu'elle a autrefois été. Elle n'eſt pas proprement *Chrêtienne*, puis qu'elle reconnoît un autre Maître, & un autre Chef que Jeſus Chriſt, qu'elle enſeigne que Jeſus Chriſt n'eſt

pas le ſeul Sauveur des hommes ; que la Vierge Marie participe à cette qualité ; qu'elle peut ſauver, & qu'elle ſauve tous les jours pluſieurs hommes par ſes interceſſions ; que les Papes peuvent faire la même choſe, qu'ils peuvent ſauver les hommes, en leur remettans leur pechez, ou en leurs accordans certaines Indulgences ; qu'eus-mêmes, d'eus-mêmes, ſe peuvent ſauver par le moyen de leurs bonnes œuvres, &c. Elle n'eſt point vrayement *Catholique*, dans la ſignification que les Romains donnent à ce mot, puis qu'elle prêche une autre doctrine que celle que Dieu a revelée par ſon Fils, & par ſes Prophetes ; qu'elle prefere ſa Tradition aus Oracles de l'Ecriture Sainte ; qu'elle fait des Lois ſuperſtitieuſes, qui ſont cauſe de mille pechez, &c. Elle n'eſt point *Apoſtolique*, n'étant conforme ny à la vie, ny à la doctrine des Apôtres : mais contraire à l'une & à l'autre, par la foy qu'elle ajoûte au Pape, & par les regles de ſa conduite. Elle n'eſt point enfin *Romaine*, c'eſt à dire, ſemblable à l'Egliſe qui portoit autrefois ce nom. Car outre ce que j'ay deja dit, celle-là (comme je diray encore plus amplement en la ſuite) celle-là ne s'attribuoit point le droit de Souveraineté, elle reconnoiſſoit les Egliſes d'Antioche, d'Alexandrie, de Jeruſalem, & toutes les autres, pour ſes égales en toutes choſes. Elle ne vouloit point que ſes Evêques ſe cruſſent les Superieurs des autres, mais leurs freres & leurs compagnions. Les Chrêtiens de ce tems-là ne ſçavoient ce que s'étoit que ces Indulgences, ces Confrairies, cette Eau benite, ce Pain benit, ces Reliques, ces Reliquaires, ces Medailles, ces Chapelets, & toutes ces autres bagatelles, en

quoy

quoy les Romains mettent aujourduy toute la Sainteté du Chriſtianiſme. Ils ne ſçavoient ce que c'étoit que ce pain conſacré, conſervé dans des Tabernacles, pour y étre tous les jours adoré. Ils n'avoyent point coûtume de voir en leurs Temples ces Images, dont les Temples de Rome ſont aujourduy remplis : témoin ce que dit S. Epiphane, qui vivoit au quatriême ſiecle, dans une Epître qu'il écrit à Jean Patriache de Jeruſalem (Epître que Saint Jerôme a tournée en Latin, & qui par conſequent porte avec ſoy l'autorité de ces deus grands hommes) qu'entrant dans une certaine Egliſe, ſituée dans un village, & apperçevant ſur la porte un voile, où l'on voyoit une Image d'epeinte, il prit ce voile & le déchira, diſant que c'étoit vouloir introduire l'Idolatrie dans le Chriſtianiſme. Cela fait bien voir que c'étoit en ſon tems une choſe inoüie Ce que diſent les autres anciens Hiſtoriens, & apres eus Baronius, n'eſt pas moins remarquable : Que les Chrêtiens de ce tems-là aimoyent mieus ſe laiſſer brûler les mains & les bras à petit feu, que de laiſſer tomber de leurs mains un petit grain d'encens, dans un braſier ſur lequel on étendoit leurs bras, afin que, malgré eus, ils le fiſſent brûler au pié d'une Image qu'on leur vouloit faire adorer ; ces ſages & genereus Chrêtiens aimoyent mieus voir brûler leurs bras, & ſupporter la rigueur de la violence qu'on leur faiſoit, que de voir la fumée de l'encens, qui ſeroit tombé de leurs mains, monter vers une Idole. Ils aimoyent mille fois mieus ſouffrir le fer, le feu, les chevalets, les roües, les dents des beſtes feroces, que de fléchir le genoüil devant une Image taillée, & luy rendre le moindre culte. Ah! Romains, ſi

quel-

quelqu'un de ces anciens Fideles revenoit au monde, & ſe trouvoit au milieu de vous, dans quelqu'une de vos Egliſes, le jour de quelque Fête ſolemnelle, que penſeroit-il ? que diroit-il ? voyant ce qu'a predit un Prophete, Ezech. c. 8. les abominations au milieu du Sanctuaire ; que le culte qu'on doit rendre à Dieu, ſe rend à des peintures, dont vous avez tapiſſé les paroirs de vos Temples ; que toute la Devotion Chrêtienne ſe termine aujourduy à des ſingeries, à baiſer un Autel, à faire des genuflections, des extenſions de bras, des ſignes de croix reïterez, tantôt trois fois, tantôt cinq fois ; à ſe tenir à genoüil les mains jointes devant une Image, ou à luy donner de l'encens, à conter les grains d'un Chapelet, à jetter de l'Eau benite ſur les oſſemens des trépaſſez, à brûler une chandelle de cire éteinte & r'allumée pluſieurs fois, ſelon le nombre des choſes qu'on demande à un Saint, &c. Ah ! que de larmes répandroit cet ancien Catholique Romain, voyant ſon Egliſe reduite à toutes ces pratiques, ſi éloignées de la verité de la Religion Chrêtienne ! que de ſoûpirs ! que de ſanglots ! que de lamentations ! Jeremie en pouſſa-il jamais de plus ſenſibles ſur la ruine de Jeraſalem ? Ah ! Rome, Rome, s'écrieroit-il, quel changement ! que de deſordres ! quelle deplorable metamorphoſe ! Autrefois je voyois que la foy regnoit, en toy, ſur l'erreur, les lois de Dieu ſur celles des hommes, les maximes de l'Evangile ſur la Tradition populaire, la vraye pieté ſur toutes ſortes de ſuperſtitions, le culte de Dieu ſur tout autre ; & aujourduy je remarque le contraire de toutes ces choſes. C'eſt en ce ſens que l'on peut dire, que l'Egliſe Romaine d'aujour-

d'aujourduy, n'eſt point cette Egliſe Chrêtienne, qui a autrefois été à Rome, mais un fantôme qui n'a pas même ſon apparence ny ſa figure. Que les Romains ne ſe vantent donc plus de l'Antiquité de leur Egliſe, ce n'eſt point pour eux un ſujet de gloire, que Rome ait autrefois été une des plus celebres Egliſes de tout le Chriſtianiſme, puis que leur Egliſe n'eſt plus rien de ce qu'elle étoit alors: *miſerum iſtud verbum, fuiſſe*, dit Senec. C'eſt une povre conſolation, & un miſerable ſujet de gloire, de dire que *l'on a été*, ſi l'on ne peut dire avec cela que l'on eſt encore. C'eſt à quoy les Romains devroient travailler; ils devroient nous faire voir, par leur doctrine, & par leurs œuvres, que l'Egliſe Romaine d'aujourduy eſt la même qu'elle a été: mais cela n'eſt pas poſſible, que par la reduction des choſes à leur premier principe: Tandis qu'ils ſeront ce qu'ils ſont, ils ne nous feront jamais voir qu'ils ſont ce qu'ont été leurs Peres. Les plus ſçavans d'entre eus, qui ont enterpris de faire voir la comformité de ces deus choſes, peroiſſent ſi embaraſſez, ſi foibles en leurs raiſonnemens, & ſi contraires les uns aus autres, qu'il ne faut point d'autre lecture que celle de leurs livres, pour connoître bien evidemment la fauſſeté de leur doctrine. C'eſt la remarque que font d'abord tous ceus qui, ſans prejugé, s'appliquent à les lire: Je pourrois alleguer cent paſſages de leurs Ecrits, pour verifier ce que je dis: Mais je croy en avoir aſſez dit, pour que l'on puiſſe faire aus Romains, le reproche que Tertullien faiſoit autrefois aus payens. Apologet. adv. gent. c. 6. *dites-moy, où eſt vôtre Religion?*

Religion? où eſt le reſpect que vous devez à vos Majeurs? vous-vous êtes rendus diſſemblables à eus, en vos habits, en vôtre façon de vivre, en vos mœurs, en vos ſentimens, & enfin en vôtre langage: vous loüez toûjours l'Antiquité, & tous les jours vous recevez choſes nouvelles. Ainſi comme vous-vous êtes éloignez, autant qu'il vous eſt poſſible, des loüables inſtitutions de vos Ancêtres, vous faites connoître que, des choſes qu'ils ont établies, vous ne conſervez que ce qui ne le merite pas, puis que vous n'en conſervez pas ce qui le merite. Voila le vray pourtrait de la nouvelle Rome.

§.

L'Autorité Souveraine que cette Egliſe s'attribuë me paroiſſoit encore appuyée ſur de bons principes. Ce que Jeſus Chriſt dît à S. Pierre, en pluſieurs occaſions, me ſembloit une preuve ſuffiſante, pour en perſuader la creance. Ces paroles, entre autres, qu'il luy dît, apres ſa confeſſion de foy: *tu es Pierre, & ſur cette pierre j'edifieray mon Egliſe, & les portes d'Enfer n'auront point de force à l'encontre d'elle: & je te donneray les clefs du Royaume des cieus: & quoy que tu auras lié en terre, il ſera lié és cieus, & quoy que tu auras dêlié en terre, il ſera dêlié es cieus.* Math. 16. Semblent aſſez inſinuer qu'il luy donnoit un plein pouvoir, à luy, & à ſes ſucceſſeurs, preferablement à tous autres. D'autres paſſages de l'Ecriture fortifient cette preuve: S. Auguſtin, & pleuſieurs autres Interpretes de l'Ecriture Sainte, ſemblent favoriſer cette penſée, & être de ce ſentiment. La raiſon même nous

nous perſuade que cela étoit neceſſaire: il falloit un chef à l'Egliſe; & il luy en falloit un qui luy fût proportionné, &c. C'eſt ainſi que j'ay autrefois raiſonné, avec mes ſemblables, ayant appris à le faire, à l'Ecole de Thomas d'Acquin, de Suarez, & de quelques autres, qui étendent ces raiſonnemens juſques à l'infini, pour prouver l'Autorité, & la Souveraineté du Pape.

Mais, mes freres, ayant de plus prés conſideré tous ces paſſages, & feüilleté les anciens Peres, pour reconnoître quelle a été leur ſentiment ſur cette affaire, j'ay trouvé qu'il n'y avoit rien plus éloigné de la verité, que ce qu'on enſeigne dans les Ecoles des Papiſtes ſur cette queſtion. Les paroles que Jeſus Chriſt a dites pluſieurs fois à S. Pierre, dans le lieu cy-deſſus allegué, & autres ſemblables, ne s'adreſſent pas à luy ſeul: Jeſus Chriſt (comme peuvent facilement remarquer ceus qui liront l'Evangile) n'interrogeoit pas ſeulement *Pierre:* mais avec Pierre *tous ces Diſciples:* & *Pierre*, comme diſent S. Ambroiſe, S. Chryſoſtome, & tous les autres Interpretes de l'ancien tems, ne parloit pas ſeulement en ſon nom: mais *au nom de tous les Apôtres*: *In perſona omnium Apoſtolorum:* dit l'un d'eus (paroles que les Romains liſent en leur Breviaire, ſur l'expoſition de ce paſſage.) Quand donc le Fils de Dieu donne à S. Pierre, pour recompence de cette confeſſion de foy, le pouvoir *de lier & dêlier: les clefs du Ciel, &c.* Ce n'eſt pas à luy ſeul qu'il parlé, & qu'il accorde tous ces beaus droits, mais à tous ceus au nom deſquels S. Pierre luy avoit parlé. Il leur repete la même choſe, quelques jours apres, *à tous enſemble: Quoy que*

vous aurez lié ſur la terre, il ſera lié és cieus, &c. Math. 18. verſ. 18. Il parle à tous, & non point à un ſeul. Et s'il s'adreſſe à S. Pierre en particulier, apres ſa Reſurrection, & luy dit, qu'il *paiſſe ſes brebis :* ce n'eſt, comme diſent S. Cyrille, & pluſieurs autres ſages Interpretes, que pour le confirmer en ſa vocation d'Apôtre, de laquelle il étoit décheu, en reniant nôtre Seigneur. Il l'avoit renié trois fois, c'eſt-pourquoy le Fils de Dieu luy demande s'il l'aime, par trois fois (tout cecy eſt encore écrit dans le Breviaire des Romains) & luy dit par trois fois *qu'il paiſſe ſes brebis, luy renouvelant*, dit S. Cyrille, l. 12. c. 64. *la dignité de l'Apoſtolat, de peur qu'à cauſe de la negation qu'il avoit faite de ſon Maître par infirmité humaine, elle ne ſemblât alterée.* Car dire, qu'il n'y ait eu que luy qui ait eu ce pouvoir, c'eſt contredire à ce que dît Jeſus Chriſt à tous ſes Diſciples, lors qu'il leur donna ordre *de prêcher ſon Evangile à toute creature, d'enſeigner, de baptizer, &c.*

Au reſte, plus de mille paſſages tirez de la Sainte Ecriture, contrediſent formellement à cette Doctrine. *Vous n'avez qu'un ſeul Maître, qu'un ſeul Pere qui eſt és cieus*, dit Jeſus Chriſt Math. 23. v. 8. *Je ſuis le bon Paſteur qui connois mes brebis, & qui expoſe ma vie pour elles :* marque que je ſuis le veritable, & non point un *mercenaire*, Jean 11. *Il y aura un ſeul troupeau, & un ſeul Paſteur*, ibid. lequel ſera-ce des deus ? ou Jeſus Chriſt, ou le Pape ? *C'eſt à moy que mon Pere a donné toute ſa puiſſance dans le ciel & dans la terre*, Math. 28. *C'eſt moy qui ay autorité de pardonner les pechez en terre*, Marc 2. v. 10. *C'eſt à moy que mon Pere a donné tout*

tout jugement, *puiſſance d'excercer jugement*, Jean c. 5. v. 22, 27. Comment tout cela s'accorde-t-il avec la puiſſance abſolüe de la Papauté ? N'eſt-ce pas faire un ſignalé outrage à Jeſus Chriſt, que de mettre, comme fait Bellarmin, Jeſus Chriſt à part, *ſecluſo Chriſto*, pour faire le Pape monter ſur ſon Trône, & uſurper les droits de ſa Souveraineté ? S'il ne doit y avoir qu'un ſeul *Paſteur*, qu'un ſeul *Maître*, qu'un ſeul *Seigneur*, qu'un ſeul heritier *de la puiſſance & autorité du Pere*, n'eſt-ce pas depoüiller Jeſus Chriſt de toutes ces prerogatives, que de les donner au Pape ?

Je ſçay toutes les diſtinctions que l'on apporte pour juſtifier le Pape de cet attentat : mais, en verité, ce ne ſont que diſtinctions de Philoſophes, pareilles à celles que l'on apporte dans les Ecoles des Romains, pour juſtifier Ariſtote, d'avoir enſeigné que le monde eſt de toute eternité : Thomas d'Acquin (comme font quelques uns) d'avoir enſeigné que la Vierge a été conceüe en peché : Tertullien, Origene, S. Bernard, & autres, d'avoir enſeigné que les ames ne joüiſſent point de la viſion de Dieu, avant le jour du Jugement : Et pareilles à celles que les Pirrhoniens apportoient autrefois, pour prouver que le noir étoit le blanc, qu'un chapeau étoit une pantoufle, une aſne un lion, &c. Toutes ces raiſons ſeroient bonnes en la bouche d'un Ariſtote, d'un Platon, d'un Pythagore, ou d'un Philoſophe Carteſien : mais non en celle d'un Catholique, qui ne doit pas avoir égard à ce qu'il peut dire, mais à ce qu'il doit croire, à ce qu'il peut defendre, mais à ce qu'il doit ſoûtenir : & qui, quand il eſt queſtion d'un Article de Foy, doit oublier

toutes ces chiquannes, que l'on apprend dans les Ecoles, pour faire une ſimple & ſincere profeſſion de la verité. Pour moy je croy que la meilleure de toutes les raiſons, c'eſt de penſer qu'on n'en peut avoir, en donnant à un homme, ce que Jeſus Chriſt dit qui luy appartient : on ne me pourra jamais raiſonnablement condamner pour avoir denié au Pape ce que je lis dans l'Evangile, qui n'appartient qu'à Jeſus Chriſt. *On ne peut jamais*, dit un Ancien, *trop donner à un Dieu*, ſur tout quand on veut mettre un homme en paralelle avec luy.

Mais écoutons les Apôtres & les Peres ſur cet Article. *Il y a un Souverain Paſteur*, dit S. Pierre Epiſt. 1. c. 5. *avec lequel, lors qu'il apparoîtra, apparoîtront auſſi avec luy en gloire ceus qui paiſſans le troupeau de Chriſt, qui leur eſt commis, prennent garde ſur luy, non par contrainte, mais volontairement ; non pour gain deſhonnête, mais d'un prompt courage ; & non point comme dominans ſur les heritages du Seigneur, mais, &c.* Eſt-ce là établir la Monarchie du Pape ? mais plûtoſt n'eſt-ce pas la détruire de fond en comble ? *Perſonne*, dit S. Paul 1 Tim. 2. *ne peut mettre autre fondement que celuy qui a été mis, qui eſt Jeſus Chriſt.* 1 Cor. 3. *Il y a un ſeul legiſlateur*, dit S. Jaques c. 4. *toy qui es tu qui juges autruy ? C'eſt luy*, dit S. Jean Apoc. 3. *qui a la clef de David, qui ouvre & nul ne ferme, qui ferme & nul n'ouvre.* Comment cela s'accorde-il avec ce que les Romains diſent de S. Pierre, & du Pape ? Ne doit-on pas tirer de tous ces principes des concluſions directement contraires à leur doctrine ? *Perſonne ne peut mettre autre fondement, &c.* donc ceus-là ſe trompent, qui diſent que S. Pierre eſt le

fonde-

fondement de l'Egliſe, & que le Pape en eſt le Chef. *Il y a un ſeul Legiſlateur*, donc le Pape n'a point droit de nous faire des lois, & c'eſt un Impoſteur, quand il dit que tous ceus-là qui ne vivent pas dans ſon obeïſſance, ſont hors de l'Egliſe. *Jeſus Chriſt a la clef du Ciel, il ouvre & nul ne ferme, &c.* C'eſt donc à luy ſeul que je me dois adreſſer pour y entrer: s'il m'ouvre la porte, j'y entreray, malgré le Pape & tous ſes Prêtres, avec leurs cas reſervez: s'il me la ferme, c'en eſt fait, le Pape n'a point d'Abſolutions, ny d'Indulgences, qui me la puiſſent faire ouvrir.

Ceſt en ces mêmes termes qu'en ont parlé tous les Anciens: ils attribüent à Jeſus Chriſt ſeul ce que les Romains attribuent à S. Pierre & au Pape, qu'ils croyent étre ſon Succeſſeur. *Quand Jeſus Chriſt*, dit S. Jean Chryſoſt. Tom. 3. Ser. de Pent. *a dit, ſur cette Pierre j'edifieray mon Egliſe, il n'a pas dit ſur Pierre, car il n'a pas fondé ſon Egliſe ſur un homme, mais ſur la foy. Qu'eſt cela*, dit S. Aug. Tract. 10. in Epiſt. Joan. *Sur cette Pierre j'edifieray mon Egliſe? ſur cette foy; ſur ce qui a été dit, tu es Chriſt Fils du Dieu vivant:* ſur la parole de Dieu. S. Ambr. S. Hilaire, Theophylacte, & pluſieurs autres diſent la même choſe. Optat Millevitain, parlant du Pape Siricius ne dit pas qu'il eſt ſon *Maître, le Saint Pere, &c.* mais *qui noſter eſt Socius, qui eſt nôtre Compagnon.* Contra Parmen. l. 2. *Es tu prés d'Achaïe*, diſoit Tertull. de præſcr. c. 36. *tu as Corinthe: ſi tu n'es pas loin de Macedoine, tu as Philippes, tu as Theſſaloniques: ſi tu peus aller en Aſie, tu as Epheſe: & ſi tu es voiſin d'Italie tu as Rome, de laquelle auſſi l'Autorité nous eſt en main.*

C'eſt

C'eſt ainſi que les Peres ont parlé de l'Egliſe Romaine: ils ne luy ont rien attribué, que ce qu'ils attribüent à toutes les autres Egliſes. Jugez de la quelle preſomption, ou plûtoſt quelle impudence obſede & poſſede les Papes, qui ſe diſent Princes Souverains, non ſeulement pour le ſpirituel: mais encore pour le temporel de tous les Etats du Chriſtianiſme! Jugez combien aveugles, ou plûtoſt, combien malicieus ſont les Theologiens Romains (car il y en a tres peu qui pechent par ignorance) qui employent toute leur ſcience, & toute leur Rhetorique, pour ſoûtenir & publier cette fauſſe doctrine. Jugez enfin ſi ce n'eſt pas un blaſphême épouvantable, que de dire à la loüange des Papes, ce qu'en diſent certains Docteurs, de cette Confeſſion, & leur donner les noms que leurs donnent certains Conciles: que de dire, par exemple, ce que le Pape Nicolas II. dit de ſoy-même, Can. *omnes* diſt. 22. *qu'il eſt revêtu de l'empire Celeſte & Terreſtre.* & Martin V. qui s'appelloit *la lumiere du monde, le Pere des Roys, &c.* que de dire comme les plus modeſtes ont ſouffert, que l'on dît d'eus, ſans déchirer leurs vêtemens, comme firent autrefois S. Paul & S. Barnabé: que le Pape eſt *le Roy des Roys, le Prince Souverain de l'Vnivers, le juge abſolu des controverſes, des jugemens duquel il n'y a pas même d'appel au jugement de Dieu: parce que ce ſeroit appeller du même au même, la puiſſance de Dieu & celle du Pape n'étant que la même puiſſance,* comme ſi le Pere, le Fils, le S. Eſprit & le Pape n'étoient qu'un Dieu: de l'appeller *l'Agneau de Dieu qui ôte les pechez du monde, la Majeſté de Dieu en terre, la ſplendeur de la face de Dieu,*

l'Epous

l'Epous de l'Egliſe, le Lion de la tribu de Juda, le Vicquaire de Dieu, le Saint des Saints, l'Infallible, le Tout-puiſſant, &c. Apres toutes ces qualitez & mille autres (que je ſuis preſt de faire voir dans les Ecrits des Romains, & même dans les leçons de leur Breviaire, ſi quelqu'un doute de ce que je dis) que les Papes ſe ſont attribuées; & cela non ſeulement de parole, mais d'effet, obligeans les Roys d'aller leur baiſer la Pantoufle: abbatans de leur pié la couronne des Empereurs, comme fît le Pape Celeſtin à l'Empereur Henry VI. les foulans même ſous leurs piés, comme fit le Pape Alexandre à Frederic Barberouſſe. Apres cela, que dira-on, ou plûtoſt que pourra-on dire de Jeſus Chriſt, pour mettre quelque difference entre luy & le Pape? Voila le comble des deſordres dont parloit S. Paul, 2 Theſſal. 2. v. 3. quand, par un Eſprit prophetique, il diſoit: *que l'homme de peché ſeroit revelé, le fils de perdition: qui s'oppoſe & s'eleve contre tout ce qui eſt nommé Dieu, ou qu'on adore juſques à être aſſis comme Dieu, au Temple de Dieu.*

§

Cette pretendüe Succeſſion des Pontifs Romains, dont on fait tant de bruit dans les livres, & dans les chaires de cette Egliſe, me paroiſſoit encore aſſez bien fondée dans la Sainte Ecriture: & aſſez bien prouvée, par le catalogue des Papes, que les Auteurs modernes de cette Egliſe ont recueilli de pluſieurs anciens Hiſtoriens. Il me ſembloit que c'étoit l'effet des promeſſes que Jeſus Chriſt fît autrefois

fois à S. Pierre, lors qu'il luy dît, *que ſa foy ne manqueroit jamais ; & que les portes d'enfer n'auroient nulle force contre ſon Egliſe.* Voila, diſois-je, ce qui ſe voit en l'Egliſe Romaine ; il y a aujourduy ſeize cens ans qu'elle eſt Egliſe, ſans que le ſchiſme ait empêché ſes Paſteurs de ſe ſucceder immediatement les uns aus autres : on n'en voit point où l'on fourniſſe un ſi long catalogue, une Succeſſion de Paſteurs ſi bien autoriſée.

Mais depuis que j'ay eu la curioſité innocente de faire l'examen de la choſe, de chercher chez les Hiſtoriens les preuves de cette ſuite inviolable des Evêques ou Pontifs Romains, durant un ſi grand nombre de ſiecles, je les ay tous trouvé ſi embaraſſez ſur ce point, même ceus qui ſont du party & du corps de cette Egliſe, qu'on peut dire, que la plus part en parlent en ignorans, veu que preſque tous ſe contrediſent. En effet comment accorder cette Succeſſion, ſans interruption, avec ce que dit Onuphre en ſa Chronique, où il conte juſques à *vingt & ſix Schiſmes* dans l'Egliſe Romaine ? dont le vingtiême ſeul a duré *quarante ans*, & le vingt & ſixiême *depuis Vrbain VI. juſques au Concile de Conſtance*, ſelon Genebrard, Chronol. l. 4. an. 1378. le vingt & uniême, *trente & ſix ans*, ſelon le même Genebrard, durant lequel tems *l'Egliſe Romaine avoit deus Pontifs qui ſeviſſoient par cenſures l'un contre l'autre, ad an.* 1389. Comment encore l'accorder avec ce que dit Baronius même, forcé de l'avoüer par ce qu'en ont dit tous les autres : *qu'il y a eu à Rome juſques a trois Papes tout à la fois*, qu'il appelle *tricipitem Beſtiam, portis inferis emergentem*, tom. 11. ad an. 1044. ſect. 5. *une Beſte à trois*

trois teſtes ſortant des portes d'Enfer ; & qui tous trois, dit Bellarmin, c'eſt à ſçavoir, Gregoire XIII. Benoiſt XIII. & Jean XXIII. ſembloient avoir un pareil droit de poſſeder la Chaire, de Pontif. l. 4. c. 14. Comment enfin l'accorder avec ce que dit encore le même Baronius, an. 912. ſect. 8. Qu'un tems fut auquel *il n'étoit point mention du Clergé éliſant, que les Canons étoient paſſez ſous ſilence, & toutes anciennes coûtumes obſervées dans l'Election des Papes du tout éteintes. Quels Cardinaux*, pourſuit-il, *penſez-vous que ces Monſtres éliſoient ? puis qu'il n'y a rien ſi naturel, que chacun engendre ſon ſemblable, &c. La laſciveté*, dit Platine, in vita Benedicti IV. *nous enfanta ces Monſtres, ces Prodiges, lequels, par ambition & par preſens, ont occupé, & non legitimement poſſedé, le Siege de S. Pierre.* Voila ce que les Hiſtoriens de l'Egliſe Romaine ont été contraints de reconnoître, quoy qu'ils ayent fait tout leur poſſible, pour cacher ſes defauts. Apres cela comment oſera-on ſoûtenir, que la foy de cette Egliſe n'a jamais manqué : que les portes d'Enfer n'ont rien pû contre elle : qu'il n'y a point eu d'interruption dans la Succeſſion de ſes Paſteurs, &c. Toutesfois c'eſt ce qu'on ſoûtient impunêment, impudemment dans les Ecoles des Romains : c'eſt ce que j'ay ſoûtenu moy-même dans des Theſes publiques : qu'encore bien que les Elections des Papes ayent preſque toûjours été faites par corruption, par fraudes, par violence, par meutres, &c. que l'Egliſe Romaine ait été ſouvent, & fort long tems, diviſée en Sectes ; que l'on y ait veu tant de ſchiſmes, & generalement tous les deſordres imaginables : cela n'empêche pas

qu'on ne puiſſe, & qu'on ne doive dire que c'eſt le S. Eſprit qui a preſidé à ces Elections ; qu'elles ſe ſont faites par l'ordre de Dieu ; que la foy de cette Egliſe n'a jamais été alterée ; que l'on a toûjours veu une concorde admirable entre les membres qui la compoſent, &c. Jugez ſi Arius, Pelage, Marcion, & les autres Heretiques ont jamais rien enſeigné de ſi impudant : trouverez-vous dans tout l'Acoran une doctrine plus abſurde & plus incroyable ?

§

Le nombre infini de Martyrs, & autres grands Saints, dont on fait une illuſtre memoire en l'Egliſe Romaine, & dont on raconte mille miracles, & mille actions d'une vertu tout à fait heroïque, me paroiſſoit encore une forte preuve de la verité de ſa Foy, & de la Sainteté de ſa Religion. Qui oſera nier, diſois-je quelque fois en moy-même, qu'une Religion où l'on conte tant de Martyrs, qui ont répandu leur ſang pour Jeſus Chriſt : tant de Saints, qui ont pratiqué tous les conſeils de l'Evangile, & fait une ſi glorieuſe profeſſion de toutes les vertus Chrêtiennes : qu'une Religion où l'on voit encore aujourduy tant de nobles ames qui menent une vie toute ſainte & toute divine ; tant de perſonnes qui quittent le monde pour s'enfermer dans un Cloiſtre, qui oſera nier que cette Religion ne ſoit la meilleure, la plus ſure, & la plus ſainte de toutes ? Voila comme je reſonnois, & comme raiſonnent encore aujourduy bien des gens, qui ſe laiſſent aveugler à l'éclat d'une belle apparence.

Mais ceus qui voudront, comme j'ay fait, regarder

der de plus prés, & peſer toutes choſes à la balance de la juſtice, trouveront que c'eſt bien à tort que l'Egliſe Romaine s'éleve ainſi par deſſus les autres. Il y a eu pluſeurs Martyrs en l'Egliſe Romaine; je l'accorde: mais ce n'eſt pas là une preuve infallible de ſon excellence: il y en a bien eu dans celles de Jeruſalem, d'Antioche, des Georgiens, des Moſcovites, des Grecs, &c. toutefois les Romains n'en font pas maintenant plus d'eſtime. Pluſieurs grands Saints de cette Egliſe ont fait, & font encore tous les jours des Miracles; c'eſt de quoy je doute: mais je ſçay bien que l'on en publie bien de faus: & quand il ſeroit vray qu'il y en a qui en ont fait, ce ne ſeroit pas une marque ny une preuve indubitable de la verité de leur foy: Dieu en fait bien par les Sorciers & par les Magiciens: nous le voyons au livre de l'Exode c. 7. Le Diable par la permiſſion de Dieu, dont on ne peut connoître les ſecrets, ny approfondir les jugemens, peut ſe ſervir de ce ſtratageme, pour tenir les ames dans l'erreur. On voit quantité de perſonnes dans l'Egliſe Romaine qui menent une vie tout à fait Sainte: Phariſiens, Sepulchres blanchis, ruſe du Diable pour perdre les ames: j'en diray tantôt d'avantage ſur ce chapitre. Mais que cela fait-il à la cauſe; il y a d'honnêtes gens par tout, il ſe trouve des perſonnes qui menent une vie apparemment vertueuſe & ſainte, auſſi bien parmi les Payens que parmi les Chrêtiens, auſſi bien parmi les Heretiques que parmi les Catholiques. Ce n'eſt donc pas une marque infallible de la vraye Egliſe: mais poſons le cas que c'en ſoit une, que l'integrité de la vie ſoit une preuve indubitable de la verité de la foy: les Romains auront

bien de la piene a en pouvoir tirer aucun avantage: ſi ceus qui la gouvernent, qui ſont la regle de tous les autres, ne changent de vie, on aura tout ſujet de croire, qu'elle n'eſt point telle qu'on le perſuade à quelques povres gens, auſquels on defend de regarder ce qui ſe paſſe aujourduy en la Cour de Rome, & ce qui s'y eſt paſſé depuis huit ou neuf cens ans.

En effet, qui ne gemira voyant ſeulement en peinture les déreglemens de cette miſerable Egliſe? qui ne fremira d'horreur liſant ſeulement ce que les Romains ont écrit de la vie de leurs Papes? J'en vas rapporter quelque choſe: mais afin qu'on ne prenne pas mes paroles pour une calomnie, je diray ſeulement ce qu'ont dit de la Cour de Rome, deus ou trois de ſes plus fameus Ecrivains; ceus-là même qui font profeſſion de cacher ſes vices autant qu'ils peuvent, & qui n'ont mis la main à la plume que pour faire ſon panegyrique. Le premier que j'allegue c'eſt le devot S. Bernard *Ser. 1. de Converſ. Pauli*, cet homme dont la ſincerité ne peut étre ſuſpecte à perſonne; *L'iniquité*, dit-il au ſujet de la Cour Romaine, *eſt ſortie des anciens Juges qui ſe diſoient Vicquaires de Jeſus Chriſt, qui ſembloient regir ſon peuple, deſquels toutesfois on ne pouvoit pas dire, tel qu'eſt le peuple tel eſt le Prêtre, parce que le peuple n'eſtoit pas tel que le Prêtre. De tout le monde*, dit-il encore de conſid. ad Eugen. l. 1. c. 4. *affluoient à Rome les Ambitieus, les Avares, les Simoniaques, les Sacrileges, les Concubinaires, les Inceſtueus, & ſemblables Monſtres d'hommes, pour obtenir les honneurs Eccleſiaſtiques, ou les retenir par autorité Apoſtolique.* Environ l'an 897. dit le Cardinal Baronius, *furent intrus en la Chaire*

de

de S. Pierre des hommes monſtrueus, de vïe tres infame, de mœurs tres perdües, ſales & puans en tout & par tout. En l'an 900. il prie les foibles de ne ſe point ſcandalizer de voir deſormais quelque fois l'abomination de la deſolation dans le Temple, puis il s'écrie, *Quels monſtres d'horreur, ô honte ! ô douleur ! ont été intrus en cette Chaire, qui eſt à reverer aus Anges ! quels maus ſont venus d'eus ! quelles tragedies joüées ! de quelles vilanies cette Chaire ſans ride & ſans tâche a elle éte arroſée ! de quelles puanteurs infectée ! de quelles ordures ſoüillée, &c.* En l'an 912. dit-il encore, Sect. 8. l'Egliſe étoit ſi déreglée, & ſi abandonnée au vice, *que les puiſſantes & ſales Putains dominoient à Rome, ſelon le plaiſir deſquelles les Sieges étoient changez, les Evêques créez, & intrus en la Chaire de Pierre les faus Pontifs leurs Mignons.* Voila ce que Baronius a été contraint de dire, apres pluſieurs autres Hiſtoriens, touchant les deſordres de l'Egliſe Romaine. Qu'on liſe Genebrard, *Chronol. l.* 4. *ad an.* 902. Iſidore, *Peleuſ. l.* 3. *epiſt.* 323. Baptiſte Mantuan, *de calam. ſuorum temp. l.* 3. Alvar. Pelag. *de planctu Eccleſiæ.* Ou plûtoſt que l'on aille à Rome pour voir comment vivent là ceus qui ſe diſent établis de Dieu pour gouverner l'Egliſe, on trouvera qu'il n'y eut jamais de plus grands deſordres dans Sodome, ny dans Ninive, qu'il y en a eu, & qu'il y a encore dans la Ville de Rome. *Que Rome ait donc maintenant quelque honte,* s'écrie un ſçavant homme, en veüe de tous ces deſordres, Claud. Eſpenſ. in Epiſt. ad Tit. c. 1. *& ceſſe de faire voir au jour un Catalogue ſi effronté de toutes ſortes de crimes.* Quelle cache donc

ce

ce Martyrologe rempli d'une infinité d'hommes dont elle canonize les vertus, & dont elle pretend faire le ſujet de ſon triomphe : Car tous ces grands hommes ne ſont que le ſujet de ſa confuſion, leur vie étant toute contraire à celle de ſes Pontifs & de ſes autres principaus membres ; elle ne peut, ſans une trop grande impudence, s'en attribuer la gloire. C'eſt plûtoſt pour elle un reproche & un jugement rigoureus : Car puis que ces grands hommes ne ſont pas ſon exemple, ils ſeront ſa condamnation. Cependant, choſe preſque incroyable ! c'eſt de là, c'eſt des deſordres, des vices, & des enormitez des Chefs de cette Egliſe, que les Docteurs tirent les raiſons de leur gloire, & les preuves de la verité & de la bonté de leur Religion. Qui le croiroit, que Baronius, apres avoir ſalli ſon hiſtoire des ordures de la vie de quantité de Papes, tirât de là une conſequence à l'avantage de ſon Egliſe ? Toutesfois c'eſt ce qu'il fait hardiment : car apres avoir dit cent choſes touchant la vie déreglée & abominable de certains Papes ; apres les avoir comparé à des Monſtres ; apres avoir étalé tous leurs vices d'une façon horrible, & étre demeuré d'accord de tout ce qu'en ont dit ceus qui l'ont precedé, ſçavoir eſt, qu'il y a eu des Papes *ambitieus*, *avares*, *Simoniaques*, *impies*, *meurtriers*, *impudiques*, *inceſtueus*, *Sodomites*, *Athées*, qui (ſont choſes que les Romains n'oſeroient conteſter, étans trop bien verifiées, même par leurs propres Hiſtoriens.) Apres tout cela Baronius conclud avec autant de hardieſſe, que s'il avoit à prouver la Divinité de Jeſus Chriſt, que tous ces vices, dont la Chaire de S. Pierre a été infectée, ſont autant de preuves de ſa Sain-

Sainteté, de ſon Excellence, & de ſon Infallibilité; parce que, dit-il, Dieu a ſouffert tous ces deſordres, dans ceus qu'il avoit éleu pour gouverner ſon Egliſe, ſans les punir; ce qui fait voir que ce n'eſt pas un état profane, pareil à ceus des Roys du monde, que Dieu punit ordinairement auſſi toſt qu'ils luy ſont infideles, & qu'ils abuſent de ſon autorité: mais un état ſaint & cheri de Dieu. Je vous avoüe que je n'ay jamais été ſi étonné que quand jay trouvé ce raiſonnement dans ce grand homme, & que je l'ay entendu faire dans les Ecoles des Papiſtes; j'amerois autant entreprendre de prouver l'union naturelle des contraires en un même ſujet, que de faire voir l'union de cette concluſion, avec les principes d'où elle eſt tirée. Il y a eu de tres méchans Papes en l'Egliſe Romaine: on y a veu, ſelon le rapport d'Alvare Pelagius Evêque Portugais, lib. 2. art. 15. (& c'eſt ce qu'on voit encore maintenant) *des Papes qui ſe ſont ingerez au Pontificat par factions, pactions, convenances, & promeſſes; enrichiſſans & élevans leurs parens, avançans leurs proches aus charges, vivans en delices, donnans les dignitez à leurs amis, edifians des Tours & Palais en Babylone, c'eſt à dire, à Rome, ſelon S. Hieroſme, nourriſſans les guerres, faiſans des partis en Italie, quoy qu'il n'y ait qu'une Egliſe, diſſipans les biens Eccleſiaſtiques: appellans aus charges les indignes, ſe glorifians de leurs chariots, elephans, chevaus, robes pretieuſes, & de leur grande ſuite de gendarmes & barons armez de gloire & puiſſance mondaine, envahiſſans ſouvent les limites des Seigneurs temporels, ne ſe ſoucians du ſalut des ames; & quoy plus, af-*

fectionez

fectionez aus choſes de la chair, &c. gens qui celebrent pour de l'argent, qui vendent comme Judas le corps de Chriſt pour de l'argent, qui conſacrent & conferent les Ordres & tous les Sacremens pour de l'argent, &c. On y a veu, dit encore le même Auteur, *lib. 2. art. 2. fol.* 104. des hommes qui ont rendu cette Ville ſemblable *à Sodome et à Ninive; coupables de tous les vices, tant couverts que manifeſtes, de convoitiſes, d'ambitions, ſimonies, intruſions, immondices, vaine gloire, envie, tyrannie, et autres crimes qu'on ne peut, et qu'on n'oſe nommer.* On a veu dans le Sanctuaire de Dieu, s'écrie l'Evêque de Bitonte, au commencement du Concile de Trente, orat. hab. in Conc. Trid. ſeſſ. 1. *des monſtres de turpitude, des pot-pourris pleins d'infections, des peſtes, &c. de ſorte qu'il n'y eſt reſté aucune apparence ou eſperance de bien vivre : mais une effrenée et indomptée impudicité, une ſinguliere audace, plus de crimes que l'on n'en peut croire.* On y a veu, ſelon le témoignage des Cardinaus choiſis par le Pape Paul III. pour la reformation de l'Egliſe, Concil. delect. Cardin. tom. 3. pag. 823. *les Putains marchans par la Ville de Rome, comme femmes honorables, portées ſur des Mules, & ſervies en plein jour par des Nobles & des Clercs domeſtiques des Cardinaus : corruption*, diſent-ils, *qu'on n'a point veüe ailleurs qu'en cette Ville.* On y a veu, dit Guiſchardin, *Hiſt. d'Ital. l. 1. ſect. 2.* un Roderic Borgia qui fut le Pape Alex. VI. acheter la puiſſance de faire trafic du Sacré Treſor. On y a veu, ſelon le rapport de Platine & de Baronius même, *des Papes intrus par violence, qui ont fait mettre en priſon ceus qui occupoient le S. Siege,* comme

comme fît Chriſtofle à Leon VIII. On y en a veu *de ſi enragez, qu'ils ont fait tirer de la terre le corps de leur Predeceſſeur, auquel ils ont coupé les doigts deſquels il donnoit la benediction, & les ont jettez dans le Tybre*, comme fît Eſtienne VI. à Formoſe. En un mot on y a veu des hommes plus avares, plus ambitieus, plus impies, plus impudiques, plus cruels, & plus ſcelerats, que l'on n'en a veu dans les Cours les plus profanes, & dans les regions les plus barbares, & ces deſordres, dit Genebrard, *Chronol. l. 4. anno Chriſti* 901. ont quelque fois duré cent cinquante ans de ſuite: durant lequel tems, dit Baronius an. 912. ſect. 8. *Jeſus Chriſt dormoit profondément au fond de la naſſelle, & diſſimuloit de voir ces choſes: Donc*, voicy la concluſion qu'il tire de tous ces deſordres, *donc l'Egliſe Romaine eſt la plus veritable, la plus ſainte, la plus cherie de Dieu, l'infallible, l'unique qui ſe puiſſe appeller Catholique, &c.* Jugez ſi ce n'eſt pas là le plus impudent & le plus injuſte de tous les raiſonnemens: C'eſt ainſi que la Philoſophie profane a appris les Docteurs Romains à raiſonner ſur les matieres de leur Religion, tenans pour maxime celle de ces anciens Philoſophes, que, *ex quolibet fit quodlibet*, qu'on peut tirer d'un ſeul principe toutes ſortes de conſequences, bonnes ou mauvaiſes, peu leur importe, pourveu qu'ils ſoûtiennent leur Theſe, & defendent leur opinion: mais ces ſortes de raiſonnemens font paroître leur indigence: Vn bon eſprit connoît par là la foibleſſe de leur doctrine; il connoît combien leur Religion eſt éloignée de la verité, puis que, pour l'appuyer, il leur faut tirer des concluſions ſi contraires à la nature & la verité des choſes. Qu'on

ne diſe point que ce raiſonnement n'eſt point en Baronius de mot à mot, & en la forme que je le mets icy: les premiſſes y ſont, la conſequence y eſt, non à la verité compriſe en trois paroles, & de la maniere ſimple & ſincere, que je la mets icy: mais expoſée & dilatée par un diſcours fort ample, & dans une belle Rhetorique, qui ne conclud à autre fin qu'à prouver la verité, la ſainteté, & l'excellence de la Religion Romaine, même per les deſordres & les vices de ſes Paſteurs: choſe que toute homme de bon jugement trouvera ridicule. En effet s'il m'étoit permis de raiſonner de la ſorte, je pourrois dire que l'empire de Pharaon a été ſaint; parce que Dieu la long tems laiſſé regner ſans le punir, & qu'il a même fait quantité de miracles en ſa faveur: & qu'aujourduy la Religion des Turcs eſt la meilleure & la plus ſainte; parce que Dieu la laiſſe ſubſiſter, & s'accroître de jour en jour, nonobſtant que ſes Princes menent une vie abominable.

Ces conſiderations & autres que j'ay faites, en liſant les livres des Docteurs, & des Hiſtoriens de l'Egliſe Romaine, m'ont tout à fait deſabuſé touchant l'eſtime incomparable que je faiſois de cette Egliſe; & m'ont enfin fait connoître, que toutes ces grandes prerogatives qu'ils luy donnent, & qu'elle s'attribüe, ſont autant d'êtres de raiſon, qui n'ont autre fondement que l'opinion de ces Docteurs, l'ambition des Papes, & la foy aveugle des eſprits ſimples, auſquels on fait croire tout ce qu'on veut. Venons à nos autres conſiderations.

Seconde Partie.

La ſeconde raiſon qui a encore fort long tems balancé mon eſprit, étoit fondée ſur la Foy & ſur les Maxime de cette Egliſe. J'examinois toutes les choſes qu'elle oblige de croire, ces pretendües veritez quelle nomme ſes Articles de Foy: l'Infallibilité du Pape, la réelle & materielle preſence du Corps de Jeſus Chriſt au S. Sacrement de l'Autel, le Sacrifice de la Meſſe, l'exiſtence d'un Purgatoire, l'Invocation des Saints, la perte infallible de tous ceus qui ne vivent pas ſous la conduite du Pontif Romain, &c. Et ne trouvant rien en tout cela, ſelon qu'il me ſembloit alors, (car je ne regardois les choſes qu'avec de fauſſes lunettes, que les Romains font porter à tous ceus qui liſent leurs livres, ou qui étudient en leurs Ecoles) je ne pouvois me perſuader que cette Egliſe ne fût la mellieure & la plus veritable Egliſe. Jeſus Chriſt, diſois-je en moy-même, n'a-il pas dit à S. Pierre, *que ſa foy ne manqueroit jamais?* n'eſt-ce pas la luy promettre à luy & à les ſucceſſeurs le don *d'Infallibilité?* n'a-il pas dit en la Cene que le pain étoit *ſon Corps*, & le vin *ſon Sang*, en propres termes & de vive vois, &c. Ainſi raiſonnois-je en moy-même ſur tous les Articles de Foy que l'on publie à Rome; concluant toûjours à l'avantage de cette Egliſe.

Mais ayant de plus prés examiné les choſes ſans prejugé, entre Dieu & moy, j'ay reconnu que j'étois fort éloigné de la verité; que tous ces Articles de Foy bien loin d'étre conformes à la Sainte Ecriture y étoient formellement contraires, & la doctrine

des Romains toute autre que celle de Jesus Christ, des Apôtres, & des premiers Peres.

§

En effet, où trouvera-on l'Infallibité du Pape dans toute la Sainte Ecriture ? n'y trouve-on pas au contraire que tout homme, quelque saint qu'il soit, *est sujet au mensonge*, *Psal.* 115. 11. & 61. 10. que *nous chopons tous en plusieurs choses*, & que *si quelqu'un ne chope point en parole, il se peut vanter d'être homme parfait*, *Jacq.* 3. contre la doctrine de S. Jean qui dit que nous sommes tous pecheurs. D'ailleurs l'Infallibilité n'est-elle pas, selon l'opinion des Theologiens Romains, un de ces attributs divins qu'ils appellent Incommunicables, pourquoy donc dire qu'il l'a communiquée à un homme ? & si à un homme, pourquoy au Pape, qui selon l'aveu des Romains, est quelque fois un tres méchant homme ? S. Pierre à qui le Fils de Dieu avoit dit que sa foy ne manqueroit jamais, & autres semblables paroles, que les Romains employent pour autoriser leur doctrine, ne se trompa-il pas au témoignage de S. Paul touchant la Circumcision des Juifs & des Gentils ? *Je luy ay resisté en face*, dit cet Apôtre, *parce qu'il estoit reprehensible.* Sera-il dit que le Pape, éleu par une assemblée d'hommes qui ne sçavent ce qu'ils élisent : que le Pape, dis-je, éleu par ces soupleſſes, par ces brigues, par ces monopoles, par ces interests de familles, par ces divisions de Nation, qui font qu'aucun n'est élisible, s'il n'est Italien de naissance, s'il n'est du nombre des Cardinaus, & si vieus, qu'il ne puisse plus rien faire

faire que par autruy ; éleu même par des Proſtituées, par des Putains de Cardinaus, comme Baronius & Bellarmin reconnoiſſent, apres pluſieurs autres, qu'il eſt quelque fois arrivé, qu'un homme éleu de la façon, ſera plus infallible que S. Pierre, éleu par Jeſus Chriſt. Et comment veut-on que je croye, qu'un homme éleu de la ſorte, eſt le Depoſitaire de tous les treſors de la ſcience & de la volonté de Dieu ; qui ſe fait écouter du Ciel toutes les fois qu'il parle de ſa Chaire ; qui fait le Saint Eſprit deſcendre, & ſe retirer comme il luy plaît ; qui oblige Dieu de ratifier toutes les Lois qu'il preſcrit aus hommes, de commander quand il commande, de defendre quand il defend ; de damner ceus qu'il damne, de ſauver ceus qu'il veut ſauver. C'eſt, c'eſt vouloir nous obliger d'être tout à fait ſans jugement, d'être beſtes pour devenir Chrêtiens, & nous traitter plus mal que Mahomet ne traitte ceus qu'il aſſujetît à ſon Alcoran.

Le Pape, aſſiſté ſeulement de quelques-uns de ſes Confreres, ce qu'ils appellent, *ex Cathedra*, de ſa Chaire, prononce la condemnation de Janſenius & de ſes Sectateurs ? il les declare tous Heretiques : il faut que je le croye comme un Article de Foy. Il dit qu'il y a dans le livre de ce ſçavant Evêque cinq propoſitions qui ſont toutes les mêmes qui ont autrefois été condamnées dans Calvin, & cela ſur le rapport des Reverands Peres Jeſuîtes : il faut que je le croye à l'aveugle, c'eſt un Article de Foy ; nonobſtant que Monſieur Arnault & les autres Docteurs du Port-Royal ayent fort bien prouvé & fait voir à tous ceus qui ont des yeus, & qui ſçavent lire, que ces propoſitions ne ſont point en ſon livre.

Il

Il dit que Pierre d'Acantara, François de Sales, & Pie V. ſont Saints ; que Marie Magd. de Pazzi, la Mere Roſe, & autres ſont Saintes : il les met dans le Ciel, & commande de les invoquer : ſi j'en doute, ſi je dis apres cela comme le ſage fils de Sirac, *Eccl.* 9. dont ils mettent le livre au nombre des Canoniques, que *perſonne ne ſçait s'il eſt digne d'amour ou de haine*, encore moins ce que ſont les autres : ſi je dis comme l'Evangile, que c'eſt à Dieu à juger les hommes ; *que tout jugement appartient à Jeſus Chriſt :* ou comme S. Paul, *que les jugemens de Dieu ſont incomprehenſibles*, que c'eſt à luy que je m'en rapporte : je ſuis un Heretique. Depuis la Canonization de ces Saints & de ces Saintes, c'eſt un Article de Foy de croire qu'ils ſont bien-heureus : avant cela il m'étoit permis d'en croire ce que bon me ſembloit ; depuis ce tems-là je ne ſuis plus libre : le Pape l'a dit, il le faut croire pour cela ſeulement qu'il l'a dit : ſi je mêpriſe leur interceſſion, & ſi je manque à les invoquer, doutant de leur beatitude & de leur credit auprés de Dieu, je paſſe pour un infidele, & pour un demi Athée. En verité n'eſt-ce pas là ſe mocquer de Dieu & des hommes.

A cela ils répondent que le Pape, à la verité, peut errer *dans les queſtions de fait : mais non dans celles de droit, Bellar. de Po. l.* 4. *c.* 2. Mais qui ne ſçait que la pluſpart de leurs queſtions de Droit dependent du Fait ? & que le jugement de leur droit, qui ne conſiſte pas ſeulement dans les choſes qui ſont compriſes en la Sainte Ecriture : mais dans une infinité de choſes qu'ils ne tiennent que par Tradition, depend des témoignages & des informations de pluſieurs faits particuliers ; ſi donc les témoignages

moignages ſont faus, ſi les informations ſont fauſſes, comme il peut arriver (car le Pape qui eſt ſeul infallible, ſelon leur doctrine, n'a pas veu toutes ces choſes, il s'en rapporte à d'autres) comment pourra-on étre aſſuré du droit. Par exemple : c'eſt un Article compris dans le droit des Romains, que Saint Pierre a été *vingt & cinq ans Evêque de Rome :* qu'il a ajoûté le mot *enim* aus paroles de la Conſecration, diſant : *hoc eſt enim corpus meum*, & non ſimplement, comme il y a dans l'Evangile, *hoc eſt corpus meum :* qu'il a *mêlé de l'eau avec le vin*, en diſant la Meſſe. Si toutes ces choſes qui ſont des queſtions de fait, & qui ne ſe peuvent prouver par l'Ecriture, ſont fauſſes (comme il y a bien des raiſons d'en douter) quelle certitude aura-on du droit qui en depend.

§.

Pour le Sacrement de la Cene, je trouve encore la foy de Rome fort éloignée de ce que Chriſt & les Apôtres en ont dit. C'eſt le *pain de vie*, diſent les Romains, *le pain des Anges*, *un pain divin*, *le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt :* je l'ay toûjours crû de même, & je ne penſe pas qu'il y ait de Chrêtien qui en doute. Ce n'eſt point *un pain commun :* perſonne ne leur dit le contraire ; on ne fera point un procez à S. Juſtin pour l'avoir dit. Du pain eſt fait *le Corps* de Chriſt, du vin *ſon Sang*, &c. tout cela eſt fort bon & tres vray : S. Ambroiſe, S. Chryſoſtome, S. Auguſtin, S. Cyrille de Jeruſalem, & quelques autres anciens Docteurs en parlent quelque fois en ces termes. Mais ou eſt-ce

ce qu'on me trouvera dans toute la Sainte Ecriture que Jesus Christ est là, de la maniere qu'ils le disent, par une presence réelle qui ne soit pas seulement spirituelle, mais materielle & corporelle? qu'il est là tout le même qu'il a autrefois été dans le sein de Marie, dans la creche de Bethlehem, sur le Tabor & sur le Calvaire, & qu'il est encore aujourduy dans le Ciel Empirée à la dextre du Pere Eternel? Où me trouvera-on un Texte dans tous les quatre Evangelistes qui parle de ce prodigieus miracle qu'on nomme la *Transsubstantiation*, changement de la substance du pain en celle du corps de Jesus Christ, & de la substance du vin en celle de son sang, avec la destruction de l'une, & la creation de l'autre par l'efficace de quatre paroles proferées par un Prêtre? Où est le Pere & le Docteur de l'Eglise Grecque ou Latine, qui parle là-dessus dans les termes que fait Thomas d'Acquin: qui prêche *une presence corporelle multipliée, sans division; une sustentation d'accidens sans leur propre substance; une desition d'être, qui n'est pas une vraye corruption; une production de mêmes effets par une cause qui n'est plus; une substance humaine & divine sous la forme d'une petite oublie; un Dieu humanizé, où l'on ne voit rien de l'homme; un corps sans extension; une vie sans mouvement; un nombre infini de parties égales à leur tout dans un point Mathematique; une relation du même au même, d'un premier à un second, qui toutesfois ne sont point deus; une situation sans espace; une ubication sans lieu; une destruction generale de tous les dix predicamens par ce miraculeus manhu?* Mot qui exprime l'admiration des Israelites lors qu'ils virent

virent tomber la Manne? Eſt-ce ainſi qu'ont parlé S. Ambroiſe, S. Chryſoſtome, les quatre Docteurs de l'Egliſe? Ils n'ont pas même jamais compris que toutes ces penſées pûſſent monter en la cervelle d'un homme: & je ſuis aſſuré, que ſi ce Docteur, qu'ils nomment le Docteur Angelique, à cauſe de toutes ces belles inventions de ſon eſprit, eût vêcu du tems de S. Auguſtin, & qu'il fût allé luy parler en ces termes de ce myſtere, il l'eût bien mis en peine pour comprendre ſeulement ſon langage; luy qui ſans Maître avoit compris les predicamens d'Ariſtote: ſans doute qu'il l'eût pris pour quelque homme ſubitement tombé des nües, habitant du Globe de la Lune, où de ſemblables Genies ſoûtienent qu'il y a un autre monde.

Mais plûtoſt où eſt-ce qu'ils ont veu dans l'Ecriture, où chez les Peres, *qu'il ne faut pas que les Laïques communient ſous les deus eſpeces; que la Meſſe eſt un Sacrifice où l'on renouvelle réellement la Paſſion du Sauveur; que Jeſus Chriſt veut être là adoré d'une façon ſenſible, par une adoration qui regarde les eſpeces, comme Dieu même*, s'il étoit viſible, comme porte l'Ordonnance du Concile de Trente? Il y a bien des années que je lis & relis tous les jours la Sainte Ecriture & ſes Interpretes, ſans avoir jamais rien trouvé, ſi ce n'eſt chez les Auteurs modernes, qui approche de cette doctrine; bien loin de cela, car j'ay trouvé cent paſſages de l'Ecriture contraires à cette foy. On trouve là, à la verité, que Jeſus Chriſt a dit, *Cecy eſt mon corps:* mais il a dit auſſi je ſuis *la porte*, je ſuis *la pierre*, je ſuis *une vraye vigne*, *un paſteur de brebis*, &c. Si donc on prend toutes ces paroles dans le ſens lite-

ral, il faudra croire qu'il eſt en effet *une porte*, *une pierre*, *une vigne*, *un paſteur de brebis*, *&c.* D'ailleurs on trouve là que Jeſus Chriſt *eſt monté aux cieux*, *& qu'il eſt là aſſis à la dextre de ſon Pere*: donc il n'eſt plus en terre: car il n'eſt pas poſſible qu'un même corps ſoit en même tems en deus lieus differens: ſi cela étoit poſſible, comme prouvent tres-bien les Philoſophes, un même pourroit étre en vingt, en cent, en mille, en dix mille lieus differens: d'où s'enſuivroit qu'on pourroit faire deus armées d'un même homme, qu'un même ſe tûroit ſoy-même, qu'il ſe pourroit faire mourir mille fois, ſans toutesfois ceſſer de vivre, qu'il pecheroit en un lieu, & meriteroit en l'autre, qu'il ſeroit ſauvé & damné, l'object de la colere extréme & de l'amour extréme de Dieu tout enſemble; qui ſont toutes choſes impoſſibles & contradictoires. Il dit qu'il faut faire cela *en memoire de luy*: donc il n'eſt pas là réellement & corporellement preſent; car on ne fait pas une choſe en memoire d'un homme que l'on a preſent devant ſoy, d'une maniere corporelle. L'inſtance qu'ils font par l'exemple de la Manne qui fut conſervée dans une cruche pour memoire de celle que Dieu fît tomber dans le deſert, laquelle étoit toute enſemble la memoire & la choſe memorée, la repreſentation & la choſe repreſentée; cette inſtance, dis-je, qui eſt le plus fort argument des Romains ſur ce point, n'a aucune force; car outre toutes les autres réponces que l'on y peut faire, je croy que c'eſt fort ſe tromper que de raiſonner d'un tout integrant comme d'un tout individuel; l'un peut étre diviſé & ſeparé en pluſieurs lieus, où il pourra étre diverſement conſideré, &

l'autre

l'autre repugne à toute diviſion & à toute ſeparation : La Manne qui étoit dans la cruche, étoit bien à la verité la memoire de cette autre Manne que les Iſraëlites avoyent mangée & digerée dans le deſert, mais ce n'étoit pas celle-là même. C'eſt donc mal-raiſonner que d'en inferer, la preſence du corps de Chriſt en divers lieus, ſous diverſes conſiderations. Il dit que *ſes paroles ſont eſprit & vie : que la chair ne profite de rien, que c'eſt l'eſprit qui vivifie :* peut-on rien dire de plus contraire à l'opinion de Rome ? n'eſt-ce pas dire qu'il eſt là preſent, réellement à la verité, mais d'une realité *ſpirituelle, non corporelle, ny materielle* ; qu'il eſt là par ſon Eſprit, par ſa vertu, par ſon efficace, pour y produire les mêmes effets, que s'il y étoit d'une façon groſſiere & ſenſible : comme ont enſeigné les anciens Peres, & comme croyent les Proteſtans. Il dit encore qu'il faut *manger ſon corps, & boire ſon ſang*, l'un & l'autre ſous les deus eſpeces : S. Paul le repete en termes exprés : le Concile de Conſtance, que les Romains tiennent qu'il faut croire comme un cinquiéme Evangile, dit que depuis le tems des Apôtres on l'avoit toûjours pratiqué de la ſorte : pourquoy donc retrancher le Calice ? pourquoy, dis-je, pourquoy cette Loy de ce même Concile, qui defend aus Laïques de communier ſous les deus eſpeces. Il reconnoit que Jeſus Chriſt l'a ainſi ordonné ; que les Apôtres l'ont pratiqué, & fait pratiquer de la ſorte ; que dans tout le Chriſtianiſme on l'avoit fait de la maniere ; que tous les Chrêtiens avoyent coûtume de communier ſous les eſpeces du pain & du vin ; & apres cela, il dit inſolemment qu'il n'en faut rien faire, & veut qu'on croye que

c'eſt le Saint Eſprit qui le luy fait dire, & qui luy fait faire cette ordonnance, quoy quelle ſoit directement contraire à celle de Jeſus Chriſt, à la doctrine des Apôtres & de tous les premiers Chrêtiens: ſans mentir il faut avoir une grande foy pour croire cela. Les inconveniens qu'ils alleguent pour raiſons de ce changement, ſont tout à fait ridicules: Ils diſent qu'il y a des hommes qui ont la barbe longue, qu'il y pourroit reſter quelque goutte de ſang; qu'il y en a qui ſont malades, qui pourroient communiquer leur maladie aus autres, &c. mais Jeſus Chriſt, n'a-il pas preveu tous ces inconveniens? les Evêques qui ont aſſiſté à ce Concile ſont-ils plus ſages que Jeſus Chriſt? du tems de Jeſus Chriſt, des Apôtres, & des premiers ſiecles les hommes ne portoient-ils pas barbe, & n'étoient-ils pas ſujets à des maladies contagieuſes auſſi bien que du tems du Concile de Conſtance? S. Paul dit que Jeſus Chriſt s'eſt offert *une ſeul fois* pour nous en ſacrifice: ils diſent qu'il ne s'y eſt pas offert une ſeule fois, mais qu'il s'y offre tous les jours, & mille fois le jour, & en mille lieus differens; dans tous les lieus où l'on dit la Meſſe, qui eſt, diſent ils, *un vray & réel Sacrifice du Corps de Jeſus Chriſt.* Lequel des deus devons-nous croire, ou ce qu'ils diſent, ou ce que dit S. Paul? mais ſi la Meſſe eſt un vray & réel Sacrifice de la vie de Jeſus Chriſt, une ſeconde mort, ſa Paſſion même, comme ils l'enſeignent: les Prêtres ne ſont-ils pas ſes bourreaus & ſes meurtriers? d'où provient cet effet formel, ſinon d'une cauſe qui influë réellement en luy? ce vray Sacrifice, ſinon d'un vray & réel Sacrificateur. D'ailleurs, ſelon leur doctrine, trois conditions ſont requiſes à un parfait

parfait Sacrifice, l'oblation, la conſecration, & la conſommation : où me trouveront-ils la derniere dans le Sacrifice de la Meſſe ? eſt-ce qu'ils conſomment en effet le corps de Jeſus Chriſt ? dire qu'ils conſomment les eſpeces, ce n'eſt pas répondre à la queſtion : car la conſommation ſe doit faire de la victime, & ainſi il faudroit dire, ou qu'il n'y a que les eſpeces offertes en ſacrifice, ou que l'on conſomme en effet le corps de Jeſus Chriſt : d'où s'enſuivroit qu'il ſeroit en même tems mourant & immortel, mort & reſſuſcité, adoré des Anges, & mangé par les hommes, qui ſont choſes incompatibles. Mais où eſt-ce qu'on trouve qu'il faut adorer les eſpeces comme étans réellement unies au corps de Jeſus Chriſt ? qu'il faut ſe proſterner à genoüil toutes les fois qu'on les apperçoit, comme devant Dieu, s'il étoit là viſiblement preſent. Jeſus Chriſt ne ſemble-il pas inſinuer le contraire quand il dit, que le tems eſt venu auquel il faut adorer Dieu *en eſprit & en verité ?* Comment en eſprit ? ſi l'on s'arrête aus eſpeces ? Comment en verité, ſi Jeſus Chriſt n'eſt point veritablement là preſent ? comme on a raiſon d'en douter, & comme il peut arriver même ſelon leur opinion. Si le Prêtre n'eſt point veritablement Prêtre pour quelque empêchement Canonique ; ou s'il manque d'intention en celebrant la Meſſe, quelle Meſſe dira-il ? & qu'eſt-ce qu'adoreront ceus qui entendront cette Meſſe ? Il ſe trouve quelque fois de jeunes hommes qui ſe preſentent à recevoir les Ordres dans une mauvaiſe diſpoſition, & que le Seigneur Evêque declare qu'il n'a point deſſein de ſacrer ou faire Prêtre : lors par exemple, qu'ils ont envoyé quelque plus habile

homme

homme ſe faire interroger pour eus, lors qu'ils ſe ſont ſervis de fauſſes lettres, qu'ils ſont en quelque decret, ou qu'ils ont encouru quelque excommunication. Tous ceus-la, ſelon la doctrine des Theologiens Romains, ne ſont point effectivement Prêtres; ils n'ont point le pouvoir de faire le corps de Jeſus Chriſt, encore bien qu'ils prononcent les paroles du Sacrement. Il s'en trouve quelque fois d'autres, qui manquent d'intention, ou par negligence, ou par un deſſein premedité, qui ne font point non plus que les autres deſcendre Jeſus Chriſt ſous les Eſpeces du pain, quoy qu'ils prononcent les paroles de la conſecration: j'ay connu un Prêtre qui faiſoit preſque tous les jours une bonne Dame communier à la fin de ſa Meſſe, pour cacher à ſon mary le jeu ſecret qu'ils joüoient enſemble ſous cette apparence de devotion, & qui durant trois ou quatre ans ne luy avoit pas donné une ſeule hoſtie conſacrée, de peur de luy faire commettre un ſacrilege, communiant en mauvais état. Et depuis ſix mois certains Prêtres d'une Ville où j'ay demeuré, pour ſe debaraſſer des importunitez d'une devote devenüe folle qui leur demandoit à communier, reſolurent entre-eus de mettre une hoſtie dans le Ciboire, qu'on diſtingueroit d'avec les autres, & qui ne ſeroit point conſacrée. En ce cas, je vous le demande, Meſſieurs les Theologiens de Rome, qui croyez que Jeſus Chriſt n'eſt preſent ſous les deus eſpeces qu'en vertu des paroles que le Prêtre prononce avec intention de faire Jeſus Chriſt y deſcendre, le peuple qui ſe jettoit à genoüil devant ces hoſties, & qui entendoit cette Meſſe, ne commettoit-il pas un crime d'idolatrie? Ouy, materielle, me direz-vous: mais

mais le Prêtre & la Penitente, le villain & la villaine, quel crime, ſelon vôtre doctrine, ne commettoient-ils point? N'étoit-ce pas une idolatrie auſſi formelle, & auſſi enorme, qu'on en peut jamais commettre? J'omets cent autres hiſtoires que je pourrois alleguer touchant les ſacrileges & les crimes d'idolatrie que les Prêtres commettent, & font commettre à l'occaſion de ce myſtere: car je ne veus pas faire une Satyre d'un diſcours ſerieus. Je dis ſeulement en general, ce que je tiens fort aſſuré, que ſi les Confeſſionnaus des Egliſes de la Religion Romaine ſçavoient parler, & qu'ils diſſent ſeulement ce que j'y ay entendu, il n'y a homme de bon jugement, de quelque Religion qu'il ſoit, qui ne dît, (choſe qu'on ne peut dire ſans un horrible blaſpheme) que Jeſus Chriſt ſeroit un fol, qu'il ſeroit un inſenſé, s'il étoit là de la maniere que les Romains le diſent.

§.

Le Purgatoire eſt encore un Article de Foy tout nouveau, qui n'a aucun fondement dans la Sainte Ecriture. On allegue un certain paſſage tiré du 2. des *Maccab.* 12. 43. mais c'eſt un livre que S. Hierôme *præfat. in Proverb.* & cent autres, même le Cardinal Cajetan *in fine Comment. in hiſt. Eſther*, & le Cardinal Hugo *in Prolog. Hier. in lib. Regum*, tiennent pour Apocryphe. On allegue un autre paſſage de S. *Math.* 12. où Jeſus Chriſt dit qu'il y a des pechez qui *ne ſeront pardonnez, ny en ce monde icy, ny en l'autre*: d'où l'on tire une conſequence par un Axiome du Droit, *exceptio firmat regulam*

regulam in contrarium : qu'il y a des pechez qui ſe pardonnent en l'autre monde, c'eſt à dire, dans le Purgatoire. Mais qui ne voit que c'eſt donner la torture à ce paſſage ; & que c'eſt raiſonner comme un homme qui ne ſçait ce qu'il doit dire, que d'en tirer cette concluſion ? Il y a des pechez *qui ne ſe pardonneront point ny dans ce monde icy, ny dans l'autre :* donc *il y a un Purgatoire.* Vn Philoſophe tireroit plûtoſt dix onces d'huile d'une pierre de ponce, que cette conſequence de ce principe : mais rien n'eſt impoſſible aus Theologiens Romains ; ils font feu de tout bois, quand il eſt queſtion d'échauffer leur cuiſine. S'il étoit permis de raiſonner de la façon, le pourrois dire (mais avec beaucoup plus de raiſon) que Judas Maccabée n'a jamais entendu parler du Purgatoire dans le paſſage que l'on allegue, mais de la reſurrection des morts : & je croy que de ce que dit S. Paul *Heb.* 1. 3. *Il a fait par ſoy-même la purgation de nos pechez :* on peut tirer ſans tant de violence une conſequence contradictoire à celle des Romains, & dire que puis que *la purgation eſt faite, elle n'eſt plus à faire* ; & que puis que Jeſus Chriſt *l'a faite par ſoy-même, par ſon ſang*, comme dit S. Jean *Apoc.* 1. 6. Elle ne ſe doit point faire par le feu du Purgatoire.

Mais dites-moy, où eſt le Docteur, entre tous les Anciens, qui nous parle de ce Purgatoire ? Et comment eſt-ce que la Fête établie dans l'Egliſe Romaine pour prier Dieu pour les defuncts a été inſtituée ? J'ay cent fois rougi de honte lors qu'on m'a fait cette queſtion, me voyant obligé d'alleguer une réverie pour preuve d'un des principaus Articles de ma Religion. L'Abbé d'un des Monaſteres du Pere

S.

S. Benoît (cecy eſt tiré de la Legende des Romains) entend ſur le haut d'une montagne, d'où l'on voyoit ſortir des flammes, comme on voit encore aujourduy des monts d'Etna & de Veſuve, il entend ſortir de là, avec ces flammes, des vois confuſes, cauſées, comme diſent les Philoſophes, par le combat de ces flammes avec l'air qui les environne, qui ſe trouve par fois enfermé avec elles dans des rochers & dans des concavitez; ce bon Abbé s'imagine que ce ſont les ames des defuncts qui brûlent, qui patiſſent en ces flammes, qui luy demandent des prieres. Il établît en ſon Convent un jour de Fête pour prier Dieu pour la delivrance de ces povres ſouffrantes. La nuit il a une viſion, durant ſon ſommeil, en laquelle il luy ſemble voir ces ames monter au ciel, au même tems que ſes Religieus prient Dieu pour leur ſoulagement. Il declare ſa viſion, ſon ſonge; on prend cela d'abord pur une Revelation divine; le Pape en eſt averti, là-deſſus il ordonne dans tout le Chriſtianiſme une Fête pareille à celle que cet Abbé & ſes Moines celebroient en leur Convent; on voit que la choſe reüſſit: que les femmes croyans que leurs maris ſouffroient dans le Purgatoire, donnoient de groſſes ſommes de deniers, & faiſoient de grandes fondations pour faire prier Dieu pour le repos de leur ame; quelques réveuſes ont des viſions, les Prêtres leur diſent que ce ſont leurs parens decedez qui leurs demandent des prieres; on le prêche, on le croit par tout; la choſe paſſe pour indubitable, on en fait un Article de Foy, pour la defence duquel les Prêtres de Rome mouroient plûtoſt, que pour celuy de l'exiſtence d'une ſeule Divinité, ou de l'Incar-

nation du Verbe. Voila tout ce qu'on ſçait de l'origine de cette Fête, & de la coûtume établie dans l'Egliſe Romaine, de prier Dieu pour les defuncts. Jugez de la choſe par ſon principe; jugez ſi ce n'eſt pas abuſer de la ſimplicité des hommes, que de leur faire paſſer cela pour un Article de Foy divine.

Mais, pour les confondre par eus-mêmes, s'il ne faut que gagner une *Indulgence pleniere* pour étre exempt de ces flammes; que porter le *petit Scapulaire* pour en étre delivré le premier Samedy d'apres ſa mort; qu'avoir une *Medaille des cinq Saints*, ou dire durant ſa maladie trois fois *Jeſus Maria* devant un Crucifix, étant de la Confrairie du *petit Habit de la Vierge*, de la Confrairie du *Roſaire*, ou de celle des *Agoniſans*: pourquoy preſſer tant les vefves de faire prier pour leurs maris, les meres pour leurs enfans, &c. les ayans veus s'acquitter de tous ſes pieus devoirs? & en faire, à ceus qui y manquent, un gros cas de conſcience, qui eſt toûjours un des premiers ſur leſquels on les interroge dans la Confeſſion? Et s'il ne faut, comme on dit à Rome, qu'une Meſſe dite devant un Autel, que l'on appelle *privilegié*, pour delivrer une ame du fond du Purgatoire, d'eût-elle y étre cent ans, mille ans, voire juſques au jour du Jugement; pourquoy obliger des enfans à faire dire des Meſſes quotidiennes, l'eſpace de pluſieurs années, dans toutes les Egliſes d'une Ville, & à faire des fondations eternelles pour le repos de l'ame de leur pere & de leur mere? ſi une ſeule eſt ſuffiſante, pourquoy en faire dire des milliers, & tenir pour impies ceus qui ſe contenteroient d'en faire dire une, ſur la foy qu'ils ajoûtent

tent aus privileges de cet Autel? Et ſi le Pape a le pouvoir de delivrer quand il veut les ames du Purgatoire, comme diſent encore les Romains, pourquoy eſt-ce qu'il ne le fait pas? n'eſt-ce pas manquer de charité, que de les y laiſſer tant ſouffrir? que d'en ſauver ſeulement une en pouvant ſauver mille, ou mille les pouvant ſauver toutes? Pourquoy laiſſer de povres maris travailler & ſuer durant toute une ſemaine, de povres vefves ſe tirer le morceau de la bouche, & faire jûner leurs enfans avant l'âge, pour avoir au Dimanche dequoy donner à un Prêtre pour dire une Meſſe, & delivrer du Purgatoire l'ame de la femme ou du mary, le pouvant faire par deus paroles, en accordant une Indulgence. Cela ne fait-il pas bien voir qu'on ne cherche en tout ce myſtere qu'à ſuccer le fruit des ſueurs des povres, & s'enrichir des dépoüilles des trépaſſez.

§

L'invocation des Saints eſt encore une choſe ſans appuy & ſans fondement; n'y ayant aucun Texte dans toute la Sainte Ecriture qui en parle ny de prés ny de loin: on ne trouve-là ny le commandement ny la permiſſion de le faire, mais pluſieurs paſſages qui le defendent: *Il y a un ſeul Dieu*, dit S. Paul, *& il y a un ſeul Mediateur entre Dieu & les hommes, aſſavoir Jeſus Chriſt homme*, 1 *Tim.* 2. 5. Il établit également la foy *d'un ſeul Dieu, & d'un ſeul Mediateur*: Si quelqu'un venoit dire à un Docteur Papiſte qu'il y a pluſieurs Dieus, il s'écriroit incontinent ſur luy comme ſur un idolatre: tout-beau, Monſieur le Docteur, ne vous mettez-pas en

colere ; cet homme eſt auſſi innocent que vous l'eſtes, & vous n'eſtes pas moins criminel que luy : puis que vous aſſurez qu'il y a pluſieurs Mediateurs, nonobſtant que S. Paul diſe qu'il n'y en a *qu'un ſeul* tout ainſi qu'il n'y a *qu'un ſeul Dieu.* Le Roy de Samarie 1 *Reg.* 1. eſt puni de mort pour s'eſtre adreſſé au Dieu d'Accaron, comme s'il n'y eût point eu de Dieu en Iſraël. Les Romains ne peuvent eſperer un moindre ſupplice, apres les paroles que Jeſus Chriſt a dites, & les démarches qu'il a faites pour nous obliger d'avoir recours à luy : *Venez à moy*, dit-il, *vous tous qui eſtes travaillez & chargez, & je vous ſoulageray : apprenez de moy que je ſuis debonnaire & humble de cœur*, *Mat.* 11. 28. Non, Seigneur, répond un Papiſte, je n'irai pas à vous, je ne m'adreſſeray pas directement à vous ; vous eſtes un Dieu de rigueur qui ne voulez pas que les pecheurs ayent la hardieſſe de vous parler ; vous ne voulez étre prié que de vos Saints. N'eſt-ce pas là directement contredire à Jeſus Chriſt ? n'eſt-ce pas là s'oppoſer formellement à ſon deſſein ? Le Fils de Dieu venant au monde, n'avoit autre deſſein que d'en bannir l'idolatrie, pour y établir le culte du vray Dieu. Voyant, dit l'eloquent Evêque de Ravenne, que cette Majeſté adorable avec laquelle il parloit autrefois à Moyſe : que ces menaces & ces chatîmens, dont il uſoit envers ſon peuple, l'empêchoient de s'adreſſer à luy, d'avoir confiance en luy, & le portoient à chercher & à adorer d'autres Dieus qui fuſſent plus dous & plus traitables ; il a voulu ſe faire homme, ſe faire ſemblable à eus, *afin de les attirer à ſoy par ſon amour, de les captiver par ſa bienveillance, & de les*

tenir

tenir attachez à ſon ſervice par les témoignages & les effets de ſa bonté, *Petrus Chryſol. ſer.* 147. Voila ſon deſſein : Mais les hommes auſſi enclins qu'auparavant à l'idolatrie, en ont empêché l'execution : au lieu d'avoir recours à luy, & de profiter des graces qu'il leur preſentoit, ils ſe ſont adreſſez à d'autres : ils ont cherché d'autres Mediateurs, d'autres Patrons, d'autres Dieus viſibles qu'ils invoquent en tous leurs beſoins, ſe figurans encore, comme dans l'Ancien Teſtament, des qualitez terribles dans celuy qui s'eſt fait leur frere, leur ſemblable, leur ſincere ami, pour ſe diſpenſer de l'invoquer & de le ſervir avec confiance ; ainſi cette ſageſſe incrée ſe trouve trompée par l'ignorance & par l'aveuglement des hommes. Le deſſein du Fils de Dieu en ſe faiſant homme, dit le grand Tertullien avec ſon emphaſe ordinaire, s'étoit propoſé le deſſein d'abolir le Regne de l'Idolatrie ; il ſçavoit que les hommes étoient fort enclins à ce vice, qu'il y en avoit tres-peu qui vouluſſent adorer Dieu en eſprit & en verité : il les avoit veu adorer un Veau d'or, des hommes mortels, des ſtatües de pierre, des oignons, &c. impudence, dit pareillement l'auguſte S. Auguſtin, qui luy étoit inſupportable : il veut remedier à ce deſordre, condeſcendant en quelque façon à l'inclination des hommes : pour cet effet il prend un corps, afin que les hommes euſſent un Dieu tel qu'ils le ſouhaittoient, & qu'ils pûſſent adorer un homme ſans toutesfois étre Idolatres : *Vt pro impudentia idololatriæ ſatis Deo fieret per impudentiam fidei.* Que font les hommes ? à la verité ils invoquent & adorent ce Dieu-homme avec une grande fidelité l'eſpace de quelques ſiecles ; mais l'eſprit

l'eſprit des tenebres ſe mêlant parmi eus, a fait en ſorte que quelques-uns ſont retournez à leur premier crime : au lieu de ſe contenter de cette ſainte impudence que la Foy leur permettoit ; d'adorer un Dieu dans un homme, d'invoquer un homme comme Dieu ; ils ſont allez en chercher d'autres en qui ils mettent toute leur confiance, à qui ils adreſſent tous leurs vœus, & offrent tous leurs Sacrifices. Voila le crime des Romains : Jeſus Chriſt n'eſt plus proprement le Dieu qu'ils ſervent & qu'ils invoquent ; ce ſont les Saints : Ils laiſſent là le Maître, quoy qu'il les appelle & les invite de venir à luy, pour aller faire leurs prieres, & preſenter leurs reſpects à ſes ſerviteurs. Qu'on entre dans une de leurs Egliſes, vous ne verrez pas dix perſonnes devant le Crucifix, mais mille devant l'Autel de la Vierge, & devant les Images des autres Saints (c'eſt ce que j'ay ſouvent remarqué) & il eſt à croire, que s'ils n'avoyent l'Idole de leurs Autels, je veus dire, leur Sacrement, à preſenter aus peuples pour en étre adoré, Jeſus Chriſt ſeroit tout à fait oublié parmi eus, on ne penſeroit plus en luy, que par hazard & d'une maniere tres-indifferente. Vous verrez touchant cecy quelque choſe de plus particulier en l'Article ſuivant.

§.

Le culte des Images eſt une des choſes qui m'a le plus dépleu dans l'Egliſe Romaine, depuis qu'il m'a été permis de lire la Saincte Ecriture : je n'y ay pas trouvé un ſeul paſſage qui ſemblât autoriſer cette maxime ; mais mille qui la defendent comme

le

le plus grand de tous les crimes. Je ſçay que l'on diſtingue deus ou trois ſortes d'adorations; de latrie, qu'on ne rend qu'à Dieu ſeul; de dulie, & d'hyperdulie, qu'on dit que l'on peut rendre à quelque creature: Mais qui eſt-ce qui fait & ſçait faire toutes ces diſtinctions? y en a-il un de mille parmi le ſimple peuple? mais au reſte Dieu ne defend-il pas expreſſément & en termes formels, par un des dix commandemens écrits de ſa main dans les Tables qu'il donna à Moyſe ſur la montagne, *de faire aucune Image, aucune reſſemblance des choſes qui ſont là haut és cieus: de ſe proſterner devant elles, & de les ſervir?* Les Romains qui le font tous les jours ne contreviennent-ils pas formellement à cette defence? de quoy ſervent leurs diſtinctions, leurs directions d'intention, leurs élevations d'eſprit, de l'Image au Saint, & du Saint à Dieu, faiſant une choſe que Dieu defend formellement & en termes exprés? Je ne demande, pour convaincre les plus endurcis par eus-mêmes, ſinon qu'ils faſſent la reflection que j'ay quelque fois faite, & qui n'a pas peu ſervi à me deſabuſer. Voyant la grande conteſtation qui eſt entre les Proteſtans & les Catholiques Romains touchant le culte des Images, il me ſembloit que le moyen de les mettre bien tôt d'accord, & de connoître ceus qui ont le droit, c'étoit de faire ce que S. Auguſtin propoſe à Petil. & aus autres Donatiſtes, *To. 7. de unit. Eccleſ. contr. Epiſt. Petil. c. 3. Non audiatur hæc dico, hæc dicis, ſed hæc dicit Dominus, &c.* de ne point s'en rapporter à ce qu'en diſent les Proteſtans, ny à ce qu'en diſent les Catholiques Romains; mais ſimplement à ce qu'en dit Dieu, ſuivant l'explication de quelques

ques Docteurs, qui ne ſoient d'aucun de ces partis: qu'il vienne donc, diſois-je en moy-même, quelqu'un de ces Docteurs, qu'il en vienne dix, ſi l'on ne veut s'en rapporter à un ſeul, qu'on leur mette en main les pieces ſur quoy nous devons tous étre jugez, les deus Tables données à Moyſe, les dix Commandemens de Dieu, qu'on les prie de lire celuy qui regarde le culte des Images: *Tu ne te feras point d'image taillée, ny aucune reſſemblance des choſes qui ſont là haut és cieus, n'y icy bas en la terre, ny és eaus deſſous la terre, tu ne te proſterneras point devant icelles, & ne les ſerviras: car je ſuis l'Eternel ton Dieu, le Dieu fort qui eſt jalous, &c. Exod.* 20. En ſuite qu'on les mene dans une des Egliſes de la Religion Romaine, & dans une de celles de la Religion Reformée, qu'on les prie de juger laquelle de ces deus Religions eſt la plus conforme à cette Loy: qui peut douter qu'ils ne concluent en faveur de la Reformée? Quand ils verront dans les Egliſes des Romains vingt on trente Chapelles, en chaque Chapelle huit ou dix Saints, ou plutôſt Images de Saints, devant chaque Saint une vingtaine de perſonnes à genoüil, tenant en leurs mains des chandelles allumées, d'autres qui portent leurs offrandes ſur l'Autel de ce Saint, un Prêtre qui dit la Meſſe, & qui de tems en tems offre de l'encens à cette Image, un Diacre qui lît l'Evangile, qu'on lît en la Meſſe du Saint ſur la teſte de ceus qui ſont malades de la maladie dont on croit qu'il guerit, quantité d'autres, tant Prêtres que Clercs, qui chantent ſes Litanies à genoüil devant ſon Image, &c. que penſez-vous, en bonne verité, que diront ces ſçavans hommes? C'eſt vous, diront-ils,

ils, qui avez tort ; vous faites ce que Dieu vous defend expreſſément de faire : Il vous defend *de faire des Images*, & vos Egliſes en ſont remplies : Il vous defend *de faire aucune reſembance des choſes qui ſont là haut és cieus*, & vous faites des reſſemblances des hommes que vous croyez bien-heureus dans le ciel : Il vous defend *de vous proſterner devant aucune Image*, & vous y voila tous à genoüil : Il vous defend *de les ſervir*, & voila tous vos Prêtres occupez à cela, l'un à dire la Meſſe, l'autre à leurs offrir de l'encens, celuy-cy à dire des Evangiles, cet autre à allumer des chandelles, tous les autres à chanter ſes loüanges. Que penſez-vous attendre ſinon que vôtre Dieu, qui dit qu'il eſt un Dieu jalous, s'offençera de ce que vous rendez à ces Idoles un culte qu'il vous defend expreſſément de leur rendre, & *qu'il vous punira juſques à la troſiême & quatriême generation.* Il n'y a point d'homme de bon ſens qui ne faſſe ce jugement ; la choſe d'elle même eſt evidente : il ne faut point étre grand Philoſophe pour en juger. Auſſi eſt-ce pour ce ſujet que les Romains defendent de lire la Sainte Ecriture, & qu'ils élevent leurs ſujets dans une telle veneration pour tout ce que dit le Pape, que quoy qu'il leur diſe des choſes qui ſont formellement contraires aus commandemens de Dieu, ils croyent étre obligé de les croire comme des Articles de Foy, & tiennent pour Heretiques ceus qui ne les croyent pas. La raiſon qu'ils alleguent, pour juſtifier leur procedé, n'a aucune force ny aucune apparence de verité : Ils diſent *qu'ils n'adorent pas l'Image, ny même le Saint qu'elle repreſente, mais Dieu dans le Saint repreſenté par l'Image.* Cette

raiſon, dis-je, n'a aucune force, puis que Dieu ne defend pas ſeulement *d'adorer les Images* de la maniere qu'ils croyent que l'ont fait les Idolatres, mais qu'il defend *d'en faire*, de faire *aucune reſſemblance*, pour l'expoſer en public, *de les ſervir, & de ſe proſterner à genoüil devant elles*; qui ſont choſes qu'ils font tous les jours. Cette raiſon n'a encore aucune apparence de verité : puis que l'experience nous fait tous les jours remarquer que c'eſt le Saint, ou pour mieus dire, l'Image du Saint que l'on adore, & non pas Dieu dans le Saint, comme on nous le veut perſuader. Si l'on n'adore que Dieu dans le Saint, pourquoy chercher plûtoſt une Image taillée qu'une Image en peinture ? on ne voit point le peuple ſortir de la Paroiſſe pour aller chercher dans une autre une Image peinte ſur de la toille ; pourquoy cela, ſi l'on ne cherche dans l'Image que la repreſentation du Saint, pour nous rappeller la memoire de ſes vertus ? pourquoy courir à cent lieüs loin chercher une Image monſtreuſe, qui n'a pas même la figure d'homme, qui repreſente un honnête homme de ſix piés de hauteur, comme un petit nain tout contrefait, la Vierge Marie comme un enfant de ſept ou huit ans, laiſſant l'Image de ce même Saint dans ſa Paroiſſe, preſque chez ſoy, ſans y avoir aucune devotion ; quoy qu'elle ait beaucoup de convenance avec ſon Prototype, qu'elle ſoit honnête & aſſez bien faite ? Pourquoy, par exemple, voit-on en l'Egliſe de Sainte Anne d'Auray, en la Province de Bretagne, cinquante ou ſoixante mille Pelerins le jour de ſa Fête, & que l'on n'en voit pas dix dans les autres qui ſont dediées à cette Sainte ? Pourquoy voit-on là un treſor infini en bras, en jambes,

jambes, en cœurs, en teſtes, & en petits enfans d'argent, plûtoſt que dans les autres Chapelles qui portent le nom de cette Sainte, où l'on ne voit pour tout ornement que l'argenture des limaçons qui ſe ſont promenez à loiſir le long de ſes paroirs, ny pour toutes richeſſes qu'un miſerable cierge rompu par plus de dix endroits, & un devant d'Autel Eternel fait de la queüe d'une vieille juppe, & ſi rapetaſſé, qu'on ne peut plus juger de quelle étoffe, ny de quelle couleur il a été? Pourquoy tous les peuples à la foule ſe rendent-ils en cette Egliſe chargez de petites Nôtre-dames, de Croix, de Chapelets, de Medailles, & autres menus meubles, pour faire toucher à cette Image, qui n'eſt qu'un tronc de bois pourri trouvé dans un bourbier, ſi l'on n'attribüe à ce bois quelque vertu divine qui n'eſt point dans les autres Images? Pourquoy enfin les Peres Carmes, qui ſont les Gardiens de cette Egliſe, ont-ils ſi long tems conſervé, comme de precieuſes Reliques, les pieces de ce bois pourri, qu'il en a fallu retrancher pour reformer l'Image? & pourquoy les ont-ils diſtribuées par petis morceaus aus perſonnes de qualité, qui leurs en ont demandé pour en garnir leurs Reliquaires, ſi eus-mêmes n'ont attribué à ce bois quelque ſainte qualité, quelque vertu miraculeuſe, pareille à celle que les Payens attribuoient à leurs Idoles. Qu'ils ne diſent donc plus apres cela, qu'ils ne cherchent dans l'Image d'un Saint que ſa ſeule repreſentation, pour ſe rappeller la memoire de ſes vertus. C'eſt prendre les hommes pour des Idiots que de leur vouloir faire croire cela, en faiſant ce qu'ils font. J'aimerois autant qu'un Payen me dît qu'il eſt Chrêtien, qu'il ne connoît, qu'il ne

croit, & qu'il n'adore qu'un ſeul Dieu, tandis que je le verrois à genoüil devant ſes Idoles, & leur offrir de l'encens.

A vray dire, je croy qu'il n'y a gueres de difference entre les deus, entre les Payens & les Papiſtes: s'il y en a ce n'eſt que de nom: Car, ſans dire que les Papiſtes parlent maintenant avec autant de hardieſſe que les Payens, qu'ils tranchent le mot, & qu'ils diſent qu'on peut adorer les Images, on peut dire avec verité, que jamais les Payens n'ont rendu plus d'hommage à leurs Dieus, que les Romains en rendent aujourduy à leurs Images. Cette penſée m'eſt venüe dans l'eſprit toutes les fois que j'ay leu les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, touchant les Idolatres. Je l'appuyois ſur la doctrine du plus fameus de leurs Theologiens, le grand Thomas d'Acquin, qu'ils ont nommé par excellence le Docteur Angelique; ce grand Docteur ſoûtient, & certes avec bien du fondement, qu'il eſt impoſſible qu'un homme qui eſt arrivé à un âge, où il eſt capable de connoître les veritez naturelles, qui eſt ce qu'on appelle avoir l'uſage de la raiſon, qu'il eſt impoſſible que cet homme, ou cet enfant, ſi vous voulez qui commence à raiſonner ſur les choſes qu'il voit, ſoit long tems ſans decouvrir la neceſſité d'un premier Eſtre, principe de tous les autres eſtres; d'une premiere verité, unique ſource de toutes les autres; d'une premiere Cauſe, qui donne le mouvement & l'action à toutes les cauſes ſecondes; d'un Souverain Moderateur, qui commande à tout l'Vnivers; & qui exerce un empire abſolu ſur toutes les choſes qui ſont & qui peuvent étre au monde: Il n'eſt pas poſſible, dit-il, que cet homme

homme par l'aide des lumieres que la Nature luy fournit, ne reconnoiſſe cette verité ; *qu'il y a un Dieu, & qu'il ne peut y avoir qu'un ſeul vray Dieu.* Or cela ſuppoſé, je me demandois à moy-même, lors que je liſois qu'Ariſtote, Platon, Pythagore, Diocletian, Trajan, & les autres Empereurs juſques à Conſtantin, avoyent canoniſé des hommes dont ils avoyent expoſé les Statües en public, pour les faire adorer de leurs Sujets, & leur offrir des Sacrifices ; qu'un certain Valentin en avoit inventé trente d'une nouvelle fabrique, quinze males & quinze femelles. Eſt-il poſſible, diſois-je en moy-même, que les hommes ne connoiſſent pas qu'il ne peut y avoir qu'un ſeul Dieu, qu'une ſeule vraye, parfaite, & ſouveraine Divinité ? N'avoyent-ils pas, auſſi bien que nous, les lumieres de la Nature pour le reconnoître ? ouy ſans doute, & ils le faiſoyent, il leur étoit même impoſſible, dans la doctrine de ce Docteur, de ne le pas faire ; ils connoiſſoient ce Dieu, & non ſeulement ils le connoiſſoient, mais ils l'adoroient, ils luy dreſſoient des Autels auſſi bien qu'aus autres : Témoin cet Autel d'Athens lequel étoit dedié *au Dieu inconnu*, d'où S. Paul prît le ſujet de ſa predication : Il s'en eſt même trouvé parmi eus qui ont mis Jeſus Chriſt au nombre de leurs Dieus. En quoy donc eſt-ce qu'ils ſont coupables ? & pour quelle raiſon ſont-ils appellez Idolatres ? c'eſt parce qu'ils adoroient des hommes & d'autres creatures avec Dieu. Ils ſe figuroient quelque divine qualité en quelque creature, & en cette veuë ils l'adoroient, ou pour mieus dire, ils adoroient Dieu en elle : Car de dire que ces grands Philoſophes, que nous prenons encore aujourduy

jourduy pour nos Maîtres, ayent adoré un Rat d'une adoration de latrie, c'eſt leur en impoſer, il n'eſt pas croyable qu'ils ayent pris un Rat, un Oignon, pour le vray Dieu Createur du ciel & de la terre. Auſſi peu croyent-ils que leurs Ceſars, que leurs Heros, ces hommes qu'ils avoyent veu naître, vivre, & mourir comme les autres, fuſſent de veritables Dieus : mais ils croyoient qu'ils étoient les grands amis de Dieu, les grands favoris du vray Dieu. Comme ils les avoyent veu faire des actions extraordinaires & miraculeuſes durant leur vie, ce qui leur faiſoit croire que Dieu les aimoit encore particulierement, & qu'il les conſideroit d'une autre maniere que les autres hommes ; ils croyoient avoir raiſon de les conſiderer auſſi d'une façon extraordinaire, de reverer en eus les belles qualitez que Dieu y avoit miſes, & de les invoquer comme ceus qu'ils croyoient avoir un grand credit aupres de luy. Pour cet effet ils leurs bâtiſſoient des Temples, ils leurs dreſſoient des Autels, ils faiſoient des Statües qui les repreſentoient, ils les expoſoient en public pour étre reſpectées des peuples, ils ordonnoient des jours de Fête pour les faire honorer d'une façon particuliere, en ces jours le peuple à la foule venoit ſe proſterner à genoüil devant ces Statües, leurs preſentans ſes vœus, ſes prieres, & ſes ſacrifices, qui ſont des hommages qu'on ne doit rendre qu'au vray Dieu. Voila leur faute, voila leur crime, voila ce qui les a fait appeller Idolatres. Et n'eſt-ce pas la, diſois-je alors, n'eſt-ce pas la ce que nous faiſons ? ne rendons-nous pas à nos Saints le même culte que ces Payens rendoient à leurs faus Dieus ? Jugeons de la choſe par l'induction.

duction. Ils faiſoyent des Statües, nous en faiſons : ils les expoſoient en public, & nous auſſi : ils ſe proſternoient à genoüil devant elles, & leurs offroient de l'encens, c'eſt ce qu'on fait : ils avoyent recours à eus en toutes leurs neceſſitez, à Mars en tems de guerre, à Neptune quand ils s'engageoient dans un voyage ſur la mer, &c. Et voila, diſois-je encore en moy-même, quoy qu'à mon grand deplaiſir, car ces lumieres me tourmentoient & m'étoyent inſupportables, voila ce que nous faiſons. En tems de guerre nous avons recours aus Saints Patrons de nos Royaumes ; comme ſi S. Denis, S. Marcel, & les autres Patrons de France devoyent s'armer dans le ciel contre Saint Jacques, Sainte Thereſe, & les autres Saints d'Eſpagne, lors que ces deus Royaumes ſont en guerre. Nous avons recours à Saint Yves quand nous avons des procez, parce qu'il a été Avocat ; comme ſi ceus qui ont été d'une vacation en ce monde devoyent encore en être en l'autre, S. Joſeph Charpentier, S. Creſpin Cordonnier, & ainſi des autres. Nous invoquons S. Roch en tems de peſte, S. Eutrope pour l'hydropiſie, parce que la Tradition porte que ces Saints ont été malades de ces maladies ; comme ſi le Saint qui a eu une maladie ſur la terre, n'entroit en Paradis que pour en être le medecin, & obtenir ſes lettres de D cteur en cette profeſſion. On invoque la Vierge Marie en tout tems & pour toute affaire, & ſous des noms auſſi ridicules qu'ils ſont differens : on l'invoque pour le mal des yeus, ſous le nom de Nôtre-dame de la Clarté : on l'invoque quand on a quelque navire ſur la mer, ſous le nom de Nôtre-dame de bonne nouvelle : on l'invoque dans l'affliction ſous

le

le nom de Nôtre-dame de lieſſe ; dans quelque grieſve maladie, ſous le nom de Nôtre-dame de pitié ; dans tous beſoins, ſous les noms de Nôtre-dame de bon ſecours, de Nôtre-dame de toutes aides, de Nôtre-dame de toutes vertus : faiſans d'une ſeule Sainte une Sainte infinie en noms & en puiſſance, pour perſuader qu'elle eſt en quelque façon ſemblable à Dieu, dont les attributs ſont infinis. Mais ce que je trouve plus ridicule, c'eſt la maniere ſelon laquelle on invoque Jeſus Chriſt même : on luy fait une Statüe monſtreuſe, haute d'environ dix ou douze piés, qu'on baptize du nom de S. Sauveur ; on invoque ce grand Saint, ainſi diſtingué d'avec les autres par la hauteur de ſa Statüe, pour garentir les blés & les vignes de la gelée, pour guerir les vaches du felon, les chevaus du jaffart, les moutons de la morve, pour empêcher la mortalité de ſe mêler parmi les abeilles, les loups de manger les brebis, &c. C'eſt-pourquoy le jour de ſa Fête, à Nantes, à Tours, & aus autres lieus où il y a de ces grandes Images, vous voyez une multitude infinie de Pelerins de tous âges & de toutes conditions qui apportent chacun ſon preſent à cette Image, l'un du fil, l'autre de la laine, cettuy-ci du blé, cet autre du beurre, quelques-uns des cochons de lait, ou des pieces de lard, quelques autres des grapes de raiſin, un pot de miel, ou autres denrées, tous des chandelles de cire pour brûler durant la Meſſe qui ſe dit à ſon Autel, tous de l'argent, tous quelque choſe, de ſorte que l'on voit aus environs de ſon Autel des cofres pleins de blé, des barriques pleines de beurre, des tables chargées de pieces de viande, & une ſi prodigieuſe quantité de petites chandelles de cire, qu'ayant

qu'ayant une fois eu le ſoin d'en amaſſer les reſtes que l'on jettoit vers cette Image, encore tous allumez, ne les pouvant plus tenir en main, j'en recuelli durant cinq heures pour ſoixante & dix livres de cire. Peut étre que nos Philoſophes trouveront encore le moyen de tourner tout cecy à l'avantage de leur Egliſe, auſſi bien que tous les autres deſordres dont elle eſt remplie: Et en effet ils attribuent cela à la grande foy des peuples, & prennent de là occaſion de blâmer une Religion où ils ne voyent point toutes ces choſes; diſans qu'elle eſt ſans foy & ſans aucune devotion: mais il faut les laiſſer dire, & ne les pas imiter: car il eſt certain que c'eſt là une idolatrie toute pure; jamais les Payens n'en firent tant, & je ne penſe pas que l'on en pût faire d'avantage à Jeſus Chriſt, s'il revenoit au monde. Toutesfois je les trouve en quelque façon excuſables d'entretenir ainſi les peuples dans toutes ces ſuperſtitions: mille écus qu'on reçoit dans une ſeule journée valent bien la peine que l'on face un peché mortel.

Il ne reſtoit plus qu'une choſe pour les rendre tout à fait ſemblables aus Idolatres, qui eſt d'avoir une Idole generale & univerſelle, propre à repreſenter pluſieurs Saints, & qu'ils pûſſent faire ſervir à pluſieurs Fêtes differentes. Trajan en avoit de la ſorte: il avoit une riche teſte d'Idole en ſon cabinet, qu'il appliquoit ſelon ſa devotion ſur diverſes Statües lors qu'il les vouloit adorer, faiſant ainſi, & decollant ſes Dieus comme bon luy ſembloit. J'ay veu quelque choſe de ſemblable dans une petite Ville de Bretagne de l'Evêché de Vennes, que le reſpect que j'ay pour les perſonnes

 m'empêche

m'empêche de nommer, ce que je feray, comme bien d'autres choſes que je paſſe ſous ſilence, ſi je m'y vois contraint, c'eſt à dire, ſi l'on m'accuſe de menterie & d'impoſture : j'y ay veu un Saint portatif, que l'on changeoit de place, & que l'on paroit diverſement ſelon la devotion des peuples : c'étoit l'Image de S. Morice que l'on invoquoit en ſon jour pour guerir les petis enfans d'un certain mal que les Païſans appellent le Carrel. Le jour de S. Gilles on le changeoit de place, & d'un Evêque on en faiſoit un Abbé, que l'on invoquoit pareillement pour un autre mal que l'on appelle le mal S. Gilles. Le jour S. Yves, d'un Abbé on en faiſoit un Avocat, luy mettant un bonnet quarré ſur la teſte, & des ſachets pleins d'actes en la main, au lieu de ſa croſſe ; c'étoit S. Yves de verité, juſques a ce qu'il vint quelque autre Fête ; & on l'invoquoit, non ſeulement afin de gagner ſes procez, mais afin de faire mourir ceus que l'on croyoit étre les auteurs de quelque calomnie. Car telle eſt la foy de ces peuples ; quand ils ſe trouvent offençez de quelqu'un par quelque calomnie, ou par quelque autre injuſtice dont ils ne peuvent avoir raiſon, ils portent des offrandes à S. Yves, ſommant leur adverſe partie de paroître devant luy, ſous le terme d'un an, tenant pour aſſuré, que celuy des deus qui a le tort mourra avant l'an expiré : Je vous laiſſe à penſer s'il y a de la vray-ſemblance, qu'un Saint veüille tuer un homme pour un double. Voila juſques à quel excez d'abus & de deſordres la Religion Romaine eſt venüe par ſes ſuperſtitions. Jugez de là s'il y a aucune difference entre elle & celle des Payens. Tout ce que je dis icy n'eſt pas

ce

ce qu'on a veu, c'eſt ce qu'on voit ; je ne vous fais point ſeulement une hiſtoire du paſſé, mais une relation du preſent ; je ne vous raconte point une choſe que j'aye ouy dire, je vous raconte ce que j'ay veu, à mon grand creve-cœur, me voyant obligé de condamner en moy-même une devotion que j'étois obligé d'appuyer ; & de prêcher en faveur d'un culte que je connoiſſois étre pure idolatrie.

Au moins ſi ce peuple, diſois-je quelque fois en moy-même, obſervoit quelque ſorte de juſtice dans la devotion qu'il témoigne avoir envers les Saints ; mais non, je n'en vois point qui ayent devotion à S. Pierre, qui ayent devotion à S. Paul, ou à quelqu'un des autres Apôtres qui ne ſont pas en eſtime de faire des miracles, je vois leurs Egliſes toutes deſertes, leurs Images ſans autre ornement que la pouſſiere, & les toilles d'airaignées ; je ne vois point là ces ſacs de cire, ces jambes, ces bras, ces mammelles de differente matiere ; ces potences, ces coeffes, ces chemiſes, ces habits de petis enfans que je vois pendents tout au tour des Egliſes de ces autres Saints qui ſont en reputation de faire des miracles : la Fête de ces grands Saints, à qui tous les Chrêtiens, apres Chriſt, ſont redevables de leur ſalut, arrive & paſſe ſans qu'on s'en échauffe ; on ne leur bâtit plus de Chapelles, & on voit celles qui leurs ſont deja bât es, tomber en ruïne ; je vois qu'avec le tems on les détrône pour placer quelque nouveau Saint en leur place ; qu'on jettent leurs Images derriere la porte des Egliſes, parmi les ballais & les ballieures, parce qu'ils ne gagnent pas leurs dépens, qu'il coûte plus à entretenir leurs Chapelles & leurs Autels, que l'on n'en tire de revenu :

là où ſi l'on vient dire qu'on a trouvé dans un bourbier, aupres d'un fontaine, l'Image pourrie d'un petit Saint qui donne tout ce qu'on demande, qui ſoit en reputation de faire gagner les procez, de faire venir les marchands & les marchandiſes à bon port, de donner de la pluye & du bon tems comme on le demande, de guerir de quelque maladie, du mal de dents, du mal des yeus, &c. tous y vont, tous y courent, les mains pleines d'offrandes, & chargées de preſens magnifiques, d'où vient cela ? c'eſt que le peuple, par un aveuglement étrange cauſé par cette devotion ſuperſtitieuſe & diabolique, qui luy a fait quitter Dieu pour les creatures, eſt devenu à un état où il ne veut plus avoir de devotion qu'a ſoy-même, plus rechercher que ſoy-même, dans le culte qu'il rend & à Dieu & aus Saints, n'y plus adorer que ſon propre intereſt.

Ce qne j'ay entendu de la propre bouche du Promoteur d'un des Evêchez de Bretagne, que le reſpect m'empêche de nommer, vous perſuadera ce que je dis : Il me dit, que faiſant ſa viſite avec l'Evêque du Dioceſe, dans une Paroiſſe ſituée dans le bord d'une foreſt où l'on avoit devotion à un Saint nommé S. Gontran ou Gautran, je ne ſçay lequel, pour empêcher les loups de manger les brebis, l'Image de ce Saint qui paroiſſoit tenir un loup attaché avec ſon étolle étant toute pourrie, de ſorte qu'on ne voyoit preſque plus que le loup, l'Evêque qui eſt un homme de bien, & qui tâche autant qu'il peut de retrancher tous ces abus (ſi tous les autres luy ſembloient, la Religion Romaine ſeroit bien tôt Reformée) ordonna qu'on otât ce reſte d'Image, & q'on la fît brûler, à cauſe que le peuple oubliant peu

peu à peu le Saint dont ils ne voyoient plus la figure, commençoit deja a avoir devotion au loup : par malheur le même jour les loups ſortis de la foreſt emporterent trois brebis : le peuple croit que c'eſt en punition de ce qu'on a brûlé leur Saint, ils s'attroupent, attaquent le Promoteur qu'ils croyent étre la cauſe de cette ordonnance, luy diſent cent injures, luy font cent menaces, & il eſt à croire, que ſinon qu'il ſe retira en bon tems, ils l'euſſent lapidé. Tout cela me fait croire que ce n'eſt point l'honneur de Dieu, ny de ſes Saints, que l'on cherche en toutes ces devotions, mais un lucre avare, & plus infame que celuy que les Payens attendoient de leurs Dieus : Car je tiens pour aſſuré, ſuivant ce que j'ay veu dans l'Egliſe Romaine, que le Saint que l'on invoque étoit un Diable, on ne laiſſeroit pas, choſe horrible, d'y avoir de la devotion ; pourveu qu'il fût en reputation de faire des miracles, & de donner ce qu'on demande.

§.

Ajoûtez à cecy le grand abus qui s'eſt gliſſé au ſujet des Reliques des Saints, ſous pretexte qu'on a autrefois enſeveli avec honneur les corps des Martyrs, & qu'on a recueilli leurs cendres & leurs oſſemens, pour ôter le moyen aus Payens d'en faire le ſujet de leurs jeus ; & d'exercer encore ſur eus leurs cruautez apres la mort, on eſt venu à un tel point de ſuperſtition, qu'on leur rend aujourduy la même veneration que l'on devroit rendre au corps de Jeſus Chriſt, s'il étoit encore ſur la terre.

Ce

Ce desordre commença dés le tems de S. Augustin, comme il le dit luy-même, *de opere Monach. c. 2. Que Satan avoit dispersé tant d'hypocrites sous un habit de Moine, tournoyans par les Provinces; non envoyez, jamais arrêtez, jamais fixes, jamais assis, les uns desquels faisoient trafic de membres de Martyrs (si toutefois ils étoient de Martyrs) &c.* Ce trafic n'étoit rien en comparaison de celuy qui s'est fait depuis ce tems-là : car outre le pris excessif où l'on a mis ces choses, que l'on vend au pris que le Diable vouloit vendre à Jesus Christ, *la puissance des Royaumes & leur gloire*; c'est à dire, à condition *de se prosterner devant elles, & de les adorer*; le monde est aujouduy si rempli de cette fausse marchandise, qu'on peut dire que c'est celle du monde où il y a plus de tromperie. Je n'ay jamais été plus surpris, que quand j'ay appris avec le tems, que huit ou dix Eglises se vantoient d'avoir la ceinture de Nôtre-dame, le Saint Suaire, & la Tunique sans coûture de nôtre Seigneur : qu'il y a eu plusieurs procez dans les Parlemens entre plusieurs Eglises touchant la possession d'une même relique, chacune soûtenant que la siene est la veritable. Si tous les morceaus de bois que l'on dit étre du bois de la Croix du Sauveur, étoient amassés ensemble, cent hommes ne seroient pas suffisans pour les porter, & si tous les clous qu'on dit étre ceus avec lesquels il fut attaché à la Croix, étoient recueillis, il s'en trouveroit assez pour ferrer un Carosse : il en est de même de tous les autres instrumens de sa Passion : j'en ferois l'induction, sinon qu'elle est deja faite, & qu'il n'y a point d'homme qui ait quelque peu voyagé, qui ne connoisse la verité

verité de ce que je dis. Allez à Turin, vous y trouverez des gens prêts à jurer que le Saint Suaire eſt là tout entier : allez à Beſançon, vous y trouverez la même choſe, &c. Mais ce qui m'a le plus ſurpris, c'eſt ce que j'ay veu dans un Convent de Religieuſes dont j'ay eu quelque tems la conduite. Je ne le voulois pas nommer : mais comme il y a eu des perſonnes qui m'ont accuſé d'impoſture quant à cet Article, je me trouve contre mon gré obligé de le faire : c'eſt chez les Religieuſes Carmelites, dites de Nazareth, de la Ville de Vennes, en la Province de Bretagne. Etant un jour entré chez ces bonnes filles pour aller confeſſer une Religieuſe malade, trois ou quatre de ces Religieuſes me ramenant, ſelon la coûtume, de l'infirmerie à la porte, eurent la curioſité de me faire voir leur ancien Chapitre, qui eſt une vieille Chapelle placée dans un côté du Cloître : j'y entray, & voyant ces bonnes filles ſe mettre à genoüil dans un lieu où je ne remarquois point d'Image, je leur en demanday la raiſon : elles me répondirent, que c'étoit à cauſe des reliques qui étoient là : j'approchay & vis dans le mur, en un lieu aſſez propre derriere une grande vitre, une grande quantité d'os avec une inſcription qui portoit, que c'étoient des reliques des onze mille Vierges. Là-deſſus je leur demanday pourquoy elles ne les avoyent pas enchaſſées dans un Reliquaire pour les expoſer en public, comme on a coûtume de faire ? Elles me répondirent, que l'Evêque les ayant fait viſiter, avant que de le leur permettre, par trois Chirugiens & le Medecin de la maiſon, tous unanimement avoyent reconnu, qu'une grande partie de ces reliques étoyent des os de cheval,

val, & que toutesfois elles n'avoyent pas voulu les brûler, comme on leur avoit conſeillé; parce que leurs patentes ou atteſtations étoyent bien aſſurées; ajoûtant, qu'il s'étoit pû faire que dans le combat, où ces Vierges furent maſſacrées, il y eût eu quelque cheval tué,. ce qui n'empêchoit pas les autres reliques d'étre veritables. Mais ne peut-il pas bien auſſi y avoir quelqu'un de leurs bourreaus Idolatres tué par les ſoldats qui ſervoient deſcorte à ces filles? Si ce ſont là ſes os, n'eſt-ce pas mal fait que de vous mettre à genoüil devant eus? La Foy nous ſauve, me dît une, vous nous le prêchez tous les jours. Voila la réponce qu'ils font toutes les fois qu'on leur objecte de ſemblables abus: comme ſi la foy qui doit avoir uniquement Dieu pour object, ou quelque choſe divine, avoit beſoin des os d'un mort pour s'élever à Dieu, & nous obligeoit d'avoir de la devotion à des os de cheval, ou aus reliques d'un Idolatre. Que ceus qui douteront de la verité de ce que je dis icy, aillent interroger ces Religieuſes, ou les facent interroger; je ſuis certain qu'elles leurs feront la même réponce qu'elles me firent. Depuis cette heure je vuiday mon Reliquaire de toutes les reliques que j'y avois; j'en fis des preſens, & au lieu d'elles j'y en mis une que je croyois qui valoit infiniment mieus que toutes les autres, & dont j'étois bien aſſuré.

Entendant que l'on faiſoit quelque fois deus ou trois cens lieües, pour aller chercher le Saint Suaire, un des cheveus de la Vierge, le chef de S. Jean, & autres reliques, je m'imaginay que je pouvois trouver bien plus prés une relique qui valoit bien toutes celles-là: cette relique eſt ce petit linge que l'on appelle

appellé le corporal, ſur lequel on poſe le calice, & l'hoſtie conſacrée, quand on celebre la Meſſe : j'en pris un morceau, ſur lequel j'avois par pluſieurs fois depoſé l'hoſtie conſacrée, ce que cent & cent autres avoient fait avant moy, car le linge étoit vieus & deja uſé. Si ma doctrine eſt veritable, diſois-je en moy-même, voici qui vaut bien le Saint Suaire, la tunique ſans coûture, la colomne, la Sainte Croix, la couronne d'épines, le mouchoir de Sainte Veronique, & toutes ces autres reliques qu'on va chercher ſi loin, qui ne ſont ſaintes que parce qu'elles ont touché au corps de Jeſus Chriſt : d'ailleurs on n'eſt pas aſſuré ſi toutes ces reliques ſont veritables ; la conteſtation des Egliſes touchant la verité de leur poſſeſſion, rend cela fort douteus ; mais je ſuis bien aſſuré, ſuivant les principes de ma foy, que ce linge a touché au corps de Jeſus Chriſt. Je prit donc ce linge, & le mis en mon Reliquaire, où je l'ay long-tems conſervé : Il me ſemble que j'avois raiſon, tant pour la qualité que pour l'aſſurance de la choſe, & je croy que tout bon Catholique Romain en devroit faire autant, ſuivant les principes de ſa foy & de ſa doctrine. Car ſi la grande foy qu'ils ont dans les reliques eſt agreable à Dieu, & ſuffit pour l'obliger à faire des miracles, quoy que ces reliques ſoyent fauſſes, comme ils diſent que cela eſt pluſieurs fois arrivé, d'où vient que cette foy ne leur inſpire aucune confiance en une choſe qu'elle aſſure avoir touché au corps de Dieu? & d'où vient que ce linge ne fait aucun miracle? cependant c'eſt ce que l'on voit ; perſonne n'y a devotion, on met ce linge parmi les autres ſans aucune veneration : on eſtime plus un morceau de la

ſandalle de S. François, que tous les corporaus & tous les calices d'une Egliſe : on n'a point encore veu leurs peuples ramaſſer la rongneure des ongles de leurs Prêtres, qui touchent tous les jours à leur Dieu, pour les mettre en leurs Reliquaires ; d'où vient cela ? c'eſt qu'ils n'ont point de foy, même dans les choſes où ils devroient en avoir d'avantage, ou s'ils en ont, ce n'eſt qu'une foy erroneé, laquelle ſans doute n'eſt point capable de faire des miracles avec un clou de navire ſuppoſé, pour un des clous de nôtre Seigneur, ou des os de cheval pris pour des os de Saintes, comme on le fait croire aus enfans. Tout ce qu'ils peuvent répondre, autant que j'en puis juger, c'eſt que le corporal, le calice, & les ongles du Prêtre n'ont touché que les eſpeces : mais ces eſpeces ne ſont elles pas, ſelon leur doctrine, réellement unies au corps de Jeſus Chriſt ? N'eſt-ce pas la raiſon qu'ils alleguent lors qu'on leur demande pourquoy ils les adorent ? D'ailleurs leurs Theologiens trouvent cette union ſi intime, qu'il y en a qui ne font point de difficulté de la comparer à l'union hypoſtatique : parce que toutes les deus, diſent-ils, ſont également divines & miraculeuſes ; car ſi l'humanité ſubſiſte dans l'incarnation ſans ſa ſubſiſtance naturelle, ſemblablement les eſpeces ſubſiſtent dans le Sacrement ſans leur propre ſubſtance, que l'on ſuppoſe qui eſt détruite, afin de donner lieu à la Tranſubſtantiation. Pourquoy donc eſt-ce que les eſpeces ne pourront pas auſſi bien ſanctifier une choſe, étant ainſi réellement unies à Jeſus Chriſt, que l'humanité unie avec le Verbe ? & pourquoy faire ſi peu d'état des choſes que l'on eſt bien aſſuré qui les ont touchées, tandis que l'on

adore

adore celles que l'on dit, sans aucune apparence de verité, avoir touché l'humanité? C'est un procedé fort injuste, & qui condamne leur foy, non seulement à l'égard des reliques, mais encore à l'égard du Sacrement de leurs Autels.

§.

Venons maintenant à quelque autre des Articles de la Foy de Rome. Celuy de tous que j'ay toûjours plus eu de peine à croire, est celuy qui porte que tous ceux qui ne sont pas unis avec le Pape, qui ne le reconnoissent pas pour Chef Souverain de toute l'Eglise, & qui ne vivent pas sous sa conduite, seront infailliblement damnez. C'est une chose que j'ay toûjours eu beaucoup de peine à croire; aussi n'ay-je jamais imposé de grandes penitences à ceux qui s'accusoient à moy dans la Confession d'avoir douté de cet Article. C'est celuy qui fait plus de peine à ceux qui connoissent la maniere dont vivent les Protestans: J'ay veu de povres Damoiselles qui en étoient gênées jusques au desespoir: Mon Pere, me disoient-elles, je suis perduë, je suis damnée, il m'est impossible de croire un de nos Articles de Foy: je ne puis croire que cette Dame, qui n'est pas de nôtre Religion, soit damnée, vivant comme elle vit: Tous les matins elle est une heure à faire ses prieres dans son cabinet, en suite elle s'applique à la lecture, ou à quelque ouvrage, vous ne la voyez jamais oisive, tout son entretien n'est que de la Parole de Dieu, elle tire les larmes des yeus des personnes, tant elle même paroît touchée de ce qu'elle dit, il n'y a rien de

plus juſte, rien de plus charitable, rien de plus craignant Dieu, rien de plus zelé pour ſervir & faire ſervir Dieu ſelon ſa Loy : je ne puis croire qu'elle ſoit damnée : ny moy non plus, diſois-je en moy-même, je ne le croy pas non plus que vous ; ne tremblez point, ma bonne Sœur, ſi vous n'avez point fait de plus grands pechez que celuy-là, je ne vous donneray pas une bien rude penitence ; toutesfois il étoit neceſſaire de diſſimuler : & c'eſt ce que font encore aujourduy bien d'autres que moy, qui en leur ame ne croyent nullement cet Article. En effet, n'eſt-ce pas abuſer de la foy des peuples, que de les obliger de croire cela comme les myſteres les plus divins, que de leur dire qu'ils ne peuvent avoir aucune eſperance d'étre ſauvez, s'ils ne croyent que les autres ſont damnez, nonobſtant que Dieu nous defende par ſes Apôtres *de juger les autres*, *Rom.* 14. 3. *Jacq.* 4. 12. qu'il diſe en propre termes, en plus de cent lieus de ſon Evangile, qu'il ne faut que *garder ſes commandemens pour étre ſauvé* : choſe dont les Proteſtans font une fidelle, & tres-exacte profeſſion. Voicy le raiſonnement que j'ay autrefois fait, en moy-même, ſur cette difficulté. On ne peut pas étre damné, ſi l'on n'a commis un peché ; veu que le peché eſt la ſeule choſe qui nous ferme le ciel, & qui attire ſur nous l'effet de la vengeance de Dieu : Or il n'y a point de peché ſinon entant que l'on contrevient aus commandemens de Dieu ; que l'on omet ce qu'il commande, ou que l'on fait ce qu'il defend. Tout homme donc qui aura la foy, c'eſt à dire, qui croira tout ce que Dieu nous a revelé par ſes Prophetes, par ſon Fils, & par ſes Apôtres ; & qui obſervera les

comman-

commandemens de Dieu, ne peut manquer d'étre ſauvé : la Parole de Dieu y eſt expreſſe ; *qui croit en moy encore qu'il ſoit mort il vivra*, dit Jeſus Chriſt *Jean* 11. 25. *& quiconque vit & croit en moy ne mourra jamais.* Il ne dit pas qu'il faut *croire au Pape*, pour étre aſſuré de la vie ; mais qu'il faut *croire en luy.* Paroles qu'il repete cent & cent fois en ſon Evangile. *En verité, en verité je vous dis, que ſi quelqu'un garde ma parole il ne verra jamais la mort*, dit-il pareillement *Jean* 8. 51. Il affirme la choſe par ſerment, & il ne ſe contente pas de jurer une fois, il jure deus fois, pour nous confirmer d'avantage en cette eſperance : *En verité, en verité je vous dis, &c.* Il dît la même choſe à cet homme qui luy demandoit quel bien il devoit faire pour avoir la vie eternelle ; *ſi tu veus entrer en la vie, garde les commandemens*, Math. 29. 16. *& il luy dît quels ? & Jeſus luy répondit, Tu ne tueras point, Tu ne commetteras point adultere, Tu ne déroberas point, &c.* Or les Proteſtans font une profeſſion tres-fidelle de ces deus choſes : ils croyent en Dieu, & obſervent ſes commandemens. Telle eſt leur Foy, & tels ſont les maximes de leur Religion : de croire tout ce que Dieu a dit, & de faire tout ce qu'il a commandé. Pourquoy donc ſeroient-ils damnez ? parce qu'ils ne croyent pas au Pape, me dira un Papiſte, & qu'ils n'obſervent pas les commandemens de l'Egliſe Romaine. Mais, mon amy, d'où ſçavez-vous que ces deus choſes ſont neceſſaires pour étre ſauvé ? eſt-ce de la bouche de Dieu, ou de celle des hommes ? trouverez-vous en toute l'Ecriture, ou dans tous les trois Symboles de vôtre Religion, rien qui approche de

cette

cette doctrine? *Je croy en Dieu le Pere Tout-puissant, le Createur du ciel & de la terre, & en Jesus Christ son Fils unique, &c.* Vous ne trouverez point là qu'il faut croire au Pape, qu'il faut croire que l'Evêque de Rome est le Chef de toute l'Eglise, qu'il est infallible, & qu'il faut luy obeir comme à Dieu même: Il n'est point parlé là du Sacrifice de la Messe, du Purgatoire, des Indulgences, du Culte des Images, ny de tous les autres Articles de vôtre Religion. Et les deus autres Symboles, que l'on a composé trois ou quatre cens ans apres, pour expliquer celuy-cy, ne vous parlent point de toutes ces choses: Trouvez-vous à l'heure de prime, ou à la grande Messe, lors qu'on les chante; soyez attentif le plus que vous pourrez, vous n'entendrez parler ny du Pape, ny de son Eglise, vous ny entendrez que les Articles que les Protestans croyent avec plus de pureté que vous, d'autant qu'ils les croyent purement parce que Dieu les a revelez, sans ajoûter l'autorité des hommes à celles de Dieu. D'ailleurs parcourez tous les commandemens de la Loy, vous n'y trouverez point qu'il falle observer tant de Fêtes, s'abstenir de manger de la viande, jûner le Carême, confesser ses pechez à un homme; mais qu'il faut adorer Dieu: qu'il ne faut point faire d'Image taillée, &c. qui sont choses que les Protestans font profession de pratiquer incomparablement mieus que ne font les Romains. Pourquoy donc, encore une fois, pourquoy seroient-ils damnez? & d'où vient la temerité de celuy qui fait un Article de Foy de leur damnation, sinon d'une ambition & d'ue rage desespereé? Au reste, je m'étonne comment ils osent soûtenir cette doctrine, &

dire

dire qu'il n'y a point de ſalut que dans l'union avec le Pape, qui eſt, diſent-ils, le Chef de l'Egliſe, qui doit par conſequent influer ou communiquer la vie à tous les autres membres. Car ſi le Pape eſt un méchant homme, pareil à ceus que l'on a veus, (comme eus-mêmes l'avoüent) ſi c'eſt un avare, un impie, un impudique, un heretique, un ſorcier, un monſtre d'enfer, en quoy eſt-ce que ſon union me pourra étre avantageuſe? pourra-il me communiquer une ſainteté qu'il n'a pas luy-même? mais plûtoſt n'ay-je point ſujet de craindre qu'il ne me rende participant à ſes vices? quelle abſurdité, de dire que je ne puis étre agreable à Dieu, ſi je ne fais alliance avec ſon ennemi, & que je ne puis eſperer de ſalut que dans la communication avec celuy dont le ſalut eſt deſeſperé. Cependant voila un des Articles de la Foy de Rome.

§.

La Tradition en eſt un autre, qui eſt encore tout contraire à la Parole de Dieu, & qui ne tend qu'à anneantir la foy qu'on y ajoûte. Certainement ſi Jeſus Chriſt revenoit au monde, il pourroit bien dire des Romains ce qu'il a dit des Phariſiens: *En vain m'honorent-ils, enſeignans des doctrines qui ne ſont que commandemens d'hommes. Car en delaiſſans le commandement de Dieu, vous retenez la Tradition des hommes. Vous mettez la parole de Dieu à neant par vôtre Tradition que vous avez établie, & faites pluſieurs choſes ſemblables, Marc* 7. 7. & 13. & *Math.* 15. 3. Car la pluſpart de leurs Maximes & de leurs Articles de Foy, ne ſont

que

que doctrine & commandemens d'hommes, qui ont entierement changé la face de ſon Egliſe dans les lieus où l'on a eu l'imprudence de les recevoir. Je pourrois verifier cecy par une induction infinie des erreurs que l'on fait paſſer pour des Articles de Foy, & des faus Miracles que l'on publie pour veritables, ſinon que ce ſeroit outrepaſſer les termes de la briefveté que je me ſuis propoſée. Je me retranche donc à la choſe qui m'a le plus déplû en ceus qui ſoûtiennent cet Article : C'eſt le raiſonnement qu'ils font pour l'appuyer, qui certes ne tend qu'à la deſtruction de toute la Foy Chrêtiene & à la ruïne entiere de l'Egliſe de Jeſus Chriſt. Pour faire connoître combien eſt grande la neceſſité de cette Tradition, ils la mettent au deſſus de l'autorité de l'Ecriture Sainte, faiſans ſur cela des queſtions qui rendroient un homme Athée, s'il les vouloit écouter. D'où ſçavez-vous, diſent-ils, que ces Ecrits, que nous avons ſous le nom de Moyſe, ſont de luy ? d'où ſçavez-vous que S. Mathieu, S. Marc, S. Luc, & S. Jean ont écrit l'Evangile ? que S. Paul, S. Jacques, & S. Pierre ont écrit des Epîtres, ſinon par la Tradition ? avez-vous veu les premiers exemplairs de tous ces Ecrits, à qui vous donnez aujourduy tant d'autorité, & ſi vous les voyez, qui vous aſſureroit qu'ils ont été écrits de la main de tous ces grands Apôtres, qui ſont morts il y a ſi long-tems, ſi vous n'ajoûtez foy aus hommes qui vous le diſent aujourduy, ou par écrit, ou de parole, l'ayant appris de leurs Peres, qui eſt ce qu'on appelle *Tradition* ? C'eſt ainſi que Pighius raiſonne *Hierarch. Eccl. l.* 1. *c.* 2. & c'eſt ainſi que j'ay moy-même autrefois raiſonné, auſſi bien que tous

Ies

les autres : Mais ayant examiné la force de ce raiſonnement, & regardé où il viſoit, j'ay reconnu qu'il étoit tres-foible, & qu'apres tout il me viſoit qu'a reduire un homme a n'avoir ny Foy, ny Loy, ny Religion. En effect, s'il m'étoit permis de raiſonner de cette ſorte, je leurs aurois bien tôt fait des queſtions auſquelles il leur ſeroit auſſi difficile de répondre, qu'ils pretendent qu'il eſt difficile de répondre aus leurs. D'ou ſçavez-vous, leur dirois-je, que vôtre Tradition eſt bonne & veritable? D'où ſçavez-vous que ceus qui vous ont dit que S. Pierre a été Evêque de Rome, n'ont point menti? D'où ſçavez-vous qu'il y a un Pape à Rome? l'avez-vous veu? Qui vous a dit que les Bûles, & les Indulgences qu'il vous envoye, ſont veritables? qu'il les a approuvées & ſignées de ſa main? ceus qui vous les ont apportées, n'ont-ils pas pû les falſifier? & un Athée ne pourra-il pas ſe ſervir de leur argument, & leur demander: D'ou ſçavez-vous qu'il y a un autre Dieu que le Soleil? l'avez-vous jamais veu? luy avez-vous jamais parlé? D'où ſçavez-vous qu'il y a trois perſonnes en Dieu? D'où ſçavez-vous qu'il y a eu un Jeſus Chriſt ſur la terre, des Apôtres, &c. Voila où aboutît leur raiſonnement, qu'il faut mépriſer & rejetter comme une tentation du Diable : *Il ne faut pas ouïr*, dit S. Auguſtin, *Conf. l. 6. c. 5. ceus (ſi paravanture il s'en trouve) qui diroient, d'où ſçais-tu que ces livres ont été adminiſtrez aus hommes par l'Eſprit d'un ſeul Dieu tres-veritable? Car c'eſt cela qu'il falloit croire ſur tout.* J'adore, diſoit Tertullien, *contra Hermogen. la plenitude de l'Ecriture : Hermogenes ne peut trouver là ſes couleurs* pour peindre

ſes monſtres ; c'eſt pourquoy luy & ſes ſemblables recourent à la Tradition. *Ote*, dit-il encore ailleurs, *aus Heretiques ce qu'ils ont de commun avec les Payens, afin qu'ils arrêtent leurs queſtions aus ſeules Ecritures, & ils ne ſubſiſteront point. De reſur. carnis.* C'eſt là aſſez répondre à toutes leurs queſtions, quoy que l'on ait encore bien d'autres réponces à leur faire, que l'on peut lire dans les livres que l'on a écrit ſur ce ſujet : la miene eſt, que je croy que Dieu n'a pas moins de pouvoir que les hommes, que ſa vois n'eſt pas plus imparfaite que les nôtres. Nous-nous faiſons connoître & diſcerner par nos paroles, quand un fils entend la vois de ſon pere, il n'a point beſoin qu'un ſerviteur luy diſe, que c'eſt ſon pere qui luy parle : Il en eſt de même, de moy, dit Jeſus Chriſt, *mes brebis entendent ma vois & me connoiſſent.* Non, il ne faut point d'autre vois que la ſiene pour nous faire connoître que c'eſt luy qui nous parle dans les Ecritures. Que ces Docteurs ne nous facent donc plus de ſemblables queſtions : & qu'ils ſe ſouviennent de ce que dit S. Hierôme *in Aggæum c. 1. Que les choſes qui ſont inventées ou feintes, comme par Tradition Apoſtolique, ſans autorité & témoignage des Saintes Ecritures, ſont frapées par le glaive de Dieu.*

§.

De cette Tradition procede la foy qu'ils ajoûtent aus Miracles ; foy auſſi mal fondée, que l'eſt la Tradition qui leur apprend tous ces faus contes. Il en eſt de ceus qu'ils racontent qui ſe ſont faits dans

dans les ſiecles paſſez, comme de ceus que l'on debite, & que l'on publie aujourduy : de mille il n'y en a pas un qui ait ſeulement la moindre apparence de verité, quand on veut les conſiderer & les examiner de prés. Cependant on les prêche auſſi hardiment que l'Evangile : moy-même j'en ay publié pluſieurs que je reconnoiſſois étre tres-faus, y étant en quelque façon contraint par l'employ que l'on me donnoit. Trente perſonnes du ſimple peuple me ſont venus dire des choſes, dans des lieus de devotion, qu'ils croyoient étre de grands miracles, que je reconnoiſſois, apres les avoir exactement interrogez, étre arrivées par une cauſe toute naturelle : S'ils étoient tombez entre les mains d'un autre, on y auroit ajoûté foy comme à la Reſurrection de Chriſt ou du Lazare, on les auroit écrits pour les mettre dans les Archives, & on en auroit fait un gros livre. Vn Païſant vient dire, avec deus ou trois de ſes voiſins, que ſa femme étoit malade à l'extremité, & que l'ayant voüée à S. Mathurin ou à Sainte Anne, dés le lendemain elle s'eſt mieus trouvée : mais il ne dit pas que le medecin qui l'avoit jugeé, n'eſt qu'un Chirugien de Village, qui n'a jamais veu de livres de medecine que par le dehors, & qui ne ſçait ce que c'eſt que de juger de la qualité d'une maladie par les ſymptomes ; j'en ay moy-même gueri beaucoup de la ſorte, ſans leur ordonner autre remede que la patience. Je ne dît pas que cette extremité de maladie qui avoit ôté la parole à la malade, étoit cauſée par une criſe, par une revolution, ou par une medecine qu'on luy avoit donnée, dont l'operation a été fort violente. Vn autre vient dire que ſon enfant a été creu mort

durant quelques heures : mais quand avec le tems il remarque, que c'étoit une Epilepſie, un mal caduc, il ne retourne pas trouver le Prêtre pour ſe retracter, & dire qu'il a pris la maladie pour la mort. Qui n'eût dit, ſur les informations qu'avoit faites l'Evêque d'Angers il y a quelques années, & ſur l'atteſtation imprimée, qu'il en avoit donnée au public, luy qui n'eſt pas de facile creance touchant ces choſes : que J. Chriſt s'étoit viſiblement apparu dans la Paroiſſe des Vlmes, entre les mains du Curé, lors qu'il diſoit la Meſſe ? Cependant à ſa confuſion & à la honte de toute l'Egliſe, il a été obligé de reconnoître que ce n'étoit qu'une impoſture de ce Curé & de quelques-uns de ces Paroiſſiens, qui vouloient faire aller l'eau au moulin de ce côté-là : Si ce Prêtre fût mort quinze jours apres, il eût été Canoniſé : mais par malheur il a vêcu, & a fait voir ce qu'il étoit: Pour ſes ſcandales on a été obligé de le depoſer, & de l'enfermer en une priſon, où je croy qu'il eſt encore. Ainſi en eſt-il de tous les autres Miracles, dont on fait aujourduy tant de bruit dans l'Egliſe Romaine.

§.

Le dernier Article eſt celuy qui regarde les Indulgences. Je n'examine pas ſi le Pape a ce pouvoir d'effaçer, quand il luy plaît, les pechez des ames coupables ; c'eſt tout ce que peut faire Jeſus Chriſt, & ce qu'on a bien eu de la peine à croire de luy. Je demande donc ſeulement aus Theologiens Romains, ce que je me ſuis cent fois demandé à moy-même, pourquoy ils accordent ces Jubilez Vniverſels

Vniverſels qui font tant de monde courir à Rome, ou en quelque autre grande Ville, où le lieu de les gagner eſt fixé : Car s'ils me répondent, que c'eſt pour obtenir pardon & remiſſion de tous leurs pechez : je dirai qu'il n'eſt point beſoin de courir ſi loin pour cela ; il n'y a point de Paroiſſe où l'on ne puiſſe gagner, pluſieurs fois l'année, des Indulgences plenieres : Il n'y a point de bonne Ville, où l'on n'en puiſſe gagner preſque tous les jours : étant de la ſeule Confrairie du petit habit de la Vierge, ſans parler des autres, on en peut gagner plus de cent cinquante par an. Or l'effet de l'Indulgence pleniere, ſelon la doctrine de tous leurs Theologiens, c'eſt d'effaçer tous les pechez, & quant à la coulpe, & quant à la peine : qu'un homme donc ait gagné cette Indulgence dans ſa Paroiſſe, qu'eſt-ce qu'il ira chercher à Rome ? Si tous ſes pechez luy ſont pardonnez, dequoy luy ſervira l'Abſolution du Pape, ou d'un de ſes Penitenciers ? n'eſt-ce pas là viſiblement ſe mocquer des peuples, & les conduire comme des aveugles ? Peut-étre, me diront-ils, qu'il y a cette difference, que l'on abſout en ce tems & en ces lieus, de certains cas reſervez dont on n'abſout pas dans les autres : mais ſi je n'ay point commis de ces grands crimes, pourquoy me preſſer tant d'aller gagner le Jubilé, m'obliger à faire une confeſſion generale, & me tenir pour un impie, ſi je ne le fais ? D'ailleurs, ſuivant cela, il faudra dire que leur Egliſe n'eſt parfaite & veritable que dans le tems du Jubilé ; parce que c'eſt ſeulement alors qu'elle a tout ce qu'il faut pour ſauver les pecheurs : Mais au reſte il ſe trouve par tout des Evêques & des Prêtres qui ont

pouvoir

pouvoir abſoudre de ces ſortes de cas, il n'y a ſi petit Moine qui ne ſe vante de l'avoir, excepté en quatre ou cinq cas qui n'arrivent pas peut-étre une fois en cent ans, dans toute une Province: s'il n'y avoit que ceus qui les ont commis à aller chercher à gagner le Jubilé à Rome, les chemins ne ſeroient pas ſi pleine de monde qu'ils ſont aujourduy.

Mais que dirai-je des autres Indulgences que l'on peut gagner tous les jours? On en eſt venu à un ſi grand excez d'abus, que quand vous venez à voir tout l'equipage d'une devote, vous diriez que c'eſt une Mercerie: Vous voyez des Chapelets de toutes les grandeurs, de quinze dizaines, de cinq dizaines, de trois dizaines, d'une dizaine, tout cela par myſtere; de petits habits blancs, bruns, rouges; des cordons à nœuds differents, des Medailles de toutes les ſortes, des Crois de toutes les façons: on en eſt même venu juſques-là, que de faire porter deus épingles en crois, & pour cela on gagne je ne ſçay combien de jours de pardon toutes les fois qu'on les baiſe, ou que l'on dit deſſus certains mots. Je ne fus jamais plus ſurpris, que quand je trouvay, dans une Ville où j'étois allé prêcher l'octave du S. Sacrement cette derniere année, tout le monde garni de ces ſortes d'Indulgences, par le moyen du Reverand Pere Huby Jeſuïte, lequel y avoit debité plus de dix milliers d'épingles: bien eſt-il vray qu'il ne les vendoit pas, il les donnoit par charité: mais il demandoit auſſi par charité dequoy faire dire des Meſſes à ſes povres Confreres qui ſont dans la Chine & dans le Japon, qui ne trouvent là pas une ſeule ame qui leur faſſe dire des Meſſes.

Qui voudroit examiner tous les autres Articles de

de la Foy des Romaine, y trouveroit pour le moins autant d'abus que j'en ay remarqué dans les precedens. Ce n'eſt pas mon deſſein ; car outre la briefveté que je me ſuis propoſée dans ce petit ouvrage, je ne m'eſtime point capable de le faire ſi bien que ceus qui ont long-tems étudié ces matieres.

Troiſiéme Partie.

La troiſiéme raiſon qui m'a encore retenu dans le parti de l'Egliſe Romaine, étoit fondée ſur les Lois & ſur les pratiques de cette Egliſe, la ſolemnization des Fêtes, la Confeſſion Auriculaire, l'abſtinence des Viandes, le Jûne du Carême, le Celibat des Prêtres, les Vœus de Religion. Toutes ces choſes venoient à la foule ſe preſenter à mon eſprit, & me donnoient une ſi haute eſtime pour la Religion où je voyois tant & de ſi ſaintes coûtumes, qu'il ne me reſtoit que du mépris, que de l'averſion, que de l'horreur pour toutes les autres, où je ne voyois rien de ſemblable.

Mais ayant été obligé d'ouvrir les yeus, malgré moy, dans les employs où j'ay eté, & de rechercher l'origine de tant de crimes que je voyois qui ſe commettoient dans le monde, j'ay reconnu qu'ils provenoient de ces ſortes de Lois que le Diable tranſfiguré en Ange de lumiere, a ſubtilement inventées pour tromper les plus ſpirituels, & engager les plus devots dans le chemin de l'enfer.

En effet, quels desordres ne cause point dans l'Eglise Romaine cette mulitude de Fêtes que l'on y fait garder ? Il y en avoit en France un si grand nombre, que le Roy, pour soulager le peuple, se vît obligé il y a sept ou huit ans d'obtenir une Bulle du Pape pour en abolir une partie : mais que pensez-vous qu'il arriva en suite de cette Bulle ? une bigarrure effroyable dans tous les Dioceses de la France. Quelques Evêques se conformerent entierement à cette Bulle, ôtant de leur Calendrier les Fêtes qu'elle avoit retranchées. D'autres ne la voulurent point du tout recevoir ; quelques-uns en retrancherent seulement quelques-unes, & non toutes ; quelques autres, fâchez de ce qu'on attentoit sur leurs droits, bien loin d'en ôter, en ajoûterent de nouvelles ; les uns jûnoient le jour de la Vigile du Saint, sans observer la Fête ; les autres n'observoient ny la Fête ny le Jûne ; plusieurs les firent observer seulement jusques à midy ; plusieurs autres, pour obvier à tous inconveniens, remirent toutes les Fêtes au Dimanche, & tous les Jûnes au Samedy. De sorte qu'on voyoit, & c'est encore ce qu'on voit, deux hommes d'un même village, & peut-être d'une même maison, dont l'un, s'il demeuroit chez soy, étoit obligé de garder la Fête, sous peine d'un grand peché ; & l'autre, s'il passoit seulement un petit ruisseau, & entroit dans une autre Paroisse, n'étoit obligé à rien, & pouvoit faire tout ce qu'il vouloit. Est-il à croire que c'est Dieu qui a voulu que cela fût de même ? Cependant

dant il le faut croire ; & c'eſt ce qu'enſeignent les Caſuiſtes de d'Egliſe Romaine.

§.

La Confeſſion Auriculaire n'eſt encore qu'une pure invention de la teſte des hommes, qui en ont fait un precepte de neceſſité par un principe de police, croyans par là retenir les peuples en leur devoir, & les empêcher de mal faire. Le deſſein étoit bon, mais le moyen étoit injuſte & tyrannique. Je l'appelle de même ſans craindre qu'on me faſſe un procez, étant ſuffiſamment inſtruit de ce qu'on doit penſer & dire touchant cette matiere. J'ay leu & releu là-deſſus la Sainte Ecriture & les Peres ; & ne m'en fians pas en moy-même, j'ay prié quelques ſçavans hommes de mes amis de faire la même choſe, pour tâcher de trouver chez S. Ambroiſe, S. Auguſtin, & les autres Peres dequoy appuyer les Sermons que je faiſois ſur cette matiere ; & apres tout, je n'ay jamais veu, & on ne m'a jamais montré aucun paſſage qui appuyât l'inſtitution de cette Loy, de la maniere qu'on la pratique en l'Egiſe Romaine. On trouve bien qu'il faut confeſſer ſes pechez, mais à Dieu, & non pas aus hommes. On trouve encore qu'il eſt bon de declarer & découvrir les ſcrupules de ſa conſcience à ceus qui ont ſoin de nôtre conduite, & qui ſont envoyez de Dieu pour nous inſtruire, afin d'apprendre, & prendre d'eus les leçons d'une meilleure vie ; cela eſt toûjours fort utile, & peut-étre quelque fois neceſſaire. Mais qu'il falle dire toutes ſes foibleſſes, tous ſes pechez grands & petits, &

quant à l'eſpece, & quant au nombre, avec toutes leurs circonſtances, griefves & aggravantes, à un homme qui eſt pecheur auſſi bien que nous, qui a beſoin, comme nous, d'aller à confeſſe, & peut-étre à nous-mêmes, comme font les Prêtres d'une même Egliſe; & qu'il le falle faire de la maniere qu'on le fait faire, par des queſtions impertinentes, qui apprenent à faire des pechez que l'on ne connoiſſoit point; juſques-là, diſent quelques Caſuiſtes, que quand un Prêtre courroit riſque de tomber dans le dernier deſordre en matiere d'impurité, en examinant une fille, il vaudroit mieus qu'il le fît, qu'il commît ce peché materiel, que de manquer à luy faire tout dire: c'eſt ce qu'on ne me fera jamais voir, ſi l'on ne me montre une nouvelle Bible, de nouveaus Evangeliſtes, & de nouveaus Interpretes de la Sainte Ecriture.

Mais ce qui m'a le plus dépleu, c'eſt la doctrine de tous les Theologiens Papiſtes: Ils diſtinguent deus ſortes de douleurs neceſſaires à la penitence; l'une qu'ils appellent douleur de contrition, quand on eſt fâché d'avoir offencé Dieu pour l'amour de luy-même: parce qu'il eſt infiniement bon, que le peché luy déplaît, & qu'il offence ſa Majeſté: & cette douleur, diſent-ils, de ſoy eſt ſuffiſante pour obtenir de Dieu le pardon de nos pechez, ſuppoſé toutesfois que l'on n'ait pas actuellement la commodité de les confeſſer; car s'il y a un Prêtre là preſent, il faut ſe confeſſer; la preſence du Prêtre le requerant du Penitent. L'autre douleur qu'ils appellent douleur d'attrition, eſt quand on a regret d'avoir offencé Dieu pour quelque motif où il y a quelque mêlange de nos intereſts: parce que le peché nous

prive

prive des biens du Paradis, nous rend dignes des peines de l'Enfer, &c. Et cette douleur, diſent-ils, de ſoy-même n'eſt pas ſuffiſante pour effacer nos pechez, mais ſeulement quand elle eſt jointe avec l'abſolution du Prêtre. C'eſt à dire, qu'encore bien qu'un homme ait confeſſé tous ſes pechez, ſi le Prêtre luy refuſe l'abſolution, mourant en cet état & avec cette douleur, il n'en ſera pas moins damné. Or je demande à ces Theologiens ce que je me ſuis cent fois demandé à moy-même; Chez lequel des quatre Evangeliſtes ſont-ils allez pêcher toutes ces diſtinctions? Et lequel eſt-ce des Apôtres qui a jamais rien dit qui approchât de cette doctrine? Toutesfois il me ſemble que la choſe valoit bien la peine que quelqu'un en parlât: Il y va du ſalut ou de la damnation d'une ame (ſuivant les principes de leur doctrine) & quelque fois de dix mille ames à la fois dans une ſeule Egliſe: Ce pretendu Sacrement n'eſt pas du nombre de ceus qu'on ne doit recevoir qu'une ſeule fois; on le doit recevoir à tout le moins une fois l'an, & il s'en trouve qui le reçoivent quaſi tous les jours; il n'y a rien de plus ordinaire dans l'Egliſe de Rome. D'où vient donc que ny Jeſus Chriſt, ny ſes Apôtres, n'en parlent point? Mais plûtoſt d'où vient la hardieſſe de ceus qui nous veulent faire croire toutes ces diſtinctions comme des Articles de Foy? Eſt-ce que la preſence ou l'abſence du Prêtre, le pouvoir ou le non-pouvoir de ſe confeſſer, rend la penitence valide ou invalide, ſelon la circonſtance? Pour avoir un Prêtre prés de moy, ſuis-je de pire condition qu'un autre qui en eſt éloigné? Cela rend-il ma douleur moindre & moins capable

de flêchir Dieu à miſericorde ? La vraye penitence depend-elle du Prêtre plûtoſt que de Dieu & de moy ? Et l'attrition qui n'eſt qu'une douleur imparfaite & de nulle conſideration devant Dieu, eſt-elle meilleure, plus parfaite, & plus capable de me ſauver, quand un Prêtre aura fait un ſigne de crois ſur ma tête, & quand il aura proferé deus paroles à mon oreille ? en ſuis-je meilleur apres cela ? & Dieu en eſt-il plus appaiſé, & plus prêt de me pardonner ?

A ce conte quand j'aurois pleuré mes pechez avec autant d'amertume que S. Pierre, & avec autant d'amour que Sainte Marie Magdelaine, ſi je ne les confeſſois à un Prêtre, trouvant l'occaſion de le faire, je n'en ſerois pas moins damné. Et quand j'aurois commis tous les crimes abominables qui ſe peuvent commettre au monde, n'ayant qu'une douleur imparfaite, qu'un regret d'avoir offencé Dieu pour l'amour de moy-même, les diſant à un Prêtre, je n'en ſeray pas moins ſauvé. Mal en prît à Judas, de ce qu'il ne ſe trouva pas un Prêtre au pié de ſa potance pour luy donner l'abſolution, il l'auroit envoyé tout droit en Paradis : Car il s'acquitta de toutes les conditions que les Docteurs Romains demandent dans un vray Penitent. Pour être un parfait Penitent, ſelon leur doctrine, il faut avoir trois choſes, la componction, la confeſſion, & la ſatisfaction ; la componction dans le cœur, la confeſſion dans la bouche, la ſatisfaction dans la main. Or Judas, ſelon qu'il eſt expreſſément écrit en l'Evangile, *Math.* 27. 4. a eu toutes ces choſes : il a eu la componction, un regret d'avoir offencé Dieu, *il ſe repentit* : il a eu la confeſſion, il a confeſſé ſon peché, *J'ay peché*, dil-il, *en trahiſſant le ſang*

ſang innocent. David n'en dit pas d'avantage ; & c'eſt tout ce que demandent les Caſuiſtes Romains : Car non ſeulement il dît ſon peché, mais il dît l'eſpece & la qualité de ſon peché. Enfin il a eu la ſatisfaction, il a rendu le bien mal acquis, *il reporta les trente pieces d'argent.* D'où vient donc qu'il eſt damné ? c'eſt qu'il ne ſe trouva pas un Prêtre au pié de ſa potance qui luy donnât l'abſolution : s'il s'y en fût trouvé un qui eût dit ſeulement deus paroles, *te abſolvo*, il en eût fait un Saint, auquel on auroit bâti des Egliſes, erigé des Autels, & fait des Images comme aus autres. On me dira peut-étre, que Judas n'eut pas la douleur qu'il falloit avoir pour faire une bonne penitence, & que c'eſt là la cauſe de ſa damnation : c'eſt bien ma penſée ; je demeure d'accord de tout cela. Mais je ſoûtiens qu'il a eu la douleur que les Romains demandent dans un pecheur pour luy donner l'abſolution, & l'aſſurer de ſon ſalut. Je ſçay qu'ils diſent que l'attrition qu'ils demandent doit étre ſurnaturelle, c'eſt à dire, fondée dans la Foy : Tel eſt le regret de la perte des biens du Ciel, la crainte des peines de l'Enfer, & autres ſemblables douleurs qui n'ont point purement Dieu, ou l'amour de Dieu pour principe ; mais nôtre intereſt joint à quelque connoiſſance de la Foy. Or je ſoûtiens que Judas a eu une douleur qui valoit bien pour le moins celle qui procede de tels motifs : les paroles qu'il dit le témoignent ; *J'ay peché en trahiſſant le ſang innocent.* Il confeſſe publiquement l'innocence de Jeſus Chriſt, voila un acte de foy ; depuis il fait entendre que c'eſt la connoiſſance de cette innocence, qui eſt la cauſe de ſon déplaiſir. Il n'y a point

point de Confeſſeur dans l'Egliſe Romaine qui ne prit cela non ſeulement pour une attrition, mais pour une vraye contrition : & je ſuis aſſuré que tous les jours ils donnent l'abſolution à mille perſonnes qui n'ont point tant de regret de leur faute. Pourquoy donc eſt-ce qu'il eſt damné ? S. Ambroiſe nous le va dire, & en même tems il nous va faire connoître combien il eſt quelque fois dangereus de confeſſer ſes pechez aus hommes, plûtoſt que de les confeſſer à Dieu : *Arbitror enim quod etiam Judas potuiſſet tanta Dei miſeratione non excludi à venia, ſi pœnitentiam, non apud Judæos, ſed apud Chriſtum egiſſet.* Ambr. l. 2. de pœnit. c. 5. *Je croy*, dit-il, *que Judas eût pû n'être point exclus du nombre de ceus à qui Dieu fait miſericorde, ſi pour faire penitence il ne ſe fût adreſſé aus Juifs, à des hommes coupables comme luy, mais à Jeſus Chriſt.* Il alla ſe confeſſer aus Juifs, leſquels au lieu de le reprendre de la faute qu'il avoit faite, & de luy donner de la confiance en la divine miſericorde, luy dirent des choſes qui étoyent capables de l'entretenir en ſa malice, & qui le mirent au deſeſpoir : *Quid ad nos ? tu videris*, luy dirent-ils, *que nous en chaut-il ? tu y aviſeras.* Voila le vray modelle de la penitence des Romains : Ils vont confeſſer leurs pechez à un Prêtre coupable auſſi bien qu'eus : Je me ſuis enyvré, dit un Penitent yvrogne, à un Confeſſeur qui eſt encore plus grand yvrogne : *Quid ad nos ?* luy répond-il, *tu videris.* Ce n'eſt pas un grand crime, on ne peut pas s'empêcher de hanter les compagnies : pour penitence tu feras dire une Meſſe devant l'Autel de la Vierge : le voila abſous. J'ay commis, dit un autre, vingt pechez de fornica-

fornication : *quid ad nos ?* dit un Prêtre impudique, *tu videris*. On ne peut pas s'empêcher d'aimer : tu diras, pour ta penitence, une fois ton Chapelet : le voila quitte, & assuré de son salut. J'ay adoré les Images, dira peut-être un scrupuleus, nonobstant que Dieu le defende ; j'ay ajoûté foy à cent choses contraires à ce que dit Dieu dans la Sainte Ecriture ; j'ay preferé les lois d'un homme à celles de Dieu, &c. *quid ad nos ? tu videris.* C'est ainsi qu'il faut faire ; continuë, tu seras un Saint. Penitence de Judas : jugez si elle peut mettre une ame en l'assurance de son salut.

Mais que diray-je du pouvoir que les Prêtres Romains s'attribuent de pardonner les pechez, & de les effacer en disant seulement deus paroles ? N'est-ce pas dire en termes couverts qu'ils sont égaus à Jesus Christ, & qu'ils sont les Sauveurs des ames aussi bien que luy. Peut-être, diront-ils, qu'ils ne les pardonnent pas eus-mêmes ; mais qu'ils obligent Dieu en vertu de leurs paroles de les pardonner. Pourquoy donc parleut-ils comme ils font en la Confession ? [illegible]

D'ailleurs n'est-ce pas traitter indignement le Fils de Dieu, & commettre le crime de ces Heretiques appellez les Macedoniens, qui disoient que le Saint Esprit étoit le vallet du Pere Eternel. Les Docteurs Romains traittent encore plus indignement nôtre Seigneur : Car ils le rendent, en leur doctrine, le vallet de leurs Prêtres : Nous absolvons ce pecheur, disent-ils ; c'est comme s'ils disoient à Jesus Christ, selon leur doctrine, nous te commandons d'apporter en cette ame la grace sanctifiante,

ctifiante, qui la rend juſte & agreable à ton Pere. Nous refuſons l'abſolution à cette pechereſſe, c'eſt à dire, nous te defendons de luy faire ce que tu as fait à la Magdelaine, de la laver de ſes pechez ; c'eſt à nous de le faire ; nous le faiſons, à quinze jours d'icy, auquel tems nous luy ordonnons de nous retourner : juſques à ce tems-là elle eſt liée, & par un lien indiſſoluble ; l'Agneau de l'Apocalypſe ne ſçauroit pas, ſans nous, dénoüer le livre de ſa conſcience, pour en effacer les impreſſions du peché. Quiconque ſçait la maniere dont les Prêtres Romains ſe comportent envers leurs Penitents, & ce que diſent leurs Miſſionnaires à ceus qu'ils tiennent à leurs piés, ſçait que ce n'eſt point icy une exaggeration, mais la verité toute pure : ſi l'on ne parle toûjours ainſi, c'eſt toûjours ainſi que l'on penſe, puis que c'eſt ainſi que l'on fait, & qu'on dit même que l'on doit faire : jugez quelle abſurdité.

Mais examinons la maniere dont on fait cette Confeſſion. On commence en recitant le *Confiteor*, diſant, *Je me confeſſe à Dieu le Pere Toutpuiſſant, à la Bienheureuſe Vierge Marie, à S. Michel Archange, &c.* Quelle abſurdité ! Eſt-ce que mon abſolution depend également de Dieu, de la Vierge Marie, de S. Michel, & du Prêtre, & qu'il faut qu'ils conſentent tous au pardon de mon peché ? n'eſt-ce point aſſez de Dieu ? pourquoy mettre les autres en paralelle avec luy ? En ſuite on fait dire les pechez, juſques aus moindres petites particularitez, par des interrogations proportionnées, dit-on, à la condition des perſonnes : mais qui ſont plus propres à apprendre qu'à reprimer le vice, comme l'experience le fait tous les jours remarquer. Mais

quels

quels pechez penſez-vous que l'on oblige de dire? des pechez qui ne ſont ſouvent que les imaginations d'un Directeur de conſcience, qui ſe veut acquerir l'eſtime d'étre un grand Spirituel, afin d'attirer les devotes à ſon Tribunal. Qui ne rira voyant la maniere dont quelques-uns de ces Directeurs obligent leurs devotes de ſe confeſſer? Voicy ce qu'en ont écrit le Reverand Pere Yves de Paris, Capucin, au livre intitulé, Les Lettres d'Agathon à Eraſte, & le Pere Chiron Carme au livre intitulé, L'examen de la Theologie Myſtique. Ils introduiſent une devote dans le Tribunal de ſon Confeſſeur, qui commence ainſi à s'accuſer de ſes pechez: *Benedicite*, mon Pere, *Je m'accuſe de ne m'étre pas trouvée d'aſſez bon matin dans le cœur de mon mênage interne; durant ma priere de ne m'étre pas aſſidûment tenuë dans l'inaction, ny dans la veuë de l'inétre, de n'avoir pas fait mes actions en temperie d'eſprit & de corps, laiſſant mes ſens s'emanciper du domaine de l'homme-eſprit, & cela preſque durant tout l'œconomique œuvre de mon obedientiel devoir: d'avoir beu & mangé autrement qu'en veuë de naturelle miſericorde, ne faiſant pas de tems en tems des actes de holas à tout-moy, par un appel de moy chez moy, de mon dehors, dans mon interieur, en fond d'ame: de n'avoir pas fait mon poſſible pour me tenir toûjours au midy brûlant du plein-regner de Dieu chez moy; & de ne m'étre pas repoſée ſous les broüillars caligineux de l'illuminant pedagogue: d'avoir été peu reconnoiſſante envers le tripe eſprit de Dieu, qui eſt en moy, l'arrache-cœur, le patir-Dieu, & le tranſperçant aimer-Dieu.* C'eſt ainſi que ces deus Auteurs diſent que les Miſſion-

naires du Seigneur Pierre Camus Evêque du Bellay, & le Reverand Pere Donatian avoient appris leurs devotes à ſe confeſſer. Jugez ſi ce n'eſt pas abuſer les conſciences, que de leur faire de telles leçons, & que de leur faire paſſer toutes ces choſes pour des pechez; ne vaudroit-il pas bien mieus dire à Dieu comme David, *peccavi*, j'ay peché, j'avoüe, je confeſſe ma faute, grand Dieu, fay-moy miſericorde, que conter toutes ces ſornettes aus oreilles d'un Prêtre? Cependant, c'eſt à dire cela, ou de ſemblables bagatelles, que l'on employe une grande partie du tems de la confeſſion: apres quoy l'on impoſe une penitence qui eſt quelque fois plus ridicule que tout le reſte. Vn Religieus m'a dit, qu'une certaine Damoiſelle fort ſage, & qui n'étoit que trop ſcrupuleuſe, s'étoit adreſſée à luy pour le prier de vouloir luy changer la penitence qu'un Pere Miſſionnaire luy avoit impoſée, qui étoit de tremper tous les ſoirs, durant une année, ſa chemiſe dans de l'eau froide, & de coucher dedans: elle l'avoit fait une fois, dont elle penſa mourir. Cependant elle ne croyoit pas pouvoir étre ſauvée, ſi elle ne s'acquittoit de cette obligation, ce qui l'avoit miſe au deſeſpoir, & preſque renduë folle. Voila l'excez d'abus où l'on eſt parvenu par ce pretendu commandement: d'ôter Jeſus Chriſt de ſon Trône pour y mettre les Prêtres, & d'aſſujettir tellement les ames à leur empire, qu'elles croyent étre obligées de croire tout ce qu'ils leurs diſent, & de faire tout ce qu'ils leur commandent, quoy que ce ſoyent des ſottiſes, & des choſes impoſſibles.

§.

§.

Pour l'Abſtinence & le Jûne, j'ay toûjours creu que c'étoit une choſe fort ſainte : mais j'ay toûjours eu peine à croire, qu'en la Loy de Grace, où Jeſus Chriſt nous a appellez pour nous faire libres, & non pour nous aſſujettir à des lois qu'il ne nous a point faites, un morceau de bœuf ou de lard ſallé fût plus capable de me damner qu'un harang. Veu principallement, qu'il nous ordonne dans l'Evangile *de manger les choſes qui ſeront preſentées devant nous* ; & qu'il dit, que *ce n'eſt point ce qui entre en la bouche qui ſoüille l'ame, mais bien ce qui en ſort.* Alleguer que Moyſe, Elie, & Jeſus Chriſt l'ont fait, c'eſt bien nous propoſer un exemple de vertu, qui ſans doute eſt admirable, mais qui n'eſt pas imitable ; & que ceus de Rome, non plus que nous, ne font point état d'imiter : Car il faudroit qu'ils paſſaſſent quarante jours & quarante nuits ſans boire ny manger. Je ne croy pas que ſi le Pape avoit fait cette loy, les Cardinaus & les Evêques crûſſent qu'il fût inſpiré de Dieu. Au reſte l'experience fait voir, que le jûne ny l'abſtinence de la viande n'eſt plus en uſage parmi les Catholiques Romains : leurs Caſuiſtes en diſpenſent tant de perſonnes, qu'il ne s'en trouve preſque plus qui y ſoyent obligez. Otez de leur Egliſe toutes les femmes groſſes, toutes les nourrices, tous les artiſans, tous les laboureurs, tous ceus qui voguent ſur la mer, les ſerviteurs & les ſervantes qui ſont ſur pié toute la journée, les voyageurs, les infirmes, ceus qui n'ont pas le moyen de faire un bon repas,

c'eſt à dire, qui n'ont pas du poiſſon ou choſe ſemblable à dîner, les Magiſtrats & autres qui travaillent beaucoup de l'eſprit, les Dames qui ne peuvent dormir la nuit quand elles n'ont point ſoupé au ſoir, & generallement tous ceus qui n'ont point attaint l'âge de vingt & un an, ou qui paſſent l'âge de ſoixante ans, combien en reſtera-il ? Et de ceus-cy combien y en a il qui le facent ? Eſt-ce jûner que de manger deus repas en un jour ? mais plûtoſt n'eſt-ce pas un vilain peché de gourmandiſe, que de faire un repas comme l'on fait, à double doſe, & ſe ſoûler à midy pour s'empêcher d'avoir faim le reſte de la journée ? Il eût donc bien mieus valu ne point établir une Loy qui devoit s'étendre à ſi peu de perſonnes, & étre ſi mal obſervée. Mais l'Ange des Tenebres l'a ainſi inventé pour donner des ſcrupules aus ames, & leur faire faire des pechez, par une conſcience erronée, capables de les damner.

Mais voicy une autre reflection, à laquelle je ne vois pas ce qu'on pourroit répondre, & qui m'a beaucoup aidé à me deſabuſer de l'eſtime que je faiſois de toutes ces auſteritez, au prejudice de la vraye & parfaite mortification, qui eſt celle des paſſions de l'ame, & des appetis déreglez. Si la perfection du Chrêtien, & la ſanctification des ames dependoit de l'abſtinence, du jûne, & des autres pareilles mortifications de nos corps, les Phariſiens ſeroient bons Chrêtiens, & les Turcs ſeroient plus ſaints & plus parfaits que nous : car les Phariſiens faiſoient toutes ces choſes ; & la Loy des Turcs leur ordonnent de faire abſtinence de vin, & de certaines viandes toute leur vie : outre que l'on voit parmi

mi eus des Moines fort auſteres, des Dervis qui font publiquement la diſcipline par les rües, qui ſe déchirent à coups de raſoirs, & qui pratiquent, cent autres macerations corporelles, que l'on peut lire dans Calcondile, & dans Michel Baudier, capables de faire honte aus Religieus les plus auſteres. Concluons donc, & diſons avec autant de hardieſſe que de verité, que cette Loy n'eſt qu'un abus auſſi bien que les autres: Qu'établir la dedans la perfection du Chrêtien, c'eſt prendre l'ombre pour le corps, les accidens pour la ſubſtance, l'apparence pour la verité, l'écaille pour la perle, & la nuit pour le jour. Mais les yeus faſcinez par la lecture des ſeuls livres que l'on permet de lire dans l'Egliſe Romaine; & les Eſprits endormis au ſon de la vois d'une multitude infinie de Predicateurs, qui ne prêchent tous les jours autre choſe, n'on garde d'avoir toutes ces veües, ny de faire ces reflections.

§.

Le Celibat des Prêtres (ce que je vas dire ſur cet Article ſe peut auſſi appliquer aus Vœus de Religion) n'eſt pas ſeulement une Loy mal fondée dans l'Ecriture Sainte, mais une Loy qui eſt la cauſe de mille pechez, & qui damne tous les jours mille ames, qui ſans cela ſe ſanctifieroient d'une haute maniere. Non, Jeſus Chriſt qui a autorizé les Nopces & le Mariage par ſa preſence, n'a eu garde de le defendre: *Le mariage*, dit ſon Apôtre, *eſt honorable entre tous*, *Heb.* 13. 4. Et quoy que la Virginité nous rende en quelque façon ſemblables aus Anges, neanmoins,

neanmoins, dit-il, *Il vaut mieus ſe marier que de brûler*, 1 *Cor.* 7. L'exemple des Apôtres & de leurs Succeſſeurs, devroit ſuffire pour reſoudre toutes les objections que l'on peut faire ſur cette matiere: Car quelque vertu que nous ayons, & quelque grace que nous diſions avoir receüe de Dieu, c'eſt toûjours une temerité, de dire que nous ayons plus de vertu que les Apôtres, & plus de graces que ceus qui étoyent confirmez en grace. Qu'on ne nous objecte donc point ce qui eſt dit en l'Ecriture, & ce que diſent les Peres à la loüange du Celibat & de la Virginité: cela eſt bon à des enfans, qui ne ſcavent ce que c'eſt que s'engager par vœu à la pratique d'une choſe qui depend toûjours plus de Dieu que de nous-mêmes; mais non à ceus qui, comme moy, ont reconnu en dix mille ames, combien ce vœu cauſe d'enormes crimes dans toute l'Egliſe, & comment il la reduite à un état, où ceus qui devroient étre les plus ſaints, ſont ceus qui ſont les plus vicieus.

J'avoüe que le celibat eſt une choſe digne de loüange; que la virginité en merite d'incomparables; je n'ay point changé d'opinion ſur cette matiere, je n'ay pas oublié ce que j'en ay leu dans S. Ambroiſe, dans S. Auguſtin, & dans les autres qui ont employé leurs plumes à donner des Eloges à ces belles vertus (s'il faut ainſi nommer des choſes qui d'elles mêmes ſont indifferentes) les mêmes Sermons que j'ay faits en France ſur ce ſujet, je les ferois bien en Angleterre, ſans crainte d'étre cenſuré. Mais comme je ne trouve point, ny dans la Sainte Ecriture, ny chez tous ceus que l'on appelle communément Peres de l'Egliſe, qu'il falle faire le

vœu

vœu de perpetuelle virginité ; ny que ce fût une vertu qu'on pût ſe promettre de pratiquer fidellement juſques à la mort ; ny que Dieu ſe ſoit engagé de donner les graces neceſſaires pour l'obſervation de ce vœu, à tous ceus qui le luy feront : connoiſſant, au contraire, apres une longue étude de la conſcience des ames, combien cet engagement eternel fait commettre de crimes, à ceus qui ſans cela ſeroient des Saints : je me trouve obligé de condamner cette Loy, comme une des plus pernicieuſe que le Demon pouvoit jamais établir dans le Chriſtianiſme, & le plus dangereus de tous ſes pieges. Je n'oſe dire qu'à demy ce que je ſçay ſur cette matiere ; je ferois rougir d'horreur ceus qui liroient ce petit Ecrit ; je ferois ſortir de ce vœu, qui paſſe pour une grande vertu, non des penſées, ny des deſirs, ny même des actions criminelles ; ce ne ſont là que les enfans naturels de ce méchant pere ; on en verroit ſortir des monſtres, capables d'attirer le feu de la vengeance de Dieu, comme ſur Sodome & ſur Gomorrhe, & qui feroient abymer la terre, ſinon que Dieu ne veut plus punir les innocens avec les coupables. Que d'abominations ! que de meurtres ſecrets ! ah ! que Tertullien auroit bien raiſon, s'il étoit encore au monde, de faire la même invective, contre ceus qui ont introduit cette funeſte Loy, qu'il fait contre Marcion, qui vouloit empêcher la generation des enfans. Il compare ce méchant homme à Herodes, & dit qu'il le trouve beaucoup plus criminel que luy : parce que Herodes, dit-il, faiſoit égorger les enfans nez, & Marcion plus criminel en empêche la generation. Voila ce qu'ont fait les Auteurs du Celibat

des

des Prêtres : Ils commettent ſous l'apparence de la pratique d'une vertu, les crimes tout à la fois d'Herodes & de Marcion, des Parricides & des Gnoſtiques : Ils tuent les ames, les engageant dans un état où il leur eſt comme impoſſible de ſe ſauver ; & leur font commettre des crimes qui ſont autant de parricides & de meurtres anticipez. Il ne faut qu'avoir été où j'ay été, qu'avoir entendu ce que j'ay entendu, pour pouvoir dire ce que je dis. J'ay cent fois gemi ſur les ames qui ont eu quelque confiance en moy : Helas ! diſois-je, que cet homme eſt bien malheureus, ſans ce point ce ſeroit un Saint ; tout le ſujet de ſes confeſſions n'eſt qu'à l'occaſion de ſon vœu ; hormis cela, il n'y a rien de plus fervent en ſes deſirs, de plus devot en ſes prieres, de plus ſaint en ſes mœurs, ny de plus exemplaire en ſa vie & en ſa conduite : & pour étre dans un état où il ne luy eſt plus permis de penſer au remede que Dieu ordonne à tous les hommes pour eviter le peché, le voila dans le chemin evident de ſa perte, ſi Dieu n'a pour luy de tres-grandes miſericordes. Si cet Ecrit vient entre les mains de quelque Prêtre de l'Egliſe Romaine, je croy qu'en ſa conſcience il ne ſcauroit me vouloir du mal pour ce que je dis icy, & qu'il ne croira point que ce ſoit un reproche injuſte, ou une invective mal fondée. Car s'il a été quelque tems le Depoſitaire des Conſciences, il en ſçait cent fois plus que je n'en oſe dire : Il ſçait que le plus grand vice des Prêtres eſt le vice contraire à leur vœu, & que ce vice eſt aujourduy ſi commun parmi eus, que l'on eſtime qu'un Prêtre eſt un Saint, quand il n'a commis que des pechez d'yvrognerie ou autres,

&

& qu'il a passé huit jours sans penser aus femmes d'une maniere criminelle.

Au moins s'ils donnoient un tems suffisant pour sonder ses forces, & pour reconnoître les effets de la grace de Dieu en nous: Mais non; on destine les enfans pour le cloître dés le berceau. L'éné sera marié, le premier Cadet sera Chevalier, le trosiême sera homme d'Egliſe, on luy met le Breviaire en main avant qu'il sçache dire trois paroles; il ne sçait pas encore son A, B, C. qu'il s'appelle Monsieur l'Abbé, quelque repugnance qu'il ait, il faut qu'il soit homme d'Egliſe. Mais si l'éné vient à mourir, la vocation cesse, le Saint Esprit ne donne plus de si puissantes inspirations, on jette là la robe violette, hier Clerc, aujourduy Laïque, vous l'avez veu prêt à faire vœu, vous le voyez prêt à marier, & tout cela, dit-on, vient de Dieu; croyez-le si vous pouvez, car pour moy je ne le puis, ny ne l'ay jamais pû croire. Pour les filles, s'il y en a trois, il faut toûjours qu'il en entre deus dans le Convent, qui seront les deus plus mal-faites, ce sont celles là que Dieu appelle, l'autre est née pour le monde. Les Païsans font étudier celuy de leurs enfans qui paroît le plus éveillé, & apres qu'il a fait son cours, & qu'il a dépensé leur bien, il ne luy est plus permis de dire qu'il ne sera pas Prêtre; il attireroit trop d'orages sur soy. C'est ainsi que l'on s'engage à la pratique de cette Loy, & voila d'où proviennent aujourduy tant de desordres; qui ne seroient point, si on laissoit l'Egliſe en sa premiere & innocente liberté.

Mais ce que je trouve de plus étrange dans l'Egliſe Romaine touchant toutes ces Lois, c'est qu'ils

les preferent communément à celles de Dieu: Qu'un jeune homme ait hanté cent putains, cela ne l'empêchera point d'être Prêtre & ſans diſpenſe: mais s'il a épouſé deus femmes, ou une femme qui ait eu un autre mary, ce qu'ils appellent être bigame; cette femme étant morte, il ne peut pas être Prêtre; il faut une diſpenſe du Pape, & qui luy coûtera de bon argent. Qu'un homme ait mille fois juré Dieu, qu'il ait proferé mille blaſphemes; tous les Prêtres luy en donneront facilement l'abſolution: il en ſera quitte pour l'argent de deus ou trois Meſſes: Mais s'il a mangé dans le Carême un ſeul petit morceau de viande, il ne trouvera point d'abſolution que chez l'Evêque, qui luy donnera pour cela une penitence, dont il ſe ſouviendra le reſte de ſes jours. Qu'une fille ait commis cent pechez de fornication, qu'elle ſe ſoit proſtituée à cent hommes, il n'y a ſi petit Confeſſeur qui ne luy donne l'abſolution: mais ſi par malheur elle a mangé un jour de Vendredy une cueillerée de ſoupe reſtée du Jeudy, il faut qu'elle aille trouver l'Evêque, & ſi l'on pouvoit, on l'envoyroit au Pape. C'eſt ainſi que le deſordre s'eſt gliſſé dans l'Egliſe Romaine, & que l'on y prefere aujourduy les lois des hommes à celles de Dieu.

§.

Avant que de finir, il faut que je réponde à une objection, que les Romains ont coûtume de faire, lors qu'on leur repreſente tous les abus & tous les deſordres dont nous avons parlé cy-devant. D'où vient donc, diſent-ils, qu'il y a ſi peu de perſonnes qui

qui quittent la Religion Romaine ? & que, de ceus qui l'on quittée pour embraſſer la Proteſtante, on en voit une grande partie qui y retournent, & qui font, comme on dit, leur Recantation ? au lieu que l'on en voit tant qui quittent la Religion Reformée, & que l'on ne voit preſque perſonne qui y retourne, l'ayant une fois quittée ? Il y auroit cy-deſſus mille réponces à faire : je pourrois alleguer mille raiſons particulieres pour leſquelles pluſieurs illuſtres Proteſtans ont quitté leur Religion en France, qui n'eſt plus à la mode, dit-on, en ce païs-là, & ont embraſſé la Romaine. Je dis ſeulement en general, ce qu'il eſt facile de remarquer dans les particuliers, que c'eſt l'intereſt qui les meut & qui les retient, qui les fait changer, & qui les empêche de rechanger.

On fait bien des choſes contre ſa conſcience pour eviter une perſecution ſecrete, qui eſt quelque fois pire que celles qui ſont declarées. Les Charges que l'on offre, & que l'on donne aus perſonnes de qualité, ſuppoſé qu'ils veüillent changer, & mille écus de penſion que l'on promet à un Miniſtre, au cas qu'il veüille quitter la Robe, ſont une puiſſante tentation : Je me ſuis cent fois étonné de ce qu'il ſe trouvoit des perſonnes qui y reſiſtaſſent. Vne Dame de qualité, ſur les ſollicitations ou exhortations que je luy fis comme de la part de Dieu, me fît une fois offrir huit mille francs à une ſervante de la Religion, laquelle avoit receu quelque mécontentement de ſa maîtreſſe, pour tâcher de la faire changer : Je luy fis cette offre apres avoir employé toute ma Philoſophie pour la convaincre : mais elle fut conſtante, & ne fît que ſe mocquer

de nous. C'eſt une vertu qui n'eſt pas ordinaire, il n'y a gueres de ſervantes de la Religion Romaine dans Londres qui ne quittât de grand cœur ſa Religion pour prendre cela, ſi on le luy offroit : mais ce n'eſt point par ces motifs que l'on doit tâcher de convertir les ames : c'eſt par les principes de la conſcience, & par les motifs du ſalut.

D'ailleurs ceus qui connoiſſent les raiſons qui retiennent les Romains en leur Religion, ne s'étonneront pas de ce qu'il s'en convertît ſi peu : Ils ſçavent que les Grands & les Petits, les Doctes & les Ignorans, les Devots & les Libertins ont cent chaines qui les y retiennent. N'attendez pas qu'un Abbé riche de cinquante mille livres de Rente quitte cela pour devenir Miniſtre, quelque lumiere que Dieu luy donne ; & qu'un homme qui eſt bien en Cour s'acquere la malegrace de ſon Prince, pour dire qu'il ne croit point au Pape. Vous devez encore auſſi peu attendre la converſion des Doctes : vous les devez regarder dans les Ecoles des Romains comme les Diſciples d'Ariſtote en celle de leur Maître : car ils ſont Philoſophes avant que d'étre Chrêtiens : Ils ſçavent raiſonner avant que de ſçavoir ce qu'il faut croire ; s'ils liſent la Sainte Ecriture, ce n'eſt pas pour tâcher d'apprendre quelle doctrine eſt la meilleure : mais pour tâcher d'y trouver quelque mot qu'ils puiſſent tirer du côté de la leur, & faire ſervir à leur opinion. J'ay long-tems leu l'Ecriture Sainte dans cette diſpoſition : quand en la liſant je trouvois quelque paſſage qui m'étoit contraire, je le regardois comme une choſe que je devois combattre, & allois feüilleter mes livres pour y trouver la réponce. C'eſt ce qui rend la converſion

verſion de telles gens fort difficile. Celle du ſimple peuple & des ignorans ne l'eſt pas moins : ce ſont des gens qui n'ont de foy, comme on dit, que dans leur Curé, & auſquels on imprime une telle horreur pour tous ceus qui ne ſont pas attachez à leurs ſuperſtitions ; qui ne vont point à la Meſſe, qui ne portent point de Chapelets, qui n'ont point de devotion à la Vierge & aus autres Saints, qu'ils les voudroient tous voir mourir, & qu'ils croyroient faire à Dieu un grand ſacrifice de les exterminer. J'ay autrefois eu ces ſentimens, dans leſquels ſont communément élevez tous les Papiſtes, entre autres ceus qui étudient ſous les Reverands Peres Jeſuîtes : J'étois ſi bon Ecolier de ces charitables Maîtres que je fus un des premiers qui ſoûleverent le peuple à Rennes, & qui mirent le feu dans le Temple des Proteſtans, lors qu'on les y croyoit enfermez : & ces bons Peres bien loin de deſapprouver nôtre action, mouroient de regret de ce que nous n'avions pas au moins pris & brûlé le Miniſtre : Jugez s'il y a apparence que des gens qui ſont élevez dans ces ſentimens, ſe convertiſſent. Les ames devotes en ſont encore plus éloignées : on les retient dans l'aveuglement par des maximes erronées, & par des pratiques ſuperſtitieuſes, dans leſquelles on leur fait croire que conſiſte la verité & la ſainteté de la Religion Chrêtienne : on leur perſuade qu'il faut croire à l'aveugle tout ce que croit l'Egliſe, c'eſt à dire, tout ce que leur dit leur Directeur ; qu'elles ne doivent jamais raiſonner ſur le peu de choſes qu'on leur prêche de la Sainte Ecriture, comme étant incapables de connoître ces hauts myſteres ; qu'avoir le moindre doute ſur la

verité

verité des Miracles, des Traditions, des Indulgences, du pouvoir du Pape & des Prêtres ; & la moindre penſée qu'on puiſſe ſe ſauver en une autre Religion que la leur, c'eſt un enorme crime : de ſorte qu'elles regardent les lumieres que Dieu leur envoye, pour les deſabuſer, comme des tentations du Diable, qu'elles ſont obligées de combattre ; ce qui rend en quelque façon leur converſion impoſſible. Les Libertins n'ont pas même la penſée de bien faire ; toutes les Religions leur ſont indifferentes ; outre qu'ils ont communément quelques attaches criminelles qui leur font mépriſer toutes les lumieres contraires à leur état, & toutes les inſpirations que le Saint Eſprit leur envoye pour les deſabuſer. Je mets au rang de ceus-cy pluſieurs inconſtans qui quittent la Religion Romaine par un motif de libertinage, & qui quelque tems apres par de ſemblables motifs retournent à leur premier état : gens venaus, qui ſont, comme l'on dit, au plus donnant. Cet homme s'étoit inconſiderément enfermé dans un Cloître, où l'on eſt obligé de mener une vie reguliere ; il s'en ennuye, le Froc luy peſe ſur la tête, le joug de la Religion luy eſt inſupportable ; il s'imagine que, s'il paſſe dans la Religion Proteſtante, on luy fera comme on fait en France aus Miniſtres qui ſe revoltent, qu'on le va recevoir & traitter comme un petit Roy : dans cette penſée, ſans autre motif, & ſans pouvoir rendre une raiſon bien ſolide de ce qu'il fait, il ſe vient preſenter à un Conſiſtoire, on croit pieuſement qu'il le fait à bonne intention : on craint de faire mal ſi on le renvoye : on le reçoit dans l'eſperance que l'on a qu'il ſera homme de bien : quelques charitables perſonnes

nes luy donnent quelque assistance : cet homme, qui se voit exempt de toute subjection, commence à donner pleine carriere à ses appetis déreglez : il hante le Bordel, il mene une vie tout à fait scandaleuse ; on l'apprend, on le veut faire paroître dans un Consistoire, pour luy faire la correction que ses scandales meritent : les personnes qui en avoyent soin, voyans qu'il abuse ainsi de leur charité, le privent de leur assistance : les Papistes le sollicitent, ils luy promettent dispense de Rome pour tout l'avenir, & une amnestie generale pour tout le passé : on luy offre cent avantages, il accepte tout cela, & s'en retourne justement comme il étoit venu ; sans étre convaincu en son ame, & sans avoir d'autres veritables motifs de son changement, que l'inconstance de son esprit, & l'attache qu'il a à ses libertinages. Il ne faut donc pas s'étonner que de telles gens quittent le party de la vraye Eglise ; c'est plûtost une marque de sa verité, qu'une preuve de sa fausseté, comme eus-mêmes disent que c'est une marque de la sainteté & de la bonne discipline d'un Ordre Religieus, quand on en voit plusieurs de cet Ordre qui se revoltent : *Ils sont sortis d'entre nous*, dit S. Jean, Ep. 1. c. 2. 19. *mais ils n'étoyent point d'entre nous : Car s'ils eussent été d'entre nous, ils fussent demeurez avec nous : mais c'est afin qu'il fût manifesté, que tous ne sont point d'entre nous.* Par leurs œuvres on peut juger de la bonté de leur conscience, & de la verité de leur foy, *comme par le fruit on juge de la bonté de l'arbre.*

§.

§.

J'aurois bien d'autres choſes à dire ſur les abus que j'ay reconnu dans cette Egliſe ; mais je n'ay pas jugé à propos de les dire. Au reſte je croy en avoir aſſez dit pour faire connoître que ce n'eſt point ſans de bonnes raiſons que je quitte ma Religion pour embraſſer la vôtre. Je finis donc par une Reflection que je vous prie de faire, & ſur ce que viens de dire, & ſur ce que vous m'avez veu faire. Je n'ay rien fait en aveugle, je n'ay rien fait en paſſionné : Je le dis, non pour me vanter, car par la grace de Dieu la vanité n'eſt point mon vice, je ſçay trop que je ſuis plus digne de pitié que d'envie ; mais pour donner gloire à Dieu, & pour faire juſtice à la verité. Tout ce que j'ay dit des abus de l'Egliſe Romaine, ſont choſes dont je ſuis bien aſſuré : je n'ay reconnu ces abus qu'apres une fort longue étude : j'ay cherché par tout où j'ay pû, durant ſix ou ſept ans, des raiſons pour les excuſer : tantôt je m'adreſſois à la Sainte Ecriture, tantôt aus anciens Peres, & tantôt aus Auteurs modernes. Je propoſois adroitement quelque fois mes difficultez à un grand nombre d'habiles gens avec qui j'ay long-tems vêcu ; & je n'ay jamais rien trouvé qui m'ait pû ſatisfaire. Apres tout, j'ay été contraint de condamner malgré moy la Religion de mes Peres, & de me reſoudre à la quitter. Mais comment ? & en quel tems ? Il faut encore que je le diſe à la gloire de Dieu, dans un tems où il y avoit moins d'apparence que je le fiſſe, pour des raiſons que quelques-uns ſçavent, & qu'il

qu'il n'eſt pas deſoin de dire : Il ſuffit que je diſe en general, que c'eſt dans un tems où je devois naturellement avoir plus d'attache que jamais à ma Religion & à ma Profeſſion. Et comment cela ? en m'expoſant à mille perils : a étre haï de mes amis, & de tous mes parens ; a étre declaré rebelle & Apoſtat ; a étre même puni de la juſtice ſelon les Lois du Païs que je quitte ; avec des penſées & des veües qui retardoient plus que tout le reſte l'execution de mon deſſein : avec la penſée que je ſerois miſerable tout le reſte de mes jours ; que je paſſerois dans l'eſprit de quelques-uns pour un vagabond, pour un libertin, pour un homme qui a commis quelque ſcandale ; & que je ne pouvois eſperer d'étre receu aupres des autres que comme un honnête Mendiant.

Cependant, mes Freres, nonobſtant tous ces obſtacles & toutes ces terreurs panniques, vous voyez que je franchis le pas, & ſans pleurer, & ſans trembler ; que je quitte ſans regret & ſans crainte la Religion des mes Peres, pour embraſſer la vôtre. Cette Action doit étre pour quelques-uns une Exhortation ; pour ceus qui chancellent en la foy, qui doutent ſi leur Religion eſt la meilleure, & la plus ſure : Ouy, ſans doute, mes Freres, elle l'eſt : vous-vous en devez rapporter à ce que je dis, & à ce que vous voyez que je fais : Car grace à Dieu en cette matiere je ne parle point en ignorant ; j'ay trop long-tems balancé les raiſons de l'une & de l'autre ; je ſçay d'où je viens, je ſçay ce que je quitte, & je n'ignore pas ce que je prens. D'ailleurs vous devez croire que je ne ſuis pas un homme aſſez deſeſperé, pour vouloir me damner : Je

ne croy pas qu'il y ait perſonne en l'Egliſe Romaine qui ait plus de peur d'être damné que moy : Si je doutois qu'on pût ſe ſauver en la Religion Reformée, ou ſi je croyois que mon ſalut fût plus aſſuré dans la Religion Romaine, je vous jure devant mon Dieu, que je ne ferois point ce que je fais ; j'aimerois mieus ſouffrir tous les tourmens imaginables ; je ne le ferois point, quelque choſe qui me pût arriver. Voila, mes Freres, voila ce qui vous doit & retenir & affermir en vôtre Religion : voila ce qui doit pacifier les inquietudes de vôtre eſprit, & tenir vôtre ame en repos ; l'exemple que Dieu vous met aujourduy devant les yeus, quoy que dans un indigne ſujet. Et voila pour vous, mes chers Freres, qui êtes fermes en la Foy, & en la pratique des œuvres conformes à vôtre profeſſion, voila pour vous un ſujet de joye : de voir que Dieu exauce les prieres que vous luy faites en particulier, & dans toutes vos Aſſemblées, convertiſſant de tems en tems quelque Proſelyte, & ramenant à vôtre troupeau des brebis égarées, & que l'on croyoit perdües, celles-là mêmes au ſalut deſquelles on n'oſoit pas penſer, tant elles ſembloient éloignées du chemin de la vie. On ſurnomma S. Auguſtin le Fils des Larmes de Monique, parce que cette bonne mere pleura tant, qu'à la fin elle obtint de Dieu ſa converſion. J'oſe prendre aujourduy la même qualité, je me regarde au milieu de vous comme la production de vos vœus, comme l'enfant de vos prieres, & le fils de vos pieus ſoûpirs. Je vous en rendrois graces, ſinon que vous ne voulez pas qu'on les rendent à autre à Dieu. Je n'ay donc autre choſe à vous dire,

ſinon

Enon que je vous demande la continuation de vos prieres pour tous ceus que je laiſſe apres moy, entre autres pour ceus que j'ay aidé à s'enfoncer dans les tenebres : aidez-moy à m'acquitter de l'obligation que j'ay de tâcher de les en tirer : mais ſur tout je vous demande vos vœus & vos prieres, pour m'obtenir le don d'une vie conforme à la profeſſion que j'ay faite : afin qu'étant rendu digne de vôtre communion, je puiſſe parvenir avec vous à la jouïſſance de la gloire que Dieu a promiſe à ſes Eleus. A luy ſeul Dieu en trois perſonnes, le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, ſoit toute loüange & tout honneur eternellement. Amen.

FIN.

Errata.

De peur de tems que j'ay eu à mediter, cet Ecrit & la promptitude avec laquelle il a été imprimé, m'ont causé que j'y ay laissé glisser quelques expressions assez impropres, & quelques fautes d'impression dont je ne me suis apperçeu que quand il n'étoit plus tems de les corriger. Voici les principales.

Au Lecteur pag. 2. l. 23. histories, l. histoires. Dans la Priere l. 13. un pied, l. au pié. P. 2. l. 13. le coupe, l. ce coup. P. 40. l. 15. & ailleurs ses, l. ces. P. 62. l. 13. que les hommes ne connoissent, l. que ces hommes ne connoissent. P. 69. jettent, l. jette. P. 71. que le Saint, l. que le Saint. P. 85. l. 6. je ne dit, l. il ne dit. P. 88. l. 1. absoudre, l. absoute. P. 96. l. 21. depuis, l. deplus. P. 98. l. 1. rend, l. rende. l. 3. le terroir, l. le terroir. P. 99. l. 23. tripe, l. triple. P. 102. ordonnez, l. ordonne.

FIN.